

Les priorités de Biron: sortir Sidbec de l'impasse et assouplir le monopole de la SAQ

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Toutes les solutions possibles sont sur la table du comité interministériel qui étudie l'épineux dossier de Sidbec et qui transmettra des recommandations précises au conseil des ministres d'ici la fin d'août. Il n'est pas question de laisser traîner les choses en longueur, mais une commission parlementaire sera sûrement appelée à examiner la solution finalement retenue par le gouvernement pour sortir la sidérurgie d'État de l'impasse.

Telle est l'une des précisions que le ministre de l'Industrie du Commerce et du Tourisme a livrées au cours d'une entre-

vue récente avec LE DEVOIR.

M. Rodrigue Biron a révélé par ailleurs que, tout en maintenant le monopole de la Société des alcools du Québec (SAQ), il se propose d'en «assouplir» les modalités et de favoriser le développement de l'industrie vinicole au Québec.

Le ministre, reconnu comme le champion des petites et moyennes entreprises (PME) depuis son entrée en politique, il y a six ans, reconnaît avec elles qu'il y a trop de paperasse gouvernementale et qu'il faut modifier une approche trop bureaucratique et pas assez dynamique.

En poste depuis quinze mois, l'ancien chef de l'Union nationale est somme toute satisfait de son bilan. En novembre

1980, il adhère au «parti de René Lévesque». Il se dit maintenant «en amour avec le Parti québécois», où il constate qu'il y en a de plus conservateurs que lui, même au conseil des ministres.

Au sujet de Sidbec, le ministre dit que le dossier lui tient à cœur et qu'aucun autre n'a autant retenu son attention. En juin de l'an dernier, il avait promis que le plan de redressement soumis par l'entreprise étatique, à la demande de son prédécesseur, M. Yves Duhaime, serait étudié au cours de l'automne suivant par une commission parlementaire. S'il ne l'a pas été, c'est tout simplement parce qu'il estimait que ce plan n'était «pas assez chiffré, pas assez étoffé.» Il a

donc demandé qu'on le reprenne et il s'en réjouit: des suggestions faites en février 1981 pour redresser l'entreprise lourdement déficitaire ont été mises de côté et d'autres poussées à l'avant-plan.

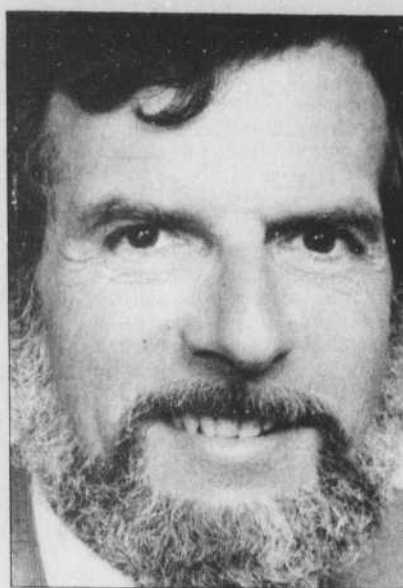
M. Biron note par exemple que la proposition de transférer les activités minières de Sidbec à une autre société d'État — probablement SOQUEM — n'était pas responsable et constituait à vrai dire un cadeau de grec. En revanche, des projets visant à spécialiser Sidbec, à lui ménager des créneaux précis, sont plus intéressants et «c'est là-dessus qu'on a travaillé depuis un an».

Le ministre, qui était fort critique des sociétés d'État, et singulièrement de Sid-

bec, quand il dirigeait un tiers parti, se refuse à porter un jugement sur l'ensemble du dossier, l'un des enfants chéris des artisans de la révolution tranquille. Tout est sur la table de travail du comité interministériel, formé de représentants du Conseil du trésor, des Finances, de l'Énergie et des Ressources, du Développement économique et de son propre ministère. Il en attend un rapport d'ici la fin du mois d'août, qu'il soumettra ensuite à ses collègues du conseil des ministres.

Même si la décision presse, elle ne sera pas précipitée, assure-t-il. Tous les scénarios sont dans la balance, y compris celui de cesser une partie de l'exploitation, de

Voir page 12: Biron



M. Rodrigue Biron

Un colonel démis pour raisons de conscience

par Victor Cygielman
correspondance particulière

JÉRUSALEM — Le général-major Raphael Eytan, chef de l'état-major israélien, a décidé de mettre fin au contrat du colonel Eli Geva, officier de carrière. Pourquoi le colonel Eli Geva a-t-il été renvoyé? «Le général major Eytan fera connaître ses raisons ultérieurement», dit un communiqué du porte-parole de l'armée israélienne.

On sait que le colonel Eli Geva, commandant d'un régiment blindé qui arriva — le premier — aux abords de Beyrouth, avait demandé d'être transféré à un autre poste, invoquant des

«raisons de conscience» lesquelles? Tenu par l'obligation de réserve, le colonel Geva ne peut (encore) s'expliquer publiquement.

Son père, le général de réserve Yossef Geva, qui lui aussi a participé à cette guerre au Liban, à quelque peu soulevé le voile du mystère: «Il m'a posé des questions que je n'ose même pas répéter... Il m'a dit qu'il doit agir comme il le fait par amour pour Israël. Sinon, il sent que sa route même droit en enfer... Il voit, dit-il, ces enfants qui seront tués (à Beyrouth) au moment où le gouvernement israélien ne propose rien de positif pour sortir de l'impasse. Il a dit à Begin que la prise de Beyrouth n'aurait rien à avoir avec la défense du peuple israé-

Voir page 12: Conscience

Des bombardements sans précédent sur Beyrouth

(D'après AFP et Reuter) — Israël a intensifié hier son action militaire au Liban, lançant des raids aériens incessants, accompagnés de bombardements sans précédent qui ont détruit à Beyrouth-Ouest plusieurs immeubles et fait plusieurs dizaines de morts dans un seul d'entre eux.

Les Israéliens ont bombardé des objectifs situés à proximité du centre résidentiel de la capitale, qui ont fait selon l'agence palestinienne Wafa au moins 350 morts ou blessés.

Les chasseurs-bombardiers sont ensuite revenus pour attaquer pendant une demi-heure des positions palestiniennes dans la banlieue sud. Les chiffres avancés

par Wafa n'ont pas été confirmés. Radio-Beyrouth donne le bilan de 84 morts et 184 blessés.

C'est la première fois que l'aviation israélienne touche des objectifs situés près du centre-ville, précise-t-on de source proche des services de sécurité libanais.

En outre, au moins quinze personnes ont été tuées et six autres blessées à la suite du bombardement des zones chrétiennes entre Beyrouth-Est et le port de Jounieh (environ 15 km au nord de Beyrouth) par les forces palestiniennes, a annoncé hier soir la radio phalangiste.

A plusieurs reprises dans un énorme grondement de plusieurs secondes réson-

nant dans toute la capitale, les forces palestino-progressistes ont tiré des chapelets de fusées Grad de fabrication soviétique, plus de 26 selon la Radio Phalangiste, vers le nord de Beyrouth. Selon la radio, les Grad étaient tirés de la région des grands hôtels, aujourd'hui détruits, de Beyrouth-Ouest. Six engins sont tombés à Jounieh, et une vingtaine à Dbayeh, localité située sur le littoral à 8 km au nord de Beyrouth. D'autres fusées sont tombées à la sortie nord-est de Beyrouth dans la région du palais présidentiel.

M. Béchir Gemayel, commandant en chef des forces libanaises (milices chrétiennes unifiées), a donné à ses unités «l'ordre strict de ne pas riposter car les

Palestiniens veulent entraîner les Libanais dans une nouvelle bataille», a ajouté la radio phalangiste.

A Jounieh, les roquettes ont fait 13 blessés, dont sept militaires et trois employés du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui déchargeaient des marchandises d'un cargo affrété par le comité. Le navire a été sérieusement endommagé.

Après une brève accalmie, les duels d'artillerie ont repris hier matin suivis en début d'après-midi par une série quasi ininterrompue de raids aériens sur Beyrouth-Ouest, pilonnée simultanément par l'artillerie et la marine de guerre

Voir page 12: Beyrouth

Une tentative d'évasion a précédé l'émeute du pénitencier Archambault

Le directeur adjoint de l'institut Archambault de Sainte-Anne-des-Plaines, M. Luc Mantha, a confirmé hier que l'émeute meurtrière de dimanche soir avait eu à son origine une tentative d'évasion. Au moment de regagner leurs cellules pour la nuit, a-t-il relaté, des détenus ont subitement brandi des couteaux et des pics de fabrication artisanale pour prendre en otage une dizaine de gardiens et chercher à gagner la sortie du pénitencier.

«Sous la menace de leurs armes, a déclaré M. Mantha, les détenus ont entraîné les agents David van den Abeele et André Monneyvers vers le «contrôle T» où ils ont voulu forcer d'autres gardes à leur ouvrir les grilles contrôlées électroniquement... Ces gardes ont toutefois refusé de céder et ont réussi à fermer d'autres grilles pour isoler le secteur».

C'est alors que les détenus ont rebroussé chemin vers le centre de contrôle «N» où le saccage a commencé. A cet endroit, un seul garde armé était en poste et n'a pu venir en aide à ses collè-

gues qui ont été attaqués au moment où ils quittaient la cour de récréation.

Le gardien Léandre Leblanc, qui occupait le poste de surveillant principal de la correction, avait réussi à se barricader dans un bureau situé près du centre de contrôle, mais des détenus ont réussi à en forcer la porte et l'ont poignardé.

Le gardien Denis Rivard a, lui aussi, été poignardé par les mutins, puis pendu. Son collègue van den Abeele a également été poignardé.

Les détenus Christian Perreault, 24 ans, et Yvon Martin, 39 ans, les leaders de cette tentative d'évasion, ont été enlevés la vie en s'empoisonnant avec une substance dont on ignore encore la composition. Leurs corps ont été retrouvés à proximité de leurs cellules.

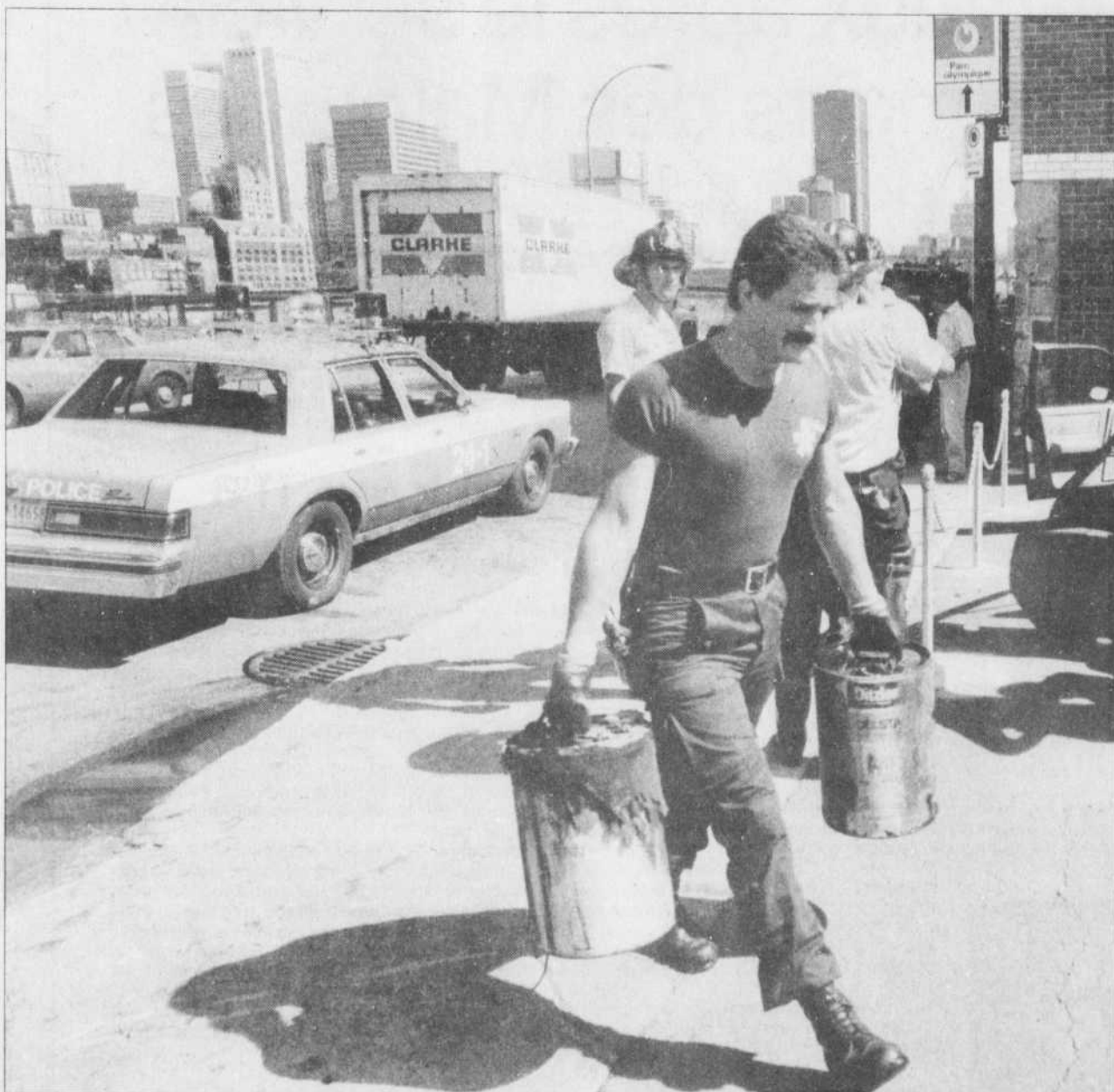
Une trentaine ou une quarantaine de détenus auraient participé à cette émeute. Deux cents prisonniers environ se trouvaient dans la cour et dans un gymnase, dimanche soir, au début de l'émeute, mais la plupart y sont demeurés enfermés par les grilles automatiques.

A Ottawa, tandis que le président de l'Alliance de la fonction publique, M. Pierre Samson, réclamait le rétablissement de la peine de mort pour meurtre prémédité, les députés adoptaient aux Communes deux motions, l'une de condoléances aux familles des gardiens tués dimanche soir, l'autre de prompt rétablissement aux gardiens blessés dans cet affrontement avec les prisonniers.

C'est à l'unanimité que les députés ont convenu de l'aspect révoltant de cette attaque. Le solliciteur général du Canada, M. Robert Kaplan, a exprimé personnellement ses condoléances aux familles des trois victimes.

«Des actes de violence aussi brutaux et dénués de bon sens ne peuvent que rendre les Canadiens plus conscients des services rendus par les hommes et les femmes de la justice pénale».

Voir page 12: Émeute



Les pompiers ont maîtrisé, hier matin, un incendie qui s'était déclaré vers 5 h 15 au restaurant Da Giuseppe, au 1426 Notre-Dame ouest. Personne n'a été blessé, mais les quatre familles qui habitaient les deux étages supérieurs de l'immeuble ont été évacuées. Selon toute évidence, il s'agirait d'un autre incendie d'origine criminelle, le neuvième en deux jours selon le service de recherche sur les causes d'incendies: les pompiers ont trouvé sur place sept bidons de cinq gallons d'essence, reliés entre eux par des mèches. L'escouade des incendies (criminels de la police de la CUM fait enquête.

(Photo Réjean Meloche)

Éditorial

Le drame survenu dans la nuit de lundi à l'institut Archambault suscite une profonde sympathie pour les victimes. Si rien ne peut être fait pour elles, on devrait pouvoir tirer d'utiles enseignements des enquêtes en cours, à la condition que les rapports soient rendus publics et qu'ils expliquent les causes de la violence qui sévit dans ce pénitencier. L'éditorial de Jean-Louis Roy. **Page 10**



L'alimentation. Sortir de la crise permanente. (Photo Yosef Hadar, Banque Mondiale)

L'extrême-sud de l'humanité

2) Prestige, profit et développement

par
Jean-Louis Roy

Le directeur du DEVOIR a effectué en juin une visite en Afrique de l'Ouest, plus particulièrement en Haute-Volta, au Niger et au Mali, à l'invitation de la Banque Mondiale.

L'attrait concurrent du prestige, du profit et du développement.

Président la rencontre avec un groupe de journalistes dans le mess des officiers à Ouagadougou, l'intendant militaire Sauto Mamoudou, ministre de l'Économie et du Plan se fait insistant. La Haute-Volta obtiendra les lignes de crédit dont elle a besoin pour agrandir sa flotte aéronavale. De plus, contre l'avis des experts internationaux et les refus répétés des bailleurs de fonds, le comité militaire de redressement national est fermement décidé à construire éventuellement une

grande ligne de chemin de fer reliant la capitale et le nord du pays.

Au Niger, le colonel Seyni Kontche, l'austère chef de l'État, a mis tout son prestige au service du grand projet de barrage de Kandadji. Même si sa faisabilité est encore à l'étude et la préparation des plans peu avancée, le méga-projet est désormais indissociable de la bonne fortune du gouvernement de Niamey. Plusieurs dirigeants africains, entraînés d'ailleurs par des modèles de développement cuisinés dans les capitales des pays bailleurs de fonds où les intérêts les plus divers s'entre-mêlent, ont peine à décrocher d'une certaine vision spectaculaire et prestigieuse du développement.

Pour un très grand nombre de praticiens de l'assistance, pour plusieurs Africains, pour des organismes internationaux, le choix entre ces grands projets, forcément limités, et la multiplication des micro-réalisations plus près des besoins immédiats des populations, conditionnera le développement des pays sahéliens. Leur conviction s'est enrichie d'une

formidable démonstration dans un récent programme d'action publié par la Banque Mondiale et consacré au développement accéléré en Afrique, au sud du Sahara.

Se référant en particulier aux grands projets d'irrigation et ne craignant pas de se placer en pleine contradiction, la Banque Mondiale y souligne le haut rendement et le développement vigoureux des petits périmètres informels dans les plaines inondables et les marais, en comparaison avec les résultats de l'irrigation à vaste échelle. Les problèmes auxquels se heurte cette forme d'irrigation sont absolument considérables: coût prohibitif pour l'entretien des réseaux irrigués et les équipements techniques, rendement généralement décevant et en décroissance, abandon par de nombreux paysans des superficies aménagées et finalement, déficit net entre les superficies effectivement cultivées et les superficies aménagées.

À la naissance de la piste, au bout de la

Voir page 12: Extrême-sud

Malgré la torture, Washington maintient son appui au Salvador

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis maintiennent leur soutien au gouvernement du Salvador, malgré les graves accusations de torture qui pèsent contre les forces de sécurité de ce pays.

Le président Ronald Reagan certifiera aujourd'hui devant le Congrès que le gouvernement salvadorien fait «des efforts soutenus» pour faire respecter les droits de l'homme dans son pays, a annoncé hier le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Larry Speakes.

Le gouvernement américain «condamne l'usage de la torture en toutes circonstances», et a adressé à ce sujet «des protestations énergiques» aux

autorités du Salvador, a toutefois précisé M. Speakes.

Une décision prise par le Congrès en décembre 1981, rappelle-t-on, oblige l'exécutif à certifier tous les six mois que la junte salvadorienne a accompli des progrès dans le domaine des droits de l'homme et la réalisation des réformes, afin que soit maintenue l'aide militaire américaine à ce pays — 61 millions de dollars pour l'année fiscale 1983.

Interrogé en privé sur le point de savoir si le danger d'une crise généralisée en Amérique centrale avait influencé la décision du président Reagan sur le Salvador, un haut-fonctionnaire de la Maison-Blanche a assuré qu'il

s'agissait de «deux problèmes distincts».

Au retour, lundi, d'un court séjour au Salvador, le secrétaire d'État adjoint aux affaires inter-américaines, M. Thomas Enders, a recommandé au président Reagan de donner cette certification, indique-t-on de source autorisée.

À la fin du mois de juin, une mise en garde avait pourtant été adressée par Washington au président salvadorien Alvaro Magana à la suite de tortures infligées en mai par la police nationale à un volontaire de l'association humanitaire Green Cross — actes dont l'ambassade des États-Unis à San Salvador avait

préalablement fait la preuve, et qui ne seraient pas isolés.

Ces tortures ont été qualifiées d'«inexcusables» hier par M. Speakes, qui a par ailleurs souligné que les États-Unis continueront à apporter leur soutien au gouvernement salvadorien pour qu'il élimine de «telles pratiques».

C'est la crainte que de tels actes compromettent la poursuite de l'aide américaine au Salvador — déjà très critiquée par l'opposition libérale au Congrès — qui a poussé le gouvernement américain à envoyer M. Enders au Salvador, accompagné du secrétaire d'État adjoint aux droits de l'homme, M. Elliot Abrams.

De source proche de la présidence, on indique par ail-

leurs que Washington est très préoccupé par l'aggravation de la tension en Amérique centrale. Deux questions retiennent particulièrement l'attention de la Maison-Blanche, précise-t-on de même source: l'intensification des combats à la frontière du Honduras et du Nicaragua ces derniers jours — qui crée une situation jugée confuse à Washington — et les informations faisant état de nouvelles livraisons d'armes soviétiques à Cuba.

Selon ces informations, confirmées hier par le Pentagone, Cuba a acquis des avions de combat Mig-23 de type Flogger-B, qui lui permettront de livraisons avec les chasseurs américains les plus sophistiqués.

Plus de trêve entre Paris et les Arméniens

PARIS (AFP) — Après une trêve de six mois, les extrémistes arméniens qui ont revendiqué deux attentats la semaine dernière à Paris, semblent décidés à poursuivre leurs actions violentes.

Le groupe clandestin Orly, créé en novembre dernier à l'occasion de l'arrestation en France de l'Arménien Avedissian Khatchigalias Dimitriou Georgiou, a revendiqué deux attentats à l'explosif perpétrés la semaine dernière contre des cafés du Quartier Latin à Paris, qui ont fait 17 blessés.

Selon un dirigeant de l'Armée secrète de libération de l'Arménie (ASALA), à Beyrouth, M. Mihran Mihranian, le groupe Orly a repris ses activités à la suite de l'arrestation en France, le 4 juin, d'un Arménien de nationalité iranienne, Vicken Tcharkhuthian, accusé par les États-Unis d'avoir déposé une bombe à Los Angeles en mai 1982 et dont ils réclament l'extradition. Il affirme que dans un accord conclu en janvier avec les organisations arméniennes, le gouvernement français s'était engagé à «s'abstenir d'arrêter tout militant arménien non français...» Si rien ne change, les coups continueront, a-t-il prévenu.

Tout en reconnaissant s'être entretenu à l'époque avec des représentants arméniens, le ministre français de l'Intérieur, M. Gaston Defferre a formellement démenti lundi soir «avoir pris un engagement secret quel qu'il soit à l'égard de l'un des mouvements arméniens clandestins».

M. Defferre a rappelé que le gouvernement français «ne s'inclinera pas devant les menaces ou la violence».

Après avoir revendiqué une série d'attentats tant à Paris que contre des intérêts français à Beyrouth, entre le 14 novembre 1981 et le 19 janvier 1982, le groupe Orly

avait annoncé, le 29 janvier, sa décision de «cesser toutes opérations militaires contre les intérêts français en France comme à l'étranger», à la suite de la conclusion d'un accord entre le gouvernement français et l'ASALA concernant quatre militants arméniens de cette organisation détenus depuis cinq mois en France. Peu après, les quatre hommes se voyaient accorder un statut équivalent à celui des prisonniers politiques. Depuis, le groupe Orly n'avait plus fait parler de lui jusqu'à la semaine dernière.

Ces activités terroristes ont toujours été dénoncées par la fédération révolutionnaire arménienne Dachnak qui affirme représenter 60 pour cent de la communauté arménienne de France (300.000 personnes). Même attitude de la part des autres organisations arméniennes traditionnelles qui, tout en ayant eu des contacts avec le groupe Orly, démentent qu'il soit issu de leurs rangs.

Ainsi, les dirigeants de l'ASALA considèrent que les membres d'Orly «s'appuient sur des conceptions d'extrême-droite», ont «un esprit fasciste», et «appartiennent au parti arménien Tachnag, parti nationaliste principalement implanté aux États-Unis».

Mais Jules Mardirossian, responsable de la branche française du Tachnag, se déclare pour sa part persuadé que «le groupe Orly et l'ASALA sont une seule et même organisation».

Quant à Ara Toranian, dirigeant du mouvement national arménien (MNA), branche politique de l'ASALA, il considère que le gouvernement français est en partie responsable de la situation, n'ayant pas répondu aux demandes de la communauté arménienne en France.

L'administration Reagan est divisée sur l'accord cérééalier avec l'URSS

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement de Washington demeure divisé sur la suite à donner à la politique américaine d'exportations de céréales en URSS, lorsque l'accord qui les régit viendra à expiration le 30 septembre prochain.

Le président Ronald Reagan n'a pas encore tranché et la Maison-Blanche a démenti hier les informations selon lesquelles, comme on lui en prête l'intention, il se serait décidé en faveur de la prorogation pour un an de cet accord, important pour les agriculteurs américains.

Selon son porte-parole, le chef de l'État attend d'autres «informations et avis» de ses

conseillers et des membres du gouvernement avant de prendre une décision, qui, indique-t-on par ailleurs, devrait intervenir assez prochainement.

L'affaire a des implications importantes pour les États-Unis, tant sur les plans intérieur qu'extérieur.

Gravement touchés par la récession et par la surproduction agricole, les agriculteurs américains exercent, à quelques mois des élections législatives, de vives pressions pour que l'accord actuel soit renégocié ou au moins reconduit, afin de s'assurer un important débouché.

Aux termes de cet accord, l'URSS doit en effet acheter un minimum annuel de 6,8 millions de tonnes de céréales aux États-Unis.

Le secrétaire à l'Agriculture mène campagne en leur faveur et aurait, indique-t-on de source informée, obtenu notamment l'appui du représentant présidentiel pour le commerce, M. William Brock.

D'autres responsables américains, notamment au département de la Défense, paraissent toutefois vigoureusement opposés au principe même de la reconduction de l'accord cérééalier. Pour eux, la politique de sanctions économiques à l'encontre de l'URSS, décidée

par les États-Unis à la suite des événements de Pologne, doit être intégralement appliquée.

Ces responsables estiment qu'il ne faut pas favoriser d'un côté la vente de produits agricoles américains à l'URSS et interdire de l'autre aux Européens de livrer du matériel de conception américaine pour le gazoduc sibérien.

Les partisans du renouvellement de l'accord rétorquent que celui-ci ne va pas à l'encontre des objectifs économiques visés par les sanctions, à savoir ne pas aider économiquement et financièrement

l'URSS. Les achats de céréales de Moscou aux États-Unis, payables comptant, diminuent d'autant ses réserves en devises étrangères, font-ils remarquer. En revanche, estiment-ils, ses ventes de gaz à l'Europe vont lui rapporter des milliards de dollars.

En l'absence de toute prorogation ou renégociation de l'accord cérééalier qui expirera le 30 septembre, rappelle-t-on, les agriculteurs des États-Unis perdront certes un débouché assuré, mais l'URSS restera libre d'acheter, d'une manière ordonnée, sur le marché américain toutes les quantités de céréales qu'elle souhaitera s'y procurer.

Les toriers furieux après le service religieux aux morts des Malouines

LONDRES (AFP) — Mme Margaret Thatcher est furieuse selon son mari, et la droite conservatrice britannique l'est aussi, du ton à leurs yeux lenitif et pas assez triomphaliste de la cérémonie

religieuse qui s'est tenue lundi à la cathédrale Saint Paul, en hommage aux morts de la guerre des Malouines.

Mais alors que les députés de l'aile droite conservatrice manifestaient publiquement

leur mécontentement hier, le premier ministre, bien que partageant leur point de vue, a choisi la conciliation, en se déclarant finalement «satisfait» du service d'actions de grâces organisé lundi par le primat anglican, le révérend Robert Runcie.

La «colère» de Mme Thatcher s'étale à la une de la presse conservatrice populaire. «Elle est livide de fureur, elle voit rouge», aurait confié lundi son mari, M. Denis Thatcher, à des hommes du deuxième régiment de parachutistes après la cérémonie.

Mais, afin d'atténuer l'impact de ces confidences, très surprenantes de la part de M. Thatcher, un porte-parole du 10 Downing Street les a qualifiées hier de «spéculations de la presse». Le premier ministre, a dit le porte-parole, «a apprécié le service religieux» et, loin de s'en plaindre, entend en remercier les autorités religieuses.

\$2 milliards iraniens bloqués aux États-Unis

TÉHÉRAN (AFP) — Deux milliards de dollars appartenant à l'Iran sont toujours bloqués dans les banques américaines, a affirmé le vice-premier ministre iranien, M. Manoutcher Mohamadi, estimant que les États-Unis ont commis plus de 20 infractions à la déclaration d'Alger ayant abouti à la libération des otages de l'ambassade américaine à Téhéran.

Cette déclaration, formulée le 19 janvier 1981 par le gouvernement algérien, fixait les modalités du règlement du contentieux entre les États-Unis et la république islamique d'Iran.

«Une somme d'environ \$2 milliards appartenant à l'Iran se trouve bloquée dans les banques américaines, une grande quantité de nos biens est également bloquée aux États-Unis. Ces derniers n'ont rien fait pour nous rendre les biens appartenant à la famille de l'ex-chah», a déclaré M. Mohamadi dans une interview publiée hier par le quotidien Keyhan.

«Nous pensons que le rôle de médiateur de l'Algérie n'est pas arrivé à sa fin. Les frères algériens ont toujours la responsabilité morale et internationale de surveiller la bonne application de ces engagements», a-t-il poursuivi.

Les ultras toriers attaquent le ton «pacifiste» de la cérémonie. Ils reprochent au révérend Runcie d'avoir déclaré dans son homélie: «La guerre est un signe d'un échec humain, et tout ce que nous devons faire est de nous en servir pour nous placer dans ce contexte».

Pourquoi n'avoir pas exalté plutôt «le combat de la Grande-Bretagne pour le droit

international, pour la liberté et la démocratie?» estime l'influent député Edwara Du Cann. Pourquoi, ajoute un autre parlementaire Tory, M. Julian Amery, n'avoir pas étoffé le service d'hymnes triomphalistes comme: «en avant soldats du christ», ou «combattions pour la juste cause».

Mme Thatcher avait fait préalablement supprimer une

récitation en espagnol, à la mémoire des victimes adverses, de la «prière du Seigneur». Mais, conscient des risques politiques de la controverse, elle a choisi hier matin d'en rester là.

Déjà hier midi, M. David Steel, le leader libéral a réagi en se déclarant «révolté» de voir les ultras toriers «essayer de détourner le succès militaire et l'Eglise».

Mme Thatcher avait fait préalablement supprimer une

Exocet: Paris n'a pas aidé l'Argentine

PARIS (AFP) — Le gouvernement français a catégoriquement démenti hier les informations publiées le 25 juillet par l'hebdomadaire britannique Sunday Times, au sujet d'une assistance apportée à l'Argentine par les techniciens français pour le montage des missiles Exocet AM-39 sur les avions Super-Etendard.

Un communiqué, publié conjointement par les ministères de la Défense et des Relations extérieures, fait état des résultats de l'enquête ordonnée par le ministre de la Défense, M. Charles Hernu, et affirme que «le gouvernement français a pleinement rempli les obligations que lui imposait son entière solidarité avec son allié britannique».

Le communiqué indique qu'il résulte de l'enquête qu'«aucune livraison de matériels militaires n'a été effectuée vers l'Argentine depuis le 7 avril» et rappelle que «cet embargo s'est également étendu à l'assistance technique militaire et que cette décision avait été signifiée à l'ensemble des sociétés concernées».

Le texte précise que l'équipe d'assistance technique mise en place en Argentine en novembre dernier conformément au contrat de vente des Super-Etendard, «a effectué normalement son travail jusqu'au début des hostilités (...)» et qu'«aucun spécialiste français de l'AM-39 ne s'est trouvé en Argentine» pendant celles-ci.

Le gazoduc sème la discorde au sein du cabinet italien

ROME (AFP) — Le gazoduc euro-soviétique est devenu pour le gouvernement italien le «gazoduc de la discorde», et suscite des divisions au sein de la majorité gouvernementale.

La note diffusée samedi par le ministère italien des Affaires étrangères, indiquant que les contrats avec l'URSS «seraient honorés», a provoqué le mécontentement des petits partis qui composent la majorité gouvernementale — les socio-démocrates de M. Pietro Longo et les libéraux de M. Valerio Zanone. La note de la Farnesina était en effet assez ambiguë: l'affirmation que «les contrats souscrits» seraient honorés y était assortie d'une critique voilée de la France et de l'Allemagne pour avoir pris leur décision sans consulter leurs partenaires.

L'interprétation donnée toutefois au texte de la Farnesina, qui allait dans le sens d'un «alignement de l'Italie» sur la thèse européenne et les violentes réactions de certains hommes politiques, ont amené M. Colombo à rectifier le tir et à diffuser une nouvelle note pour préciser que le respect des accords avec l'URSS concernait uniquement la livraison par l'Italie d'installations industrielles destinées à la construction du gazoduc, et non pas l'achat du gaz lui-même.

Ce «oui mais» du gouvernement n'a pas empêché M. Pietro Longo de menacer de retirer son parti de la majorité gouvernementale, si l'Italie

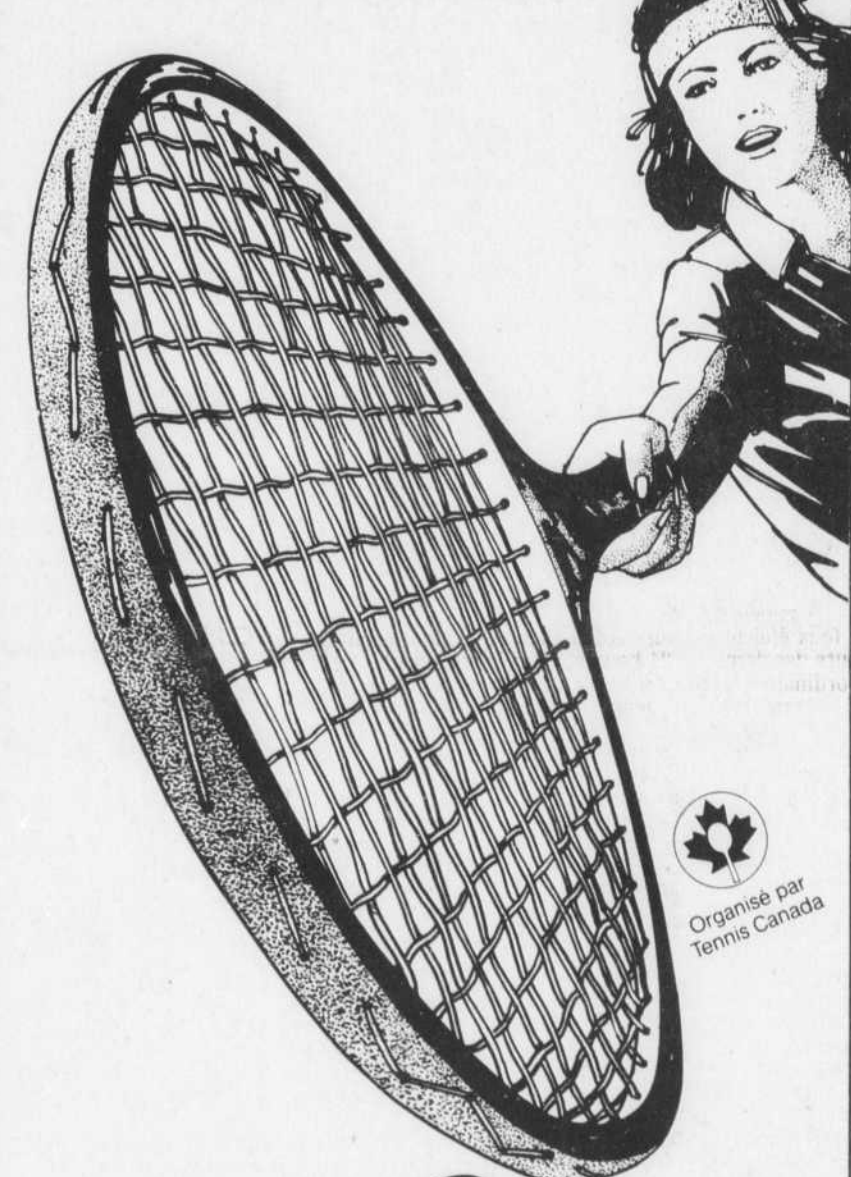
renonçait à la «pause de réflexion», décidée le 27 janvier dernier, dans les négociations avec l'URSS.

«Il est tragique de constater, avait déclaré dimanche M. Longo, qu'après l'invasion soviétique en Afghanistan et la répression militaire en Pologne, de graves divisions sont apparues entre les pays européens et les États-Unis quant à l'attitude à adopter pour contrer l'impérialisme soviétique».

De leur côté, les libéraux italiens insistent sur «la violation des droits de l'homme» en URSS et rappellent que leur opposition à la concession de certaines facilités de crédit dans les contrats avec Moscou remonte au début de 1981 et précède donc l'embargo américain.

En revanche, les grands partis de la majorité, Démocratie-chrétienne et parti socialiste, sont plutôt favorables à la conclusion de l'accord, mais ils agissent avec la plus grande prudence, multipliant les silences, les précautions et les réserves, comme le démontre le «oui mais» de M. Colombo.

Les socialistes, notamment, demandent que l'accord avec l'URSS ne soit pas séparé de l'accord sur le gaz algérien.



Organisé par Tennis Canada

DUELS À JARRY!

MARTINA NAVRATILOVA
TRACY AUSTIN
BILLIE JEAN KING
HANA MANDLIKOVÁ
ANDREA JAEGER

AU STADE JARRY

DU 14 AU 22 AOÛT.

LES PLUS GRANDS NOMS DU TENNIS INTERNATIONAL FÉMININ!

BILLETS EN VENTE AUX COMPTOIRS TICKETRON. RENSEIGNEMENTS: **384-7810**

SERIES TOYOTA

Le Challenge Player's

Librairie HERMÈS

1120 ouest, ave. Laurier
(entre Querbes et De l'Épée)
Outremont, Montréal — Tél.: 274-3669
Élisabeth Marchaudon, libraire

Vente annuelle jusqu'au 31 juillet

20% de rabais sur tous les livres



Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Rappel

Admission et inscription
Automne 1982

2 août

Renseignements:
343-6090



BERGER

LE PASTIS À SON MEILLEUR

en bref...

■ Drapeau en physio

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, recevra vraisemblablement son congé de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont d'ici deux semaines. Hospitalisé à la suite d'un accident cérébro-vasculaire, le 15 juillet, M. Drapeau devait subir des exercices de physiothérapie pour retrouver l'usage de son côté gauche, momentanément paralysé. «Des examens complémentaires ont permis d'éliminer toute lésion à caractère permanent», selon un porte-parole de la direction générale du centre hospitalier. Bien qu'il soit toujours hospitalisé, «sa condition évolue normalement» grâce aux exercices de réhabilitation. Pour le moment, le maire «parle et commence à pouvoir mettre du poids sur sa jambe gauche», a mentionné le porte-parole.

■ Un régime policier

OTTAWA (CP) — Affamés par le long voyage en autobus de Vancouver à Ottawa, deux jeunes gens se sont vu offrir, lundi, par un juge sympathique un repas gratuit aux frais de la sûreté d'Ottawa. Dimanche, Bruno Perras et François Pineau avaient été incarcérés pour n'avoir pu payer la note dans un restaurant de la capitale canadienne. Lors de leur comparution en Cour provinciale, le juge Robert Hutton, apprenant qu'on ne leur avait pas donné à manger en prison dimanche soir ou lundi matin, décida que la police leur devait au moins un repas. Pour un agent de la sûreté municipale, c'était déjà une punition: «C'est prendre une grosse chance que de manger à la station de police d'Ottawa», a-t-il commenté.

■ Un Acadien à la vice-présidence des Communes

OTTAWA (PC) — Le député Eymard Corbin, du Nouveau-Brunswick, a été nommé vice-président de la Chambre des communes, en remplacement du libéral Denis Ethier, qui a démissionné, la semaine dernière, à la suite d'une querelle avec les conservateurs. M. Corbin, co-président du comité spécial des Communes sur les langues officielles, gagnera \$8,300 de plus que son salaire actuel de \$64,900, et aura droit à un compte de dépenses. En compagnie du libéral Rod Blaker, de Montréal, il dirigera les débats à la Chambre des communes, lorsque l'actuelle présidente Jeanne Sauvé et son collègue d'Ontario, M. Lloyd Francis, ne siègeront pas en Chambre. M. Corbin, âgé de 47 ans, qui représente la circonscription de Madawaska-Victoria, dans le Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick, a été élu pour la première fois en 1968. Il a gagné toutes les élections subséquentes.

■ Feu au mont Saint-Hilaire

Le Centre de conservation de la nature du mont Saint-Hilaire sera fermé au public jusqu'à nouvel ordre, à la suite d'un feu de forêt survenu tard lundi soir sur le flanc sud de la montagne. L'incendie pourrait avoir été provoqué par des campeurs, a indiqué hier un naturaliste du centre de conservation, M. Normand Paquette. Il a précisé que le camping était interdit dans le centre, propriété de l'université McGill, mais que certains n'hésitaient pas à enfreindre l'interdiction, à cause de la beauté du site. Selon M. Paquette, il était trop tôt, hier après-midi, pour évaluer les dégâts causés par l'incendie, alors que celui-ci venait à peine d'être pleinement maîtrisé. Le feu aurait été facilité par la sécheresse extrême des derniers jours, a-t-il souligné. L'indice de danger de feux en forêt demeure «extrême» avec la période de sécheresse que connaît la majeure partie du Québec. À 18 heures lundi soir, 25 feux étaient toujours actifs, dont six avaient éclaté au cours des dernières 24 heures, selon le responsable de la coordination au ministère de l'Énergie et des Ressources, M. Gérard Lacasse. Depuis le début de la période estivale, 822 feux de forêt ont éclaté et ravagé une superficie de 7.562 hectares de bois.

■ L'âne et le pape

CITÉ DU VATICAN (AP) — Un ex-soldat brésilien, qui tient à faire don d'un âne au pape Jean-Paul II, a refusé hier de mettre fin à un jeûne de trois jours, malgré l'intervention personnelle de l'ambassadeur du Brésil au Vatican. Après un bref entretien avec l'ambassadeur Antonio Correa do Lago, Damiao Galdino da Silva est retourné s'asseoir à l'ombre d'un obélisque de la place Saint-Pierre où il poursuit son jeûne depuis dimanche. L'ambassadeur lui a offert de l'argent pour rentrer chez lui, mais da Silva ne veut pas démentir: il montre aux passants des documents d'exportation et des photos de l'âne qu'il veut offrir au pape comme symbole pour démontrer que l'Église catholique est bien du côté des pauvres.

■ Air Canada prend la relève

Étant donné la grève à la société aérienne Nordair, Air Canada accepte, sans frais supplémentaire, les billets des passagers de Nordair sur ses vols pour les mêmes destinations. On peut obtenir plus de renseignements en appelant au bureau des réservations d'Air Canada, au numéro 931-4411 à Montréal.

McGill

Éducation permanente

Cours du soir de langues vivantes

A partir du 13 septembre

Certificats de Compétence anglais et français

(Cinq niveaux de cours) Conditions d'obtention du certificat: 75% à l'examen de deux cours de 5e niveau. Tous les niveaux d'anglais sont aussi offerts le samedi matin.

Tests de classement à subir le jour de votre choix:

Cours d'anglais: 5, 16 ou 18 août à 19h
Cours de français: 4, 10 ou 19 août à 19h

Les candidats au test doivent s'inscrire en personne à partir du 19 juillet, du lundi au jeudi, de 9h à 18h30.

FRAIS DE TEST: 5.00\$ (pas de chèques, s.v.p.)

allemand • espagnol • italien • russe

(Quatre niveaux de cours) Conditions d'obtention du certificat: succès à l'examen du 3e niveau et 75% à l'examen du 4e niveau.

Autres langues

arabe • arménien • chinois • grec moderne • hébreu • hongrois • japonais • polonais • portugais • yiddish

Pour recevoir notre brochure prière de s'adresser au: Centre d'éducation permanente, Université McGill, Pavillon de la Bibliothèque Redpath, Salle 214, Téléphone: 392-8301. Adresse postale: 3461, rue McTavish, Montréal, H3A 1Y1.

Pour la CTCUM, le pivot de la négociation tient à l'embauche d'employés surnuméraires

par Marc Morin

C'est en présence du conciliateur, M. Normand Gauthier, que les pourparlers reprennent ce matin entre la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) et la Fraternité des chauffeurs d'autobus, opérateurs de métro et employés des services connexes au transport de la CTCUM.

Vendredi et lundi, en comité restreint de négociation, la CTCUM avait exposé en détail la nature de ses problèmes d'achalandage aux heures de pointe et expliqué dans quelle mesure le recours aux surnuméraires serait l'un des moyens de régler ces problèmes.

Selon un porte-parole de la partie patronale, M. Jean Nadeau, la Fraternité, qui s'était longtemps refusée à aborder

la question des surnuméraires, comprend maintenant qu'il y a un problème réel pour la Commission et a proposé, en contre-partie, une autre solution que M. Nadeau n'a pas explicitée sauf pour affirmer qu'elle «aurait donné des résultats pires» que le recours aux surnuméraires.

Selon un communiqué diffusé hier par la Fraternité, celle-ci demandait, lundi après-midi, à la CTCUM de

dégager l'impasse en abordant le point suivant à l'ordre du jour, c'est-à-dire la question des salaires, «quitte à revenir aux surnuméraires en cours de négociation, si les parties avaient quelque chose de nouveau à apporter».

Pour la Commission, la solution aux problèmes d'achalandage, préférablement par l'embauche de surnuméraires, est «le pivot de la négociation», selon M. Nadeau, qui

ajoute qu'«on ne pourra pas signer de convention collective sans avoir réglé ce point».

En présence du conciliateur, l'équipe patronale espère obtenir de la Fraternité qu'elle dise clairement ce qui ne lui convient pas dans la proposition de la Commission touchant les surnuméraires, plutôt que de s'en tenir à une simple fin de non-recevoir.

Entre-temps, deux organismes montréalais ont dénoncé ce qu'ils considèrent être «les positions anti-populaires et anti-travailleurs» de la Fraternité des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro.

L'Association pour la défense des droits sociaux du Montréal métropolitain et le Parti des travailleurs du Québec (PTQ) relèvent le fait que, dans ses pourparlers avec la CTCUM, la Fraternité propose l'abolition de la correspondance et la hausse du prix de la carte mensuelle autobus-métro (CAM) pour régler les problèmes financiers de la

Commission. Selon l'Association, le syndicat demande ainsi à la CTCUM de «taxer les usagers pour le profit d'une minorité: les chauffeurs d'autobus et de métro».

Pour le PTQ, l'abolition de la correspondance et la hausse du prix de la CAM frapperaient les plus démunis: chômeurs, non syndiqués, assistés sociaux, retraités et même des milliers de syndiqués. «L'excuse (de la Fraternité) manque d'imaginabilité», affirme M. André Rousseau, du PTQ, qui propose d'autres solutions: «financement partiel du transport en commun à même une taxe sur les bénéfices des entreprises qui profitent des premières du transport de la main-d'œuvre», exclusivité de la CTCUM sur tous les voyages touristiques noisies pour la région métropolitaine; amélioration du service autobus-métro «pour inciter les non-usagers du transport en commun à le devenir».

Pour la Fondation afro-asiatique, le Québec est la province la plus raciste

par Robert Lévesque

Le président de la Fondation afro-asiatique du Canada, M. Sébastien Alakatusery, a dénoncé hier le Québec comme étant «la province canadienne où le racisme est le plus actif», et du même coup il a exhorté les chauffeurs de taxis haïtiens à boycotter l'enquête que tiendra en septembre la Commission québécoise des droits de la personne sur le racisme dans l'industrie du taxi à Montréal.

Selon M. Alakatusery, qui ne s'exprime qu'en anglais, cette enquête «is just another mimic», et rien ne peut en sortir sans que les autorités gouvernementales ne s'attaquent à l'ensemble du problème raciste au pays. Seule une Commission royale d'enquête pourrait, selon lui, garantir aux citoyens que M. Alakatusery appelle «les minorités visibles» des droits et libertés pleins et entiers.

En conférence de presse à l'hôtel Reine-Elizabeth, M. Alakatusery, dont l'organisme regroupe des Canadiens d'origine afro-asiatique à Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver, a déclaré que le racisme au Québec était présent en particulier dans les secteurs de l'immigration, du travail et du logement. Il a également accusé plusieurs établissements de Montréal, restaurants et bars, de ségrégation envers les Noirs. Pressé de questions, il n'a pas voulu donner un seul nom d'établissement.

«Nous avons l'intention d'organiser des manifesta-

tions devant certaines institutions québécoises pratiquant le racisme», a déclaré M. Alakatusery sans encore préciser lesquelles.

M. Alakatusery a remis à la presse une déclaration dénonçant l'ostracisme dont

sont victimes les minorités visibles au Québec. «Nous subissons continuellement les effets du racisme dans le déroulement de notre vie quotidienne», est-il écrit dans ce texte signé par 17 personnes représentant des associations ja-

maïcaines, indiennes, chinoises, japonaises, philippines et africaines et, entre autres noms l'on remarque ceux de l'ex-Solliciteur-général Warren Allmand et d'un membre de l'exécutif du Parti québécois, M. Henry Milner.



Entente entre le MAS et les optométristes

Un troisième groupe de professionnels de la santé, les optométristes, vient de ratifier une entente de principe à l'issue de négociations avec l'État pour le renouvellement du contrat échoué depuis le 31 mai 1981.

Après la Fédération des médecins spécialistes et l'Association des chirurgiens-dentistes, les représentants des quelque 800 membres de l'Association professionnelle des optométristes du Québec ont accepté l'entente.

Les optométristes, tout comme les spécialistes et les dentistes, conviennent d'un gel de leur rémunération rétroactif pour la période du 1er juin 1981 au 31 mai 1982. Pour la période du 1er juin 1982 au 31 mai 1983, la grille tarifaire connaîtra une augmentation de 13,3%, ce qui correspond à une augmentation du revenu moyen brut égale à l'augmentation consentie aux autres professionnels de la santé.

Comme il l'avait fait précédemment, au moment de la signature officielle de l'entente entre le gouvernement et les spécialistes, M. Jean-Marc Johnson, ministre des Affaires sociales, a loué l'esprit de collaboration des optométristes et l'effort qu'ils ont consenti en cette période de crise économique. Il a souhaité que l'entente de principe soit rapidement soumise aux instances de l'association professionnelle de façon à ce qu'elle entre en vigueur le plus rapidement possible.

Employeurs et chômeurs à l'amende

La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada signale que sept employeurs et 807 prestataires d'assurance-chômage du Québec ont été reconnus coupables d'infractions à la Loi de l'assurance-chômage. Le montant total des amendes imposées aux employeurs et aux prestataires s'élève à \$126,472 en mai et à \$162,455 en juin, soit une moyenne par poursuite d'environ \$350.

La majorité des employeurs poursuivis avaient négligé de remettre à leurs ex-employés un relevé d'emploi dans les délais prescrits par la loi. La plupart des prestataires reconnus coupables avaient omis de déclarer les gains provenant d'un emploi, alors qu'ils retiraient des prestations d'assurance-chômage.



...Et rappelez-vous: la modération a bien meilleur goût...

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
La cave à vin des Québécois

Une ambiance de fraîcheur

Bordeaux, A.C. 375 ml
Vin blanc au goût léger, délicatement fruité, importé de France.
Accompagne bien: poissons, crustacés et hors-d'oeuvre.

Perce-Neige 750 ml
Vin blanc sec très légèrement fruité, importé d'Espagne.
Accompagne bien: hors-d'oeuvre, poissons, buffets froids et mets chinois.

Québérac 750 ml
Vin blanc doux au goût léger, importé d'Espagne.
Accompagne bien: entrées, poissons, volaille en sauce, desserts et fruits frais.

Cuvée des Patriotes 750 ml
Vin blanc sec et frais au goût léger, importé de France.
Accompagne bien: hors-d'oeuvre, entrées, poissons, poulet rôti et fromages frais.

Cuvée Frédéric 750 ml
Vin blanc demi-sec, délicatement fruité, importé d'Allemagne.
Accompagne bien: poissons et fruits de mer. (Se prend bien également à l'heure de l'apéritif.)

Ces vins sont offerts dans la plupart des marchés d'alimentation et dans les succursales de la cave à vin des Québécois.

L'Opposition perçoit une progression vers un contrôle général

par Claude Turcotte

OTTAWA — À la lumière de toutes les déclarations et initiatives des membres du cabinet Trudeau depuis quelque temps, les chefs des deux partis d'opposition, MM. Joe Clark et Ed Broadbent, ont de plus en plus le sentiment que le gouvernement fédéral s'oriente rapidement vers un contrôle général des prix et des salaires, qui serait vraisemblablement appliqué en septembre ou en octobre prochain.

Les chefs des partis conservateur et néo-démocrate, sans se consulter, ont néanmoins été d'accord pour poser ce diagnostic, hier, en entrevues. Ils appuient leurs prédictions sur divers indices, à commencer, bien sûr, sur la volonté de limiter les hausses de salaires dans la fonction publique fédérale et les sociétés de la Couronne à 6 et 5% pendant les deux prochaines années; la même règle s'appliquerait aux prix administrés. Mais ce n'était là, semble-t-il, qu'un point de départ.

Le conseil des ministres s'affaire cette semaine à mettre au point des directives de même nature pour les entreprises qui demandent des subventions fédérales. De plus, lundi soir à Winnipeg, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy, servait un avertissement dans le même sens aux provinces qui refuseraient de ne pas se conformer à la loi du 6 et du 5%.

À peu près au même moment, devant une commission parlementaire à Ottawa, le président du Conseil du Trésor, M. Donald Johnston, déposait une liste d'amendements, parmi lesquels se trouvait la décision de soumettre les employés de CP Rail au même régime du 6 et 5% que leurs collègues du CN, parce que les négociations des deux groupes ont été conjointes et que le gouvernement dit ne pas vouloir manifester de discrimination envers les employés du CN. Les employés de plusieurs petites compagnies ferroviaires sont aussi visés.

Enfin, on annonçait hier que le premier ministre Trudeau et ses principaux collaborateurs dans ce dossier, MM. MacEachen et Johnston, auront une réunion demain après-midi avec les représentants de la Fédération canadienne des municipalités, dont le président est le maire de Québec, M. Jean Pelletier.

Des représentants des trois plus grandes villes canadiennes (Montréal, Toronto et Vancouver) participeront à cette réunion, ainsi que des représentants de certaines commissions scolaires à travers le Canada. En tout, une vingtaine de personnes ont reçu une invitation de M. Trudeau qui, à la suite de cette discussion, pourra se vanter d'avoir entretenu le porte-parole de toutes les administrations publiques au Canada de son programme anti-inflation.

L'impression que le gouvernement vogue légèrement vers la mise en place d'un contrôle général des prix et des salaires n'est pas partagée seulement par les chefs des partis d'opposition. Des libéraux ont aussi le même sentiment. Ainsi, M. Bud Cullen, député de Sarnia-Lambton (Ontario) et ex-ministre dans le gouvernement Trudeau de 1974 à 1979, a déclaré hier devant la commission parlementaire chargée d'étudier le bill C-124 qu'il faudrait appeler les choses par leur nom et dire que ce projet de loi s'applique non seulement aux fonctionnaires fédéraux mais aussi à plusieurs employés du secteur privé.

Sa suggestion est venue après que M. Johns-

on eut fait part des amendements impliquant la limite d'augmentation salariale pour plus de 30.000 employés du Canadien Pacifique et de compagnies ferroviaires ontariennes.

Pour sa part, M. Joe Clark s'est demandé hier si le contrôle général ne faisait pas partie de «l'agenda caché» des libéraux. M. Broadbent est d'avis que les annonces à la pièce faites par le gouvernement depuis quelques jours précèdent les mois d'incitation morale qui ont précédé l'imposition du plein contrôle en 1975. C'est surtout l'attitude fédérale à l'égard des provinces qui a retenu l'attention, hier, à la suite de la déclaration de M. Axworthy lundi soir à Winnipeg. M. Trudeau et quelques autres ministres ont d'abord voulu se montrer rassurants, en disant qu'Ottawa allait respecter totalement les accords fiscaux pour les cinq prochaines années.

Mais, le premier ministre a, par la suite, clairement indiqué qu'il aimerait bien que «l'aide fédérale aux provinces soit conditionnée par le respect des objectifs de 6 et 5%». Au moins deux provinces ont déjà manifesté l'intention d'imiter les coupures de salaires imposées par Ottawa à ses fonctionnaires.

Le premier ministre Richard Hatfield, dont le gouvernement conservateur déclencherait probablement des élections cet automne, s'est dit favorable à un programme de restrictions volontaires, mais tentera de négocier d'ici le milieu de 1984 une limite de 5% sur les hausses de traitement des fonctionnaires provinciaux.

Quant au gouvernement de la Colombie-Britannique, il a renforcé son programme de coupures étendu sur deux ans de sorte que la hausse moyenne des salaires du secteur public soit de 6% la première année et de 5% la seconde.

De plus, le premier ministre William Bennett a annoncé hier qu'il révisera à la baisse le plafond de 12% d'augmentation des dépenses provinciales.

Voici la déclaration faite par M. Trudeau aux Communes: «Le gouvernement n'a jamais indiqué qu'il avait l'intention de rouvrir la loi sur les accords fiscaux; ce dont parlait le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, ce dont j'ai parlé moi-même en cette Chambre ou, à tout le moins, à une conférence de presse vendredi, ce sont des programmes de dépenses du gouvernement fédéral dans des secteurs de croissance qui ont besoin d'aide des fonds des contribuables et nous disons qu'en tant que faire se peut, nous voulons que cette aide qui vient des contribuables soit conditionnée par le respect des objectifs de 6 et 5%. Il ne s'agit pas d'annuler des lois de ce Parlement en ce qui concerne le transfert de fonds aux gouvernements des provinces.»

De son côté, M. Axworthy a ajouté l'explication suivante: «Nous allons utiliser toutes les occasions offertes pour tenir ces discussions et faire ce genre de rappel persuasif.»

Quoiqu'il en soit, la commission parlementaire a poursuivi sans relâche son étude du bill C-124 toute la journée hier. On prévoyait qu'une dizaine d'amendements présentés par le gouvernement seraient adoptés avant la fin de la journée.

Le comité, par ailleurs, a rejeté un amendement conservateur qui visait à imposer les limites du 6 et 5% à la masse salariale plutôt qu'à chaque employé. La majorité libérale a battu aussi un autre amendement qui avait pour but d'annuler une hausse de 10% accordée au personnel politique des ministres quelques temps avant le budget du 28 juin.

Un radis, de la ferme au marché

LE PANIER À PROVISIONS

Renée Rowan

Il est 7 h 00 en ce matin chaud et ensoleillé de juillet. Invités à une journée d'information sur les fruits et légumes, organisée par les Épiéris unis Métro-Richelieu qui regroupent quelque 600 membres à travers le Québec, des journalistes de la presse spécialisée apprennent à visiter le Marché central de Montréal. Il y règne, à cette heure-là, une certaine activité, mais moins fébrile que deux heures auparavant. Les grosses transactions sont terminées.

Le but de cette rencontre est de faire voir les diverses étapes que doivent suivre fruits et légumes avant de parvenir au supermarché. Si nous commençons par le Marché central — le plus important marché en gros de produits agricoles en Amérique du Nord qui soit la propriété des agriculteurs — c'est que tout, ou à peu près, s'y passe sur la nuit ou tôt le matin. On y trouve des courtiers en fruits et légumes d'ici et d'ailleurs; des négociants (tel M. Michel Desjardins) qui regroupent 150 producteurs et qui ne vendent que des produits du Québec, ainsi que des jardiniers-maraîchers qui ont leurs propres kiosques. Ce sont ceux-là, surtout, qui font affaire avec les consommateurs pour les autres, il faut acheter en grande quantité puisqu'il s'agit de ventes «au gros».

L'ensemble du Québec vient s'approvisionner au Marché central, que ce soit les épiéris, les dépanneurs, les marchands de fruits et légumes, les restaurateurs et autres. Il est intéressant de constater que 89% des fruits et légumes du Québec sont produits dans la région de Montréal. En revanche, les

grandes chaînes comme Métro-Richelieu, Provigo et Steinberg, par exemple, effectuent 90% de leurs transactions directement avec le producteur, sans passer par le Marché central. Chez nos hôtes de la journée, tout se fait à travers Jardin mérite, l'un des principaux centres de distribution de fruits et légumes et de produits surgelés au Québec. Pour mieux comprendre ce qui se passe, suivons la vie d'un radis depuis le producteur jusqu'à son arrivée au comptoir des fruits et légumes d'un marché Métro ou Richelieu. Nous nous rendons donc chez Frank Spingola et fils, dans la région de Saint-Hyacinthe, où le père et ses trois fils, François, Alex et Jos, exploitent une ferme maraîchère dont les terres couvrent plus de 600 acres. Spingola est un des nombreux producteurs qui approvisionnent Jardin mérite.

Les Spingola, qui furent parmi les premiers à recourir aux méthodes modernes de mise en marché et de conditionnement des légumes frais par l'utilisation du pré-refroidissement et d'un entrepôt à double paroi alimentant à l'année longue les réseaux de distribution de légumes frais. Ils cultivent une large variété de produits: betteraves, céleri, céleri-rave, carottes, échalotes, persil, poireaux, radis, brocoli, asperges, diverses salades, rutabagas, etc. La terre dans cette région agricole, est noire et très fertile. Malgré un manque de pluie en juillet, les champs étaient verts lors de notre passage.

Ce matin-là, vers 11 heures, on procédait à la cueillette des radis, opération qui se fait à la main. Chaque botte de radis en feuilles en contient autant



Le ramassage des radis se fait à la main. Une botte en contient autant qu'un ramasseur peut en tenir dans le cercle formé par l'index et le pouce.

que le ramasseur peut en tenir entre le pouce et l'index. Les radis sont, par la suite, ramassés à l'entrepôt, soigneusement lavés avec de l'eau très froide pour en abaisser la température, et glacés sur demande (des chaînes pourront, par exemple, demander que l'on mette de la glace sur le dessus de la boîte avant de la fermer pour conserver les légumes frais et croquants jusqu'à leur arrivée aux magasins).

«On prend les radis à environ 80-85°F dans le champ, on en abaisse la température à 40°F par le pré-refroidissement, puis ils sont entreposés à 35°F», explique M. Jos Spingola. Pour ne pas briser la chaîne du froid, les légumes sont amenés vers les centres de distribution par camions réfrigérés où la température est de 32°F.

Les radis ramassés au champ le matin parviennent généralement aux entrepôts de Jardin mérite, situés dans le Nord de la ville, vers la fin de l'après-midi ou en soirée, pour être ensuite redistribués, au cours de la nuit, aux épiéris Métro et Richelieu. Les légumes frais de saison sont généralement disponibles aux consommateurs moins de 24 heures après le moment de la cueillette.

Il est intéressant de souligner que 50% de la production de la ferme Spingola va à Jardin mérite, 30% à Stein-

berg, 10% à Provigo et environ 10%, chez les négociants au Marché central. «Il ne faut jamais mettre tous ses oeufs dans le même panier», rappelle avec sagesse M. Jos Spingola. Cela vaut également pour Jardin mérite qui, s'il fait affaires dans l'ensemble, directement avec de gros producteurs, fait aussi des achats, en petite quantité, dans une proportion de 5 à 10%, chez les négociants du Marché central: «Il est important pour nous de garder toutes les portes ouvertes en cas de besoin», note M. Jacques Obry, vice-président aux achats, et à l'approvisionnement, aux Épiéris unis Métro-Richelieu.

Mentionnons, par ailleurs, que la plupart des transactions, au niveau du gros, que ce soit avec les négociants ou les producteurs, se font par téléphone. Il n'y a, par ailleurs, aucun contrat signé pour ce qui est «du frais», comme on le dit dans le métier, mais il existe une certaine fidélité commerciale entre les intéressés, autrement on ne saurait, de part et d'autre, à quoi s'en tenir. La qualité est aussi importante que les prix, et chacun le sait.

Lorsque les radis de la ferme Spingola — ou d'ailleurs — arrivent au Jardin mérite ou les installations permettent de traiter, en moyenne, par semaine, 105.000 colis de fruits et légumes et 40.000 colis de produits

surgelés, ils sont immédiatement placés dans des chambres réfrigérées à divers degrés selon les besoins. L'entrepôt possède aussi des chambres de mûrissement pour les bananes et les tomates.

Les épiéris Métro et Richelieu se prévalent des installations électroniques de Jardin mérite pour s'informer des disponibilités et transmettre leurs commandes. Ce système sophistiqué conjugue clavier et écran cathodique. L'avènement de l'informatique, note M. Ghislain Perron, chef de la section des achats à Jardin mérite, a permis de grossir considérablement le volume des transactions sans pour autant augmenter les effectifs. L'entrepôt est ouvert 24 heures sur 24, du dimanche après-midi au samedi matin; 278 employés, répartis en trois équipes, en assurent un fonctionnement continu.

Jardin mérite a ses propres camions réfrigérés qui continuent à leur tour à assurer la chaîne de froid pendant la distribution aux magasins. Si les petits radis que nous achetons chez Métro ou chez Richelieu ne sont pas frais, la faute n'en est pas celle du centre de distribution ou du producteur; il faudrait voir ailleurs puisque les critères de qualité, dans ces deux endroits, sont scrupuleusement respectés.

Les femmes pourraient apporter une nouvelle dimension à la recherche

par Andrée Poulin

Collaboratrice spéciale

«S'il est impérieux pour une femme de parler d'elle-même, rejoignons-nous à la pensée, agréablement subversive, que nous sommes, à l'heure actuelle et durant ces 10 jours, l'assemblée la plus impertinente qui existe au monde.» C'est avec ce commentaire piquant que Mme Jeanne Lapointe, professeure à l'Université Laval, a ouvert, hier, le colloque international sur la recherche et l'enseignement relatifs aux femmes.

À la première plénière, six conférenciers ont entretenu plus de 350 personnes sur la recherche faite par et sur les femmes.

Mmes Carol Jacklin, des États-Unis, et Gloria Bonder, d'Argentine, ont traité de l'approche et de l'impact des femmes sur la recherche. Selon Mme Jacklin, les femmes pourraient apporter une nou-

velle dimension à la recherche. «Un changement dans la proportion d'hommes et de femmes dans le secteur des sciences ne serait pas insignifiant mais bien révolutionnaire», a-t-elle souligné, en donnant l'exemple de la psychologie, où certains domaines de recherche n'ont été ouverts que grâce à l'arrivée d'un nombre important de femmes.

Les propos de ces conférencières faisaient écho à l'allocation de Mme Lapointe, pour qui s'est arrivée de la pensée féministe dans le champ de la recherche oblige les autres chercheurs à réviser les méthodes, les postulats ou même les préjugés qui les guidaient. D'après Mme Lapointe, la recherche relative aux femmes n'est pas un simple plaisir intellectuel mais une question de vie et d'identité pour les femmes. C'est ce qui explique, à son avis, la passion qui anime les

travaux des femmes.

Mme Danielle Juneau-Lee, du département de sociologie de l'Université de Montréal, a brossé un historique de la recherche et du mouvement féministes au Canada depuis 1960. «Ce que la recherche féministe effectuée au Canada a permis de dévoiler, a-t-elle expliqué, c'est l'existence de la cage triangulaire de la condition féminine: dépendance économique, exploitation sexuelle, violence physique et morale». Mme Juneau a également insisté sur la nécessité de créer des méthodes et techniques appropriées à la démarche féministe.

Bien que leur situation ne soit pas encore parfaite en Amérique du Nord, les femmes ne sont pas aussi dévalorisées que leurs consœurs d'Afrique ou d'Asie, comme l'ont démontré les autres conférencières.

Mme Kesiah Awosika, du Nigeria, a souligné la différence entre la situation des femmes en pays développés et en pays moins développés. «Dans les sociétés plus avancées, les femmes revendiquent l'égalité dans l'accès à l'éducation et dans les chances d'emploi, tandis que chez nous, les femmes sont encore reléguées à une position marginale dans tous les aspects du développement économique, social et politique», a dit Mme Awosika. Elle a, par ailleurs, exprimé ses doutes quant à la pertinence et à la crédibilité des recherches faites par des étrangers sur les femmes de son pays.

En Inde, la situation de la femme n'est guère plus brillante, et très peu de recherches sont faites sur le sujet, comme l'a expliqué M. Murali Manohar. «La société indienne distingue les gens à partir de leur caste, leur classe et leur sexe, quelle que soit la religion — hindoue, musulmane ou chrétienne — par tout les femmes sont des citoyennes de deuxième classe sans autonomie aucune».

les bons achats

(L'entrée en vigueur du système métrique se fait graduellement. Les prix mentionnés dans cette chronique le seront donc en kilogramme et à la livre durant cette période de transition. Ces prix ne valent que pour la région de Montréal.)

A & P: rôti de bœuf de côtes (5 premières côtes seulement), \$6.15/kg (\$2.79/lb); bifteck de côte, \$8.13/kg (\$2.69/lb); cuisses de poulet frais avec dos attachés, \$2.84/kg (\$1.29/lb); poitrines de poulet frais avec ailes et dos attachés, \$3.06/kg (\$1.39/lb); rôti de soc de porc déossé, \$4.17/kg (\$1.89/lb). Poisson: filets de sole surg., \$5.49/kg (\$2.49/lb). Fruits et légumes: chou-fleur frais du Qué., gros, 12, 89 cents ch.; cantaloup de Cal., gros, 15, 99 cents pièce; melon d'eau en quartier, de Flor., 99 cents; laitue Iceberg du Qué., 2, 99 cents.

Cooprix: gigot d'agneau surg., de la N.-Z., complet ou demi, \$5.25/kg (\$2.38/lb); coupe budget avant de bœuf, \$3.46/kg (\$1.57/lb); épaule de porc fumé, genre picnic, 3 à 3 1/2 kg (7 à 8 lb), \$2.40/kg (\$1.09/lb); bœuf haché mi-maigre, \$4.34/kg (\$1.97/lb). Fromage Tomme des Laurentides, crème St-Gérard, \$7.47/kg (\$3.39/lb). Poisson: filets d'aiglefin frais, \$5.27/kg (\$2.39/lb); petites crevettes cuites, surg., 200 g, \$2.99. Fruits et légumes: laitue Iceberg du Qué., 44 cents ch.; concombres du Qué., 23 cents ch.; fèves jaunes du Qué., 84 cents/kg (38 cents/lb); citrons, gros, 90, de l'Espagne, 18 cents pièce; cantaloup, gros, 23, de la Cal., 68 cents ch.

IGA/Boniprix: rôti de palette, coupe régulière, \$2.60/kg (\$1.18/lb); rôti de côtes croisées, \$4.14/kg (\$1.88/lb); rôti de palette, coupe européenne, \$3.26/kg (\$1.48/lb); bœuf haché mi-maigre, \$4.37/kg (\$1.98/lb). Poisson: filets d'aiglefin, surg., \$5.47/kg (\$2.48/lb). Fruits et légumes: cantaloups des E.-U., gros, 15, 78 cents ch.; prunes Laroda de Cal., gros, 4 x 5, \$1.96/kg (89 cents/lb); laitue Iceberg du Qué., gros, 18, 39 cents ch.; piments verts des E.-U., calibre gros, \$1.74/kg (79 cents/lb); tomates roses de serre de l'Ont., \$1.96/kg (89 cents/lb); radis du Qué., cello de 454 g (16 on), 35 cents; pommes de terre, sac de 4.54 kg 10 lb, \$1.49; mangues de Flor., gros, 12, 99 cents ch.

Métro: longe de porc frais, bout de côte, env. 13 kg/3 lb, \$3.92/kg (\$1.78/lb); longe de porc frais, bout de filet, env. 1.3 kg/3 lb, \$4.14/kg (\$1.88/lb); poulet à frire, surg., cat. utilité, moins de 2 kg/4.4 lb, \$2.09/kg (95 cents/lb); jambon fumé, découenné, sans jarret, prêt-à-servir, un bout ou l'autre. Mérite, \$3.48/kg (\$1.58/lb); bœuf haché mi-maigre, \$3.92/kg (\$1.78/lb); bifteck d'aloyau ou côte d'aloyau, bout enlevé, \$10.10/kg (\$4.58/lb). Fruits et légumes: melon miel, gros, 8, prod. des E.-U., \$1.59 ch.; bananes Dole, gros fruits, prod. du Honduras, 55 cents/kg (25 cents/lb); céleri Pascal, gros, 24, cult. du Qué., 59 cents ch.; prunes Simka, gros 4 x 4, prod. de la Cal., \$1.94/kg (88 cents/lb); raisin vert, Perlette, de la Cal., \$3.28/kg (\$1.49/lb).

Provigo: poulets surg., cat. utilité, 2,2 kg (4.4 lb et plus), \$2.38/kg (\$1.08/lb); rôti de palette \$2.60/kg (\$1.18/lb); rôti de côtes croisées, \$3.92/kg (\$1.78/lb); flanc de porc frais, \$4.14/kg (\$1.88/lb); côtes levées de porc frais ou décong., \$4.81/kg (\$2.18/lb). Fruits et légumes: laitue Iceberg du Qué., gros, 18, 39 cents, pièce; concombres du Qué., 2 pour 39 cents; raisins verts sans pépin, Thompson, de la Cal., \$3.04/kg (\$1.38/lb); haricots jaunes du Qué., 86 cents/kg (39 cents/lb); bleuets du N.-J., casseau d'une chop., \$1.29.

Provigo: cuisses de poulet frais avec dos, \$2.60/kg (\$1.18/lb); poitrines de poulet frais avec dos, \$3.26/kg (\$1.48/lb); bifteck de surlonge, \$7.89/kg (\$3.58). Poisson: filets de morue surg., \$3.70/kg (\$1.68/lb). Fruits et légumes: cantaloups de la Cal., gros, 15, 77 cents pièce; prunes Laroda de Cal., gros, 4 x 5, \$2.18/kg (99 cents/lb); grosses bananes importées Dole ou Chiquita, 64 cents/kg (29 cents/lb); tomates rouges de la Cal., gros, 6 x 6, \$1.74/kg (79 cents/lb); laitue romaine du Qué., gros, 16, 2/79 cents; chou-fleur du Qué., gros, 12, 89 cents pièce.

Richelieu: jarrets de porc surg., \$1.50/kg (68 cents/lb); soc de porc frais, déossé, roulé, \$4.36/kg (\$1.98/lb); jambon fumé, déossé, prêt-à-manger, style québécois, demi, Mérite, \$5.25/kg (\$2.38/lb); poulet à frire surg., moins de 2 kg (4.4 lb), \$2.09/kg (95 cents/lb); bœuf haché mi-maigre, \$3.92/kg (\$1.78/lb); bifteck d'aloyau ou côte d'aloyau, bout enlevé, \$10.10/kg (\$4.58/lb). Poisson: truites arc-en-ciel importées, surg., \$4.36/kg (\$1.98/lb). Fruits et légumes: chou-fleur, surg., 12, cult. du Qué., 68 cents ch.; cantaloup, gros, 18, 89 cents ch.; laitue Iceberg, gros, 18, 35 cents ch.; prunes rouges Laroda, gros, 4 x 4, prod. de la Cal., \$1.94/kg (88 cents/lb); kiwi, gros, 36-42, prod. de la N.-Z., 2 \$1.29; bleuets, gros, 12, prod. des E.-U., \$1.48 chop.

Steinberg: cuisses de poulet frais sans dos, \$2.62/kg (\$1.19/lb); poitrines de poulet frais sans dos, \$3.51/kg (\$1.59/lb); soc de porc fumé, roulé, marque Steinberg, \$6.15/kg (\$2.79/lb); bacon en tranches, sans couenne, Schneider, 500 g, \$2.19. Poisson: éperlans de lac, surg., marque Omstead, 454 g, \$1.19; omble Chevalier, entier ou surg., de 3 à 5 lb, \$6.59/kg (\$2.99/lb). Fromage Saint-Paulin Anco, \$9.46/kg (\$4.29/lb). Fruits et légumes: cantaloups de Cal., gros, 15, 78 cents ch.; grosses bananes, 60 cents/kg (27 cents/lb); tomates des E.-U., gros, 6 x 7, \$1.50/kg (68 cents/lb); concombres du Qué., 19 cents ch.; radis du Qué., sac de 16 on., 33 cents ch.; courges zucchini du Qué., 73 cents/kg (33 cents/lb); laitue romaine du Qué., gros, 16, 39 cents ch.

pour fins gourmets seulement

A Magog, une bonne adresse...
Tous les sports de saison
rés: (819) 843-6521

Casa
cuisine italienne
50 est, rue Jarry
Rés.: 381-9650

Fernandel
Ouvert de 11h à 23h.
Samedi de 17h à 23h.
Fermé le dimanche à compter du 27 juin
Reservations: 849 8294
Apportez votre vin
Le P'tit Machon
CUISINE MÉDITERRANÉENNE
Festival du homard \$7.95
DINER D'AFFAIRES Midis: Lun. à Ven. (3.95 à 7.95)
172 DULUTH EST MONTREAL

SAVINI
Cuisines du Nord d'Italie et Française
— Spécialité préparée à la table
— Table d'hôte jusqu'à 21 h.
Dîners d'affaires de 11 h 30 à 14 h 30.
Ouvert le dimanche à partir de 17 h.
Fermé lundi
Réservation s.v.p.
3820 boul. St-Laurent, Mtl. 845-3326

Gibby's
GRILLADES ET FRUITS DE MER
298 Place d'Youville, Montréal
Tél.: 282-1837
St-Sauveur des Monts, P.Q.
Tél.: 277-5275
Fort Lauderdale

Restaurant "LES FILLES DU ROY"
BUFFET QUÉBÉCOIS
exceptionnel et varié
Tous les jours de 11 h 30 à 14 h 30 excepté le samedi
\$6.50
Le dimanche... notre fameux brunch bien connu!
\$12.25 de 11 h à 15 h.
415 rue Bonsecours Vieux-Montréal
849-3535
stationnement

ENEZ JOUER DEHORS
Kino-Québec

Selon le Conference Board La reprise ne viendra qu'en 1984

par André Bouthillier

La boule de cristal du Conference Board n'entrevoit encore reprise réelle de l'économie canadienne avant les premiers mois de 1984. D'ici là, malgré les mesures prises par le gouvernement fédéral, les habitants du pays devront continuer à vivre avec des taux

d'intérêt et de chômage sensiblement élevés.

Dans ses nouvelles prévisions trimestrielles publiées hier, l'organisme de recherche d'Ottawa estime en effet que tous les ingrédients pour la recette miracle tant attendue ne seront réunis que très lentement d'ici à la fin de 1983. Pour ses économistes, il ne

fait aucun doute que les mesures annoncées dans le récent budget MacEachen ne devraient pas stimuler efficacement l'activité économique.

«Les perspectives à court terme traduisent les effets cumulatifs des taux d'intérêt élevés sur la confiance des consommateurs et des gens d'affaires ainsi que l'incapacité

apparente de la politique monétaire restrictive à provoquer un abaissement soutenu du taux d'inflation. En outre, explique le Conference Board, les taux d'intérêt élevés, en érodant la trésorerie du gouvernement fédéral, ont pratiquement éliminé la possibilité d'initiatives budgétaires audacieuses pour accélérer la reprise».

La reprise sera donc très lente. De fait, le seul motif de réjouissance est l'annonce d'un taux de croissance de 3,1% du produit national brut (PNB) pour 1983, contre un taux négatif de 2,8% pour l'ensemble de l'année en cours. Ce retournement n'empêchera toutefois pas les usines de fonctionner bien au-dessous de leur capacité. Le taux de chômage devrait donc demeurer aux alentours du taux actuel de 10,9% pendant le reste de 1982 et 1983.

Quant au taux d'inflation, il devrait passer de 10,7% cette année (11,2% en juin) à 7,9% en 1983, soit encore à environ 2% de l'objectif visé par le gouvernement Trudeau. De plus, l'inflation au pays devrait être encore supérieure à celle aux États-Unis. «Malgré le fait que les accords salariaux devraient eux aussi

respecter la moyenne des quatre dernières années et rester au-dessous du taux d'inflation, ils dépasseront néanmoins ceux des États-Unis et continueront donc de menacer notre compétitivité», précise l'organisme privé.

Les nouvelles prévisions du Conference Board annoncent aussi la poursuite du déclin des investissements, lequel a commencé au milieu de 1981. «Pour l'ensemble de 1982, la dépense globale des entreprises devrait diminuer de 12%. La baisse devrait être encore plus importante en 1983».

Les investissements dans le secteur de la machinerie et de l'équipement chuteront de 14%. La construction résidentielle devrait reprendre l'an prochain après une autre baisse de 20% cette année.

Le Conference Board termine néanmoins son étude avec un petit élan d'optimisme: «Si les succès des États-Unis dans sa lutte contre l'inflation se poursuivent et si les accords salariaux restent modérés au Canada, ils pourraient bien donner le signal d'un relâchement notable de la politique monétaire des deux côtés de la frontière et favoriser une reprise plus vigoureuse».

Johns-Manville veut d'Ottawa \$35 millions

La compagnie Johns-Manville Canada, de Toronto, a demandé une subvention de \$35 millions au gouvernement canadien dans le cadre d'un projet qui «permettrait de considérer d'autres options pour la bonne marche des activités à la mine Jeffrey, à Asbestos».

C'est ce qu'indique un communiqué laconique émis hier par cette filiale du groupe Manville Corp. de Denver, au Colorado.

Le vice-président exécutif, M. E.B. McKenna, mentionne que différents projets miniers et cédulaires d'exploitation sont présentement à l'étude pour la mine des Cantons de l'Est.

M. McKenna a souligné l'importance du rôle du gouvernement fédéral «sur la décision de «résumer» le développement des zones «B» et «C» de la mine de même que l'importance des améliorations au niveau de la demande et des prix pour la fibre d'amiante».

Johns Manville connaît d'importantes difficultés en raison du fléchissement de la

demande d'amiante à l'échelle internationale.

La compagnie Papiers Inter-Cité Ltée recevra une subvention de \$13 million pour la modernisation de l'une de ses usines de produits façonnés de papier à Lachute.

L'octroi de cette subvention a été confirmé par le ministre fédéral des Communications, M. Francis Fox, au nom de son collègue de l'Expansion économique régionale et de l'Industrie et du Commerce, M. Herb Gray.

L'usine de Lachute, spécialisée dans la fabrication de produits d'emballage ou sanitaires, entreprend la réalisation d'un projet se chiffrant à plus de \$6,8 millions d'investissements. Ce projet devrait consolider la viabilité de l'entreprise et garantir le maintien de 265 emplois tout en amenant la création de six autres emplois.

La modernisation de l'équipement de base et la construction de nouveaux entrepôts permettront entre autres l'amélioration des lignes de production, de l'entreposage, de

la vente et de la distribution.

Cette subvention du MEER est octroyée à Papiers Inter-Cité Ltée aux termes du décret instituant la région de Montréal comme zone spéciale aux fins de subventions pour le développement régional.

Cette mesure vise à stimuler la croissance économique dans la région de Montréal en encourageant davantage le développement d'industries à croissance rapide et la création d'activités de recherches industrielles.

La croissance économique

Shawinigan: le projet de relance avorte

CAP-DE-LA-MADELEINE (PC) — Trois hommes d'affaires mauriciens qui s'étaient montrés intéressés à l'achat de l'usine Gulf de Shawinigan ont rendu leur verdict final, hier: ils n'achèteront pas l'usine et ses installations.

Le porte-parole du groupe, Me P.H. Vincent, a expliqué qu'après avoir passé une bonne partie de la nuit d'hier à étudier le dossier sous tous les angles, les investisseurs ne voyaient pas d'autre solution, étant donné les délais à respecter.

«À deux jours de la signature du contrat de vente, nous n'avons toujours reçu aucune confirmation écrite des subventions promises par les deux niveaux de gouvernement. Malheureusement, malgré la déclaration faite par le ministre fédéral de la Justice et député de Shawinigan aux Communes, M. Jean

Chrétien, lundi, cela ne correspond pas aux besoins financiers de l'entreprise que nous voulions démarrer. Nous avions absolument besoin de cet argent-là comptant. Cette fois, c'est bien fini», a-t-il déclaré.

«Nous n'étions pas engagés dans une chasse aux subventions; nous aurions très bien pu nous contenter, par exemple, d'un prêt de \$1,5 million ajouté à la subvention du même montant, mais à la condition que nous puissions disposer tout de suite de cet argent pour faire face à nos obligations des deux premiers mois de fonctionnement. Dans les conditions actuelles, c'est vraiment impossible de poursuivre le dossier», a indiqué l'un des trois hommes d'affaires.

Le ministre provincial de l'Énergie et député de la région, M. Yves Duhaime, s'é-

tait engagé à verser le million promis, mais à raison de \$500.000 immédiatement et de \$500.000 supplémentaires payables sur cinq ans.

Cela signifie que M. Yvon Genest, du Cap-de-la-Madeleine, M. Rosaire J. Neveu et son fils, Claude, tous deux de Mont-Carmel, auraient pu compter sur un montant de départ de \$2 millions, alors qu'ils affirmèrent avoir absolument besoin du double de cette somme immédiatement pour faire démarrer l'entreprise.

Réagissant vivement à la décision des hommes d'affaires, le conseiller syndical de la CSN, M. Daniel Palardy, a indiqué hier après-midi qu'à la suite d'une réunion de l'exécutif, la position du syndicat, après avoir étudié le dossier, est de demander aux ministres Chrétien et Duhaime d'essayer de «trouver un acheteur

sérieux et solvable pour notre usine».

Tout en soulignant que l'échéance pour la vente de l'usine avait été fixée par la compagnie au jeudi, 29 juillet, à 10 h 00, le porte-parole syndical a précisé que jusqu'à tout récemment, jamais les acheteurs n'avaient demandé que les subventions soient versées en bloc et immédiatement.

On s'explique mal un tel revirement, du côté syndical, en l'interprétant comme un manque de sérieux et de solvabilité.

Enfin, les représentants syndicaux ont mentionné qu'une faible leur d'espoir restait encore, quant à la possibilité de dénicher d'autres acheteurs. L'on a indiqué en ce sens que M. Duhaime et M. Chrétien en avaient déjà contacté.

Muscocho propose une 11e once d'or

par Michel Nadeau

Les promoteurs de la Société en commandite Muscocho 1982 ont décidé de bonifier leur offre aux détenteurs de ces unités en promettant une onzième once d'or, dans certaines conditions, à ceux qui investissent \$4.500 dans l'acquisition minimale de cinq unités de cet abri fiscal.

En vertu d'un amendement récent au prospectus présenté le mois dernier, les responsables de la société en commandite, qui sont, en fait, les principaux administrateurs de Muscocho, ont voulu rassurer les éventuels acquéreurs d'unités advenant une baisse du cours de l'or entre \$410 et \$375 canadiens. En plus des 10 onces proposées, le détenteur recevrait alors une onzième once. Hier, le métal précieux s'échangeait autour de \$440.

Selon un porte-parole de la firme responsable de la distribution de ces unités, la maison

Mercier/Quimet/Massé, les ventes viennent de passer le cap des \$2 millions. L'objectif minimal est de \$2,5 millions et le maximum est de \$3 millions.

«Il ne manque plus que \$500.000 avant que nous donnions le feu vert pour le démantèlement du moulin modulaire, actuellement à Yellowknife, pour être remonté à Montauban, dans le comté de Portneuf», de préciser M. Jean-Guy Masse.

Le principal projet de Muscocho est le développement d'un gisement aurifère de 910.000 tonnes métriques avec une teneur moyenne de 3,8 grammes (0,122 onces) par tonne ou de 308.000 tonnes avec une teneur d'environ 6,9 grammes ou 0,222 onces. La compagnie affirme cependant avoir repéré un noyau où la teneur grimpe à 0,33 onces ou 10,4 grammes.

Plus de la moitié du produit de la vente de ces unités ser-

vira à compléter les travaux souterrains à Montauban et surtout à défrayer le coût du transport et de l'installation et surtout à défrayer le coût du transport et de l'installation d'un moulin modulaire appartenant actuellement à une filiale de Noranda, la Mining Corp. of Canada.

En supposant que les travaux se déroulent comme prévu, la mine entrera en production avant la fin de l'année. Par la suite, les détenteurs d'unités, recevraient par tranches, l'équivalent de 10 onces d'or par bloc de cinq unités.

Pour un investissement de \$900 dans une unité, l'acheteur récupère via le fisc tant québécois que fédéral environ \$635 en supposant un revenu imposable de \$40.000. Les

deux onces d'or de l'unité lui coûtent donc \$265 ou \$132 l'once.

Ce scénario suppose que la récupération s'effectue comme prévu dans les prospectus. De plus les détenteurs d'unités se partageront 1% des profits nets de Montauban, une propriété minière appartenant à Muscocho contrôlée par M. John Terrence Flanagan qui l'a fondé il y a 20 ans avec M. John McAdam.

Le prospectus rappelle qu'il s'agit d'un placement de nature spéculative pour lequel il n'existe aucune garantie. Autrement dit, la Société québécoise d'exploration minière (SQQUEM) est assurée d'une participation minimale de 10% des revenus en raison d'un placement de \$1,6 million dans ce projet en 1980.

au jour le jour

La plume de l'État

Dorénavant, tout citoyen québécois pourra acheter les publications éditées par le gouvernement dans 2.500 librairies, tabagies, dépanneurs et magasins à rayons à grande surface. Le ministère des Communications vient en effet d'accorder un contrat de distribution à l'Agence de distribution populaire, du groupe Sogides de Montréal, afin de s'assurer un taux de lecture plus important de ses «œuvres». Apparaissant, celles-ci n'étaient vendues que dans cinq librairies de l'Éditeur officiel. La filiale de Sogides a obtenu le contrat à la suite d'un appel d'offres auquel a participé cinq firmes.

U.S. Steel fond

U.S. Steel, le plus gros producteur d'acier des États-Unis, a été lourdement affecté par la récession au cours du deuxième trimestre, ses profits tombant à \$4,3 millions US contre \$167,6 millions à la même période en 1981. La compagnie peut dire merci à Marathon Oil, acquis au coût de \$6,8 milliards US en mars, qui lui a permis d'enregistrer ce léger bénéfice. Pour le semestre, son profit est tombé de \$438,5 à \$84,2 millions.

Un port en santé

La récession n'empêche pas le port de Québec d'avoir des vents favorables. En juin, le tonnage manutentionné a atteint 2,2 millions de tonnes de marchandises, un record dans l'histoire du port. Pour le semestre, le nombre de tonnes chargées et déchargées se sont élevées à 7,1 millions, contre 4,4 millions l'an dernier. Les céréales arrivent en tête des produits avec 7 millions de tonnes.

Ford en panne

Dérageage de Ford Canada au deuxième trimestre. Sa compagnie de Oakville, en Ontario, a inscrit une perte consolidée de \$9 millions, comparativement à un bénéfice de \$30 millions durant la même période en 1981. Le chemin de la reprise est plein de virage pour l'industrie automobile canadienne. Les ventes de Ford avaient pourtant grimpé de \$140 millions à \$2,3 milliards au cours du trimestre. Le déficit pour le semestre a grimpé de \$25 à \$52 millions.

Contrat à Bombardier

La Division des produits ferroviaires et diesel de Bombardier a obtenu un contrat de \$52 millions pour la modernisation de 84 locomotives diesel-électriques de la Rode Ferroviaria S.A., du Brésil. Le contrat prévoit la livraison de moteurs à diesel, pièces de rechange, etc. Il s'agit de la plus importante commande du genre que reçoit l'usine de la rue Dickson, dans l'est de Montréal. Malheureusement, l'activité qu'entraînera ce contrat ne sera pas assez suffisante pour rappeler les quelque 400 employés de cette usine mis à pied depuis le 1er janvier.

En raccourci

Le dividende de la Banque de Montréal pour le troisième trimestre demeure inchangé à 49 cents par action... L'entreprise de produits alimentaires McCain Foods va construire une usine de 7,5 millions à Grand Falls, au Nouveau-Brunswick. On y produira des jus de fruit... La compagnie Newfoundland Capital Corp., propriétaire de Eastern Provincial Airways, a perdu \$2,2 millions au premier semestre... Neuf Airbus A-310 viennent d'être achetés par la compagnie aérienne brésilienne Vasp, première cliente en Amérique latine pour le nouvel avion européen... Les hamburgers McDonald ont rapporté \$145,2 millions US à McDonald Corporation, de Chicago, au premier trimestre. Les actifs de cette multinationale du «fast-food» ont dépassé les \$3 milliards US... Le Fonds monétaire international a refusé au Vietnam un crédit de \$150 millions. La raison: mauvaise planification de l'économie du pays... La Chine a augmenté ses exportations de 10% au premier semestre (\$10,2 milliards)... Domtar vient d'expédier 10.000 mètres cubes de bois de sciage en Égypte. Au bureau central de la compagnie, on parle d'une «percée importante sur les marchés internationaux»... À l'instar de la Fédération des magasins Coop du Québec, Surrey Co-op, la deuxième plus grosse coopérative au pays, a déclaré faillite. L'entreprise de Vancouver a perdu \$1 million cette année... Notre chronique sur la fiscalité sera publiée dans notre édition de demain.

André Bouthillier

Le CRTC accordera-t-il 22½% à Cablevision?

par Michel Nadeau

Aux prises avec un déficit au fonds de roulement de plus de \$20 millions et après avoir accumulé des pertes au cours des 36 derniers mois, Cablevision Nationale se voit maintenant confronté à la décision du gouvernement fédéral de maintenir à 6% la hausse maximale autorisée pour les prix réglementés.

La firme montréalaise a déposé une requête ce printemps pour majorer ses tarifs de 22% dans la région de Montréal. L'abonnement mensuel passerait de \$9,75 à \$11,95. Pour Québec, Cablevision Nationale réclame \$12,50 à compter du 1er août et \$13,95 à partir du mois de septembre 1983.

Ces majorations excèdent nettement la norme de 6% et de 5% fixée par le ministre des Finances, M. Allan J. MacEachen pour tout ce qui est réglementé par l'État fédéral. Cablevision Nationale dépend du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour la fixation de ses prix.

Les derniers états financiers trimestriels montrent une aggravation sérieuse de la situation financière. Le déficit a fait un bond de \$550.000 au cours des trois derniers mois. Au cours du deuxième trimestre, la direction croyait avoir enrayer l'hémorragie. «Cablevision enregistrera un gain important au terme de l'exercice», déclarait au DEVOIR le président et principal actionnaire de la compagnie, M. André Chagnon, le 26 avril dernier.

Cependant des difficultés sérieuses dans l'implantation du nouveau système d'information de facturation des abonnés a entraîné une hausse des coûts importante et une diminution du nombre des abonnés.

Après avoir touché 442.956 abonnés à la fin du mois de février, Cablevision est retombé à 428.325 abonnés à la fin de mai dernier soit un niveau similaire à celui de l'automne 1981.

Au mois de septembre, le CRTC autoriserait une augmentation du prix de l'abonnement à \$9,75 à la condition que l'entreprise offre un service de 27 canaux. Cette majoration permet une augmentation de 40% des revenus qui, pour les neuf premiers mois de l'année financière 1982, approchent \$36 millions.

Cependant la compagnie fait face à des frais financiers élevés en raison d'une sous-capitalisation importante; elle doit recourir aux prêts de la Banque Toronto-Dominion et de la Banque Nationale. Ces coûts financiers dépassent maintenant \$6,2 millions pour les trois derniers trimestres.

Les actions privilégiées stagnent à la Bourse au niveau de \$5 après le non-versement durant plusieurs trimestres consécutifs du dividende.

Au milieu du mois de juin, le CRTC entendait la requête pour la majoration de \$9,75 à \$11,95 à compter du 1er août et ce, pour le territoire de Montréal. Il s'agira pour le gouvernement fédéral d'un premier test de son programme des 6% et des 5%. La direction de la compagnie devra alors convaincre Ottawa de la situation «exceptionnelle» de son trésor.

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

POPOVICI & PARIZEAU-POPOVICI

recherche

un(e) avocat(e) bilingue

ayant au moins 5 ans d'expérience dans la pratique du droit matrimonial de préférence. Conditions et modalités à discuter selon candidat(e). Confidentialité assurée. Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de communiquer au 849-6325.

Université de Moncton

CENTRE UNIVERSITAIRE DE MONCTON

L'Université sollicite des candidatures de

PROFESSEUR EN SCIENCES INFIRMIÈRES

(Poste d'un an)

FONCTIONS: Enseignement et supervision clinique en santé communautaire, au niveau du 1er cycle.

QUALIFICATIONS: Maîtrise en sciences infirmières préférentiellement dans la discipline à enseigner ou l'équivalent témoignant une préparation académique suffisante ainsi qu'une expérience de carrière valable.

La date d'entrée en fonction est le 3 août 1982, ou le plus tôt possible après cette date. Les candidatures seront considérées dès leur arrivée. Les candidats doivent maîtriser la langue française tant orale qu'écrite. Toute candidature doit comporter un curriculum vitae détaillé avec le nom de trois (3) répondants à être envoyée à:

Madame Velma Wade, directrice
École des sciences infirmières
Centre universitaire de Moncton
Université de Moncton
Moncton, Nouveau-Brunswick
E1A 3E9
Téléphone: (506) 858-4255

UNIVERSITE CONCORDIA



Doyen Faculté de commerce et d'administration

L'Université Concordia sollicite des candidatures et propositions de candidats au poste de doyen de la Faculté de commerce et d'administration. Le mandat sera de cinq ans à compter du 1er juin 1983. Le titulaire, M. Pierre Simon, ne désire pas être réaffecté à son poste.

La Faculté compte 3 300 étudiants à temps complet, 3 800 étudiants à temps partiel et décerne les grades de «Bachelor of Commerce», «Bachelor of Administration», divers diplômes des cycles supérieurs ainsi que les grades de «Bachelor of Business Administration» et de «Ph.D. Administration» (programme offert conjointement avec McGill, l'Université de Montréal et l'UQAM). Le corps professoral se compose de 90 professeurs à temps complet. Le Centre d'études en gestion cherche à établir des liens étroits avec le monde des affaires et publie le *Montreal Business Report*.

Envoyer avant le 1er octobre 1982 les candidatures et propositions de candidats, accompagnées de renseignements biographiques, au président du Comité consultatif de recherche, M. John S. Daniel, vice-recteur à l'enseignement, Université Concordia, 1455, boulevard de Maisonneuve ouest, Montréal (Québec) H3G 1M8.

**LESAGE
LAMOTHE
COSSETTE**

OPTICIENS D'ORDONNANCES

AVIS:
En juillet, nos bureaux seront ouverts du lundi au vendredi de 9h à 18h.

En août, ils seront ouverts les mêmes jours aux mêmes heures sauf le jeudi de 9 h. à 21h.

PRESCRIPTIONS DE LUNETTES
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES
LENTILLES PROGRESSIVES — YEUX ARTIFICIELS

MONTRÉAL

- 3425, rue Saint-Denis (métro Sherbrooke)
- 5000, boul. Saint-Laurent (boul. Saint-Joseph)

CARTIERVILLE

- POLYCLINIQUE de Montréal
12245, rue Grenet (boul. Gouin)

LAVAL

- POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE
300 est, boul. de la Concorde (Duvernay)

ST-JÉRÔME

- MICHEL LAURENDEAU
221 rue St-Georges
(514) 436-2893

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE 845-4221

Les Palestiniens ont abusé de notre hospitalité (une journaliste libanaise)

par Clément Trudel

Poète, historienne, Mav Murr est également rédactrice en chef d'un petit hebdo (*Lebnaan*) qui souhaite extirper «l'arabisme» de la vie au Liban. En clair, les Palestiniens doivent tous partir: «Le Liban est d'abord pour les Li-

banais», et, depuis huit ans que se poursuit la guerre, affirme Mme Murr, les Palestiniens ont abusé de l'hospitalité qui leur était offerte, ont spolié nos maisons, mangé notre pain, pris nos emplois et commis des atrocités qui leur vaudraient d'être évincés de partout ailleurs.

De passage à Montréal, étape de ce qu'elle annonce comme une tournée «semi-officielle» pour «éteindre pour le Liban», elle en appelle à la conscience du monde vis-à-vis de son «pays en flammes» et s'engage à plaider devant un hypothétique tribunal international: «Mon pays a la

plus forte densité, après le Bangladesh, 500 habitants au km². Or, 700.000 Libanais ont quitté le pays pour trouver de quoi vivre, tandis que 700.000 Palestiniens (ou plus) s'y sont installés en armes. Est-ce juste? Puisque les Palestiniens se disent Arabes, n'y aurait-il pas place pour eux dans ces pays arabes dont la densité n'est que d'un habitant au kilomètre carré?»

Elle dit souvent «notre groupe», en parlant de l'intelligentsia libanaise, et se dit fière qu'on ait dit de *Lebnaan* qu'il pouvait camper la «conscience» du Liban, osant même s'en prendre aux 14 postulats que le président Sarkis disait objets d'un consensus au Liban. Ce journal n'est pas tendre pour les «politiciens» et Mme Murr croit qu'un Liban sans les Palestiniens pourrait vivre en paix «pourvu que les gouvernements ne soient pas des lâches et ne se placent pas à la merci des pétrodollars».

Ses récriminations, Mme Murr les concentre contre les accords du Caire. Elle tient le colonel Habbad pour un héros qui saurait restaurer un Liban pour les Palestiniens et cite le cas de Damour comme un cas type de territoire où les Palestiniens ont tout usurpé, laissant les Libanais dans la situation de «réfugiés dans leur propre pays». Elle en vient aux statistiques: 100.000 tués; 50.000 orphelins, 250.000 blessés et prétend que si «général» il y a, il est le fait des Palestiniens qui conservent maintenant Beyrouth-Ouest en otage et contraignent à y rester des gens qui auraient plutôt obéi à la consigne des Israéliens de fuir la ville avant l'attaque finale.

En écrivant ces choses dans *Lebnaan*, en parlant comme nous le faisons «nous risquons notre vie», soutient May Murr qui n'est pas peu fière du rôle culturel de son oeuvre. Depuis 20 ans environ elle et certains de ses collègues ont entamé un processus de «révolution linguistique» fondé sur la langue néo-libanaise et sur un alphabet de 27 consonnes et 9 voyelles, rendu en caractères latins. Des auteurs libanais et étrangers sont édités dans cet idiom qui rend «plus logique, plus élégant» un langage qui devraient pouvoir comprendre tous les Libanais.

AMÉRIQUE

Une faible crête de haute pression sur le Québec se déplacera vers l'est pour se situer sur les Maritimes, ce soir. Une faible perturbation, qui a commencé à envahir l'ouest du Québec la nuit dernière, continuera de se déplacer vers l'est aujourd'hui en s'intensifiant. Des averses accompagnées de pluie et de vent, une crête de haute pression suivra ce système et dégagea la plupart des régions. Les températures seront légèrement sous la normale saisonnière.

MONTREAL

Nuageux avec quelques averses. Risque d'orage. Dégradation en soirée. Maximum de 24. Apercü pour jeudi: ensoleillé.

LEVER DU SOLEIL: 5 h 34
COUCHER: 20 h 28

QUEBEC

Abitibi, Témiscamingue: nuageux avec quelques averses en matinée. Dégradation et pluie la nuit. Maximum 23. Apercü pour jeudi: ensoleillé.

Réservoirs Cabonga, Gouin: nuageux avec quelques averses suivies d'un dégelage en fin de journée. Maximum 23. Apercü pour jeudi: ensoleillé.

Pontiac, Gatineau, Rivière du Lièvre, Outaouais: nuageux avec quelques averses et risque d'un orage. Dégradation en fin de journée. Maximum 24. Apercü pour jeudi: ensoleillé.

Laurentides, Montréal: nuageux avec quelques averses et risque d'un orage. Dégradation en soirée. Maximum 24. Apercü pour jeudi: ensoleillé.

Trois-Rivières, Drummondville, Estrie: nuageux avec quelques averses et risque d'un orage. Maximum 24. Apercü pour jeudi: ensoleillé.

Beauce, Québec, Mauricie, Parc des Laurentides, Rivière-du-Loup, La Malbaie: ennuageux en fin de journée, à être enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 13 juillet 1982, sous le numéro 327558.

Bas-Côte-Nord, Anticosti: ensoleillé suivi d'un ennuage en fin de journée. Maximum 18. Apercü pour jeudi: averse.

CANADA

(Prévisions pour aujourd'hui: Températures en degrés Celsius)	MIN	MAX
TEMPERATURES		
Vancouver	12	27
Victoria	12	27
Edmonton	11	24
Calgary	11	24
Whitehorse	11	24
Winnipeg	18	25
Ottawa	16	24
Québec	16	24
Fredericton	16	24
Charlottetown	16	24
St. John's	16	24

ÉTATS-UNIS

(Prévisions pour aujourd'hui: Températures en degrés Celsius)	MIN	MAX
TEMPERATURES		
Albany	65	78
Atlanta	73	90
Atlanta City	74	92
Boston	65	77
Buffalo	65	77
Burlington	65	77
Charleston WV	70	87
Charlotte NC	72	88
Chicago	63	80
Cleveland	67	79
Dallas	75	97
Denver	61	80
Detroit	61	80
Harford	64	77
Honolulu	65	89
Houston	77	97
Kansas City	66	83
Las Vegas	75	100
Los Angeles	67	90
Miami Beach	79	91
Min. St. Paul	60	85
New Orleans	70	92
New York	70	92
Norfolk	76	93
Oklahoma City	70	89
Orlando	74	91
Philadelphia	73	87
Phoenix	83	104
Pittsburgh	68	80
Portland Me	57	67
Portland Or	59	67
Reno	56	65
Tampa	75	90
Salt Lake City	68	87
San Diego	69	78
San Francisco	55	68
Seattle	55	68
Spokane	59	95
Syracuse	65	74
Tulsa	71	89

avec averse.

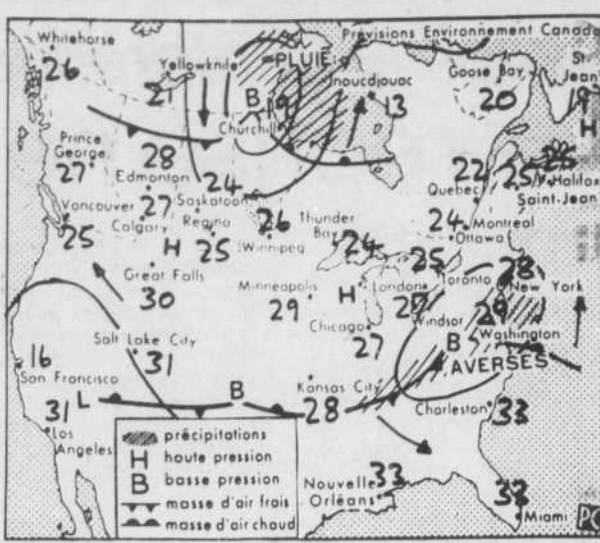
Bas-Côte-Nord, Sept-Îles: ensoleillé en matinée. Ennuageux par la suite. Quelques averses en fin de journée. Maximum 18. Apercü pour jeudi: quelques averses.

Bas-Côte-Nord, Anticosti: ensoleillé suivi d'un ennuage en fin de journée. Maximum 18. Apercü pour jeudi: averse.

AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius)

TEMPERATURES	MAX	MIN
Acapulco	24	33
Barbades	26	30
Caracas	26	30



TEMPERATURES	MIN	MAX
Freeport	23	31
Guadalajara	23	28
Guatemala	23	28
La Havane	23	33
Kingston	25	32
Montego Bay	25	32
Mexico	25	32
Monterrey	24	39
Nassau	22	30
San Juan	22	32
Trinidad	22	31

RETROSPECTIVE

TEMPÉRATURES	MIN	MAX
A 18 h hier	14	28
Normale	16	26
Records	9 (1977)	33 (1963)

LE MONDE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius)

TEMPERATURES	DEGRÉ	HEURE
Aberdeen	12	13 h
Amsterdam	14	13 h
Ankara	19	15 h
Athènes	26	14 h
Auckland	15	Minut
Beyrouth	24	14 h
Berlin	16	13 h
Bombay	13	13 h
Bruxelles	15	13 h
Le Caire	24	14 h
Copenhague	14	13 h
Dublin	14	13 h
Gênes	15	13 h
Jérusalem	21	14 h
Lisbonne	17	13 h
London	14	13 h
Madrid	23	13 h
Moscou	11	15 h
New Delhi	28	17 h
Nice	22	13 h
Oulu	10	13 h
Paris	16	13 h
Rome	14	13 h
Sofia	16	14 h

DEGRÉS-JOURS*

DEGRÉS-JOURS*	DEGRÉ	HEURE
Avant-hier	0	0
Ce mois-ci	16	16
Normale pour ce mois	23	23
Cette année	224	224
Normale pour l'année	707	707

*L'accumulation de plus de 100 degrés Celsius, et la moyenne enregistrée pendant la journée, les sont proportionnelles à la quantité de chauffage requis, donc utiles à qui garde un œil sur les coûts de chauffage.

AVIS PUBLICS

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 9 septembre 1982 par lequel Avco Realities Ltd a transféré et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 13 juillet 1982, sous le numéro 327558.

Prenez avis que Esther Ernestina Asenholch domiciliée au 1417 Rue Page, Chomedey-Laval s'adressera au ministre de la justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Tina Esther Asenholch.

Le procureur de la Requête Me Charles Powell Abelson

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARGE
Prenez avis que la compagnie SODIREC INC. demeurant au ministère des institutions financières 1100, rue de la Monture, Montréal, a été enregistrée au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 13 juillet 1982, sous le numéro 327558.

Prenez avis que la compagnie SODIREC INC. demeurant au ministère des institutions financières 1100, rue de la Monture, Montréal, a été enregistrée au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 13 juillet 1982, sous le numéro 327558.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARGE
Prenez avis que la compagnie SODIREC INC. demeurant au ministère des institutions financières 1100, rue de la Monture, Montréal, a été enregistrée au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 13 juillet 1982, sous le numéro 327558.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARGE
Prenez avis que la compagnie SODIREC INC. demeurant au ministère des institutions financières 1100, rue de la Monture, Montréal, a été enregistrée au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 13 juillet 1982, sous le numéro 327558.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARGE
Prenez avis que la compagnie SODIREC INC. demeurant au ministère des institutions financières 1100, rue de la Monture, Montréal, a été enregistrée au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 13 juillet 1982, sous le numéro 327558.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARGE
Prenez avis que la compagnie SODIREC INC. demeurant au ministère des institutions financières 1100, rue de la Monture, Montréal, a été enregistrée au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 13 juillet 1982, sous le numéro 327558.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARGE
Prenez avis que la compagnie SODIREC INC. demeurant au ministère des institutions financières 1100, rue de la Monture, Montréal, a été enregistrée au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 13 juillet 1982, sous le numéro 327558.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARGE
Prenez avis que la compagnie SODIREC INC. demeurant au ministère des institutions financières 1100, rue de la Monture, Montréal, a été enregistrée au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 13 juillet 1982, sous le numéro 327558.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARGE
Prenez avis que la compagnie SODIREC INC. demeurant au ministère des institutions financières 1100, rue de la Monture, Montréal, a été enregistrée au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 13 juillet 1982, sous le numéro 327558.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARGE
Prenez avis que la compagnie SODIREC INC. demeurant au ministère des institutions financières 1100, rue de la Monture, Montréal, a été enregistrée au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 13 juillet 1982, sous le numéro 327558.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARGE
Prenez avis que la compagnie SODIREC INC. demeurant au ministère des institutions financières 1100, rue de la Monture, Montréal, a été enregistrée au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 13 juillet 1982, sous le numéro 327558.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARGE
Prenez avis que la compagnie SODIREC INC. demeurant au ministère des institutions financières 1100, rue de la Monture, Montréal, a été enregistrée au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 13 juillet 1982, sous le numéro 327558.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARGE
Prenez avis que la compagnie SODIREC INC. demeurant au ministère des institutions financières 1100, rue de la Monture, Montréal, a été enregistrée au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 13 juillet 1982, sous le numéro 327558.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARGE
Prenez avis que la compagnie SODIREC INC. demeurant au ministère des institutions financières 1100, rue de la Monture, Montréal, a été enregistrée au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 13 juillet 1982, sous le numéro 327558.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARGE
Prenez avis que la compagnie SODIREC INC. demeurant au ministère des institutions financières 1100, rue de la Monture, Montréal, a été enregistrée au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 13 juillet 1982, sous le numéro 327558.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARGE
Prenez avis que la compagnie SODIREC INC. demeurant au ministère des institutions financières 1100, rue de la Monture, Montréal, a été enregistrée au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 13 juillet 1982, sous le numéro 327558.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARGE
Prenez avis que la compagnie SODIREC INC. demeurant au ministère des institutions financières 1100, rue de la Monture, Montréal, a été enregistrée au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 13 juillet 1982, sous le numéro 327558.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARGE
Prenez avis que la compagnie SODIREC INC. demeurant au ministère des institutions financières 1100, rue de la Monture, Montréal, a été enregistrée au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 13 juillet 1982, sous le numéro 327558.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARGE
Prenez avis que la compagnie SODIREC INC. demeurant au ministère des institutions financières 1100, rue de la Monture, Montréal, a été enregistrée au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 13 juillet 1982, sous le numéro 327558.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
DIVISION DES DIVORCES
No. 500-12-111291-815
CLAUDETTE BÉLANGER

Requérante,
MARCEL PATRY Intimé,

AVIS
AVIS est donné à l'intimité qu'un jugement conditionnel de divorce a été rendu contre lui le 31 mai 1982. Une copie du jugement a été laissée à l'autorisation du greffe de la Cour de Montréal, le 22 juillet 1982.

Borenstein Duquenne, Broff & Tsimber
AVOCATS - ATTORNEYS (code #B08048)
5311, AVE. DU PARC, 3^e ÉTAGE
MONTRÉAL, QUÉBEC H2V 4G9
Tél. : 274-4486

PRENEZ AVIS que le requérant-vendeur MICHAEL CLARK, et les requérants-acquéreurs DAVID AND RONALD M. PEARSON, faisant affaires sous les noms et raison sociale de DAVANNA TRUCK LINES, s'adresseront à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer aux requérants-acquéreurs, les permis M-305210, le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 30 du règlement concernant les règles de pratique et de régie interne de la Commission (AC 147-82).

Les requérants demandent de plus, conformément à l'article 85 du règlement concernant les règles de pratique et de régie interne de la Commission (AC 147-82) que la décision prime effet à la date où elle sera rendue.

Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra la faire dans les cinq jours suivant la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.

Le Greffier adjoint
Lucille Rouiller

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
TRIBUNAL DE LA JEUNESSE
No. 500-43-000-916-81
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION
PAR AVIS PUBLIC
(art. 139 C.P.C.)

A Michel BELLEVILLE
Considérant la demande formulée par requête en date du 13 octobre 1981 la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410, rue de la Monture, Montréal, dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse a été saisi concernant l'adoption de Frédéric BELLEVILLE, né le 21 mai 1979 et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut par lui de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Le Greffier adjoint
Lucille Rouiller

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
(divorces)
No. 500-12-116879-820
SHAHTEON KHAN, requérante,
PREMIER RAJ, intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé PREMIER RAJ est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, ce 21 juillet 1982
DOMINIQUE DI BERNARDO P.A.
REGISTRARE ADJOINT DES DIVORCES
Mes BOISCLAIR, KOZINA & ASSOCIÉS
406 St. Rose, 2^e étage
Montréal, Québec H2L 4N5
Me Normand Gosselin
procureur de la requérante

La Société des loteries et courses du Québec requiert les services d'établissements financiers pour: ses opérations courantes, les paiements aux gagnants, son mode de transfert de fonds de ses détaillants, la vente et la livraison de billets et pour son financement.

La Société invite tous les établissements financiers intéressés à lui présenter des propositions.

Les documents sont disponibles pour examen et peuvent être obtenus gratuitement entre 9 h 00 et 16 h 00 du lundi au vendredi à:
Société des loteries et courses du Québec
Division approvisionnement
2000, rue Berri, rez-de-chaussée
Montréal (Québec)
H2L 4N5

Seuls sont admis à soumissionner les établissements financiers ayant une place d'affaires au Québec et ayant obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société.

La Société des loteries et courses du Québec ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre proposition reçue.

Toute information peut être obtenue auprès du soussigné au numéro (514) 282-8000, poste 2402.
Émis le 28 juillet 1982.

Serge Ouellette
Chef de l'approvisionnement

Annonces classées 286-1200

Les offres d'emploi sont faites également aux hommes et aux femmes. Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir ne se rend responsable que d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit nous être signalée immédiatement.

Heure de tombée: 10h30

Régulières
Chaque parution coûte \$5,30 avec un maximum de 25 mots. Tout mot supplémentaire coûte \$0,20 chacun. Minimum: deux parutions.

Encadrés
\$0,65 la ligne agée.

Minimum \$10,40

* Toute annonce doit être payée à l'avance, soit par chèque, argent ou carte de crédit.

Nous acceptons par téléphone

VISA MasterCard

286-1200
(annonces classées seulement)

Pour tout autre service

844-3361

Ameublements à vendre

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.) Avois aussi matelas toutes grandeurs à prix d'usines. 207 est Beaulieu. Tél. 276-9907 ou 3811 Ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10 192 St-Michel, 387-2841. J.N.O.

Antiquités

SUPPLÉE bureau plat Louis XV, 44x26, Cabinet Boulle, 2 portes, écaillé de tortue rouge, marbre rouge. S à diner chinoise, cabinet en coin chinois, écran chinois (3 panneaux 50" de haut), tapis chinois 9x12, Tapis Kerman 9x12, Table à café only vert. Service à diner Lingeons pour 6, 12 assiettes de service Aynsley, etc. 481-3431. 2-8-82

ACHETONS antiquités, objets de l'antiquité, lampes, gravures par Louis Icaré, etc. Appelez Claude Morier 384-4514. 29-7-82

DECORATIONS sur boiseries, portes et fenêtres etc. Traitements du bois et finition. Travail personnalisé, estimation gratuite. 521-5135 ou 255-9508. 2-8-82

Appartements/logements à louer

CARRÉ ST-LOUIS, 5 pièces, non-chauffé, 1er août. \$500. Pour personnes tranquilles références exigées. 845-4837. J.N.O.

C.D.N. près Université de Montréal, haut de triplex, \$525, non-chauffé. 737-0949. 2-8-82

JOLI LOGEMENT 5^e pièces sur 2 étages. \$575. 526-9508. 4-8-82

CENTRE-VILLE 2^e moderne, équipé, libre immédiatement. \$195. 861-6075. 9

Gary Carter cogne un circuit de trois points

Les Expos inscrivent une 1,000e victoire

Dimanche		Vendredi	
C.-Britannique 38, Edmonton 28		Toronto en Saskatchewan	
Jeudi		Samedi	
Montréal à Ottawa		Calgary à Hamilton	
Dimanche		Dimanche	
Montréal à Edmonton		Winnipeg à Edmonton	

LIGUE CANADIENNE

Section Est		Section Ouest	
PJ	g	P	g
HAMILTON	3	2	1
TORONTO	3	2	1
OTTAWA	2	0	2
MONTRÉAL	2	0	2
Section Est		Section Ouest	
PJ	g	P	g
C.-BRITANNIQUE	3	3	0
EDMONTON	3	2	1
WINNIPEG	3	2	1
SASKATCHEWAN	3	1	2
CALGARY	2	0	1

SOCCER

Ligue Nord-Américaine

Dimanche		Vendredi	
Toronto 3, Vancouver 1		Seattle à Edmonton	
New York 1, San Diego 0, prol.		San Diego à Vancouver	
Ce soir		Vendredi	
Chicago à Toronto		Tulsa à Portland	
Vendredi		Vendredi	
Montréal à Jacksonville		Montréal à Jacksonville	

LIGUE NORD-AMÉRICAINNE

Section Est		Section Ouest	
PJ	g	P	g
NEW YORK	24	18	6
TORONTO	26	13	46
MONTRÉAL	24	14	40
CHICAGO	24	9	15
Section Sud		Section Ouest	
PJ	g	P	g
FORT LAUDERDALE	26	15	11
TULSA	24	13	11
TAMPA BAY	26	11	40
JACKSONVILLE	25	9	16
Section Ouest		Section Ouest	
PJ	g	P	g
VANCOUVER	24	15	9
SEATTLE	25	12	57
SAN JOSE	25	13	44
SAN DIEGO	25	10	15
PORTLAND	25	10	15
EDMONTON	25	8	17

(Six points sont accordés pour une victoire en temps régulier ou un prolongement, quatre points pour une victoire en prolongement. Un point boni pour chaque but compté jusqu'à un maximum de trois par match. Aucun point boni pour un but en prolongement ou en contre-attaque.)

BASEBALL

Ligue Nationale		Ligue Américaine	
Lundi		Lundi	
Cincinnati 4, Chicago 2		Boston 3, Toronto 2	
San Francisco 6, Los Angeles 1		Baltimore 6, Chicago 2	
Hier		Hier	
Montréal 4, Chicago 3		Detroit 5, New York 3	
Houston 3, Cincinnati 2		Texas 3, Milwaukee 1	
San Diego 2, Atlanta 9 (1er match)		Oakland 11, Californie 8	
San Diego, Atlanta (2e match)		Minnesota 10, Seattle 4	
St. Louis 9, New York 4		Hier	
Pittsburgh 4, Philadelphie 0		Toronto 3, Boston 1	
Los Angeles à San Francisco		New York 6, Detroit 5	
Aujourd'hui		Aujourd'hui	
(Lancers prévus)		(Lancers prévus)	
Montréal, Gullickson (7-8) à		Minnesota, Castillo (5-7) à	
Chicago, Noles (6-8), 14 h 35		Seattle, Perry (6-8), 15 h 35	
Philadelphie, Christenson (5-5) à		Toronto, Stieb (10-10) à Boston, Hurst (3-4), 19 h 35	
Pittsburgh, Rhoden (6-8), 19 h 35		Chicago, Barnes (0-2) à Baltimore, McGregor (11-7), 19 h 35	
San Diego, Hawkins (1-1) à		Kansas City, Splittorff (7-6) à Cleveland, Sutcliffe (7-4), 19 h 35	
Atlanta, Camp (7-4), 19 h 40		Detroit, Pashnick (2-3) à New York, Rawley (6-5), 20 h	
Cincinnati, Soto (8-6) à Houston, Niekro (9-7), 20 h 35		Milwaukee, McLure (7-3) à Texas, Tanana (5-10), 20 h 35	
New York, Falcone (5-6) à St. Louis, Andujar (8-9), 20 h 35		Oakland, Keough (7-14) à Californie, Zahn (10-5), 22 h 30	
Los Angeles, Stewart (5-5) à San Francisco, Fowles (3-2), 22 h 35		Hier	
Les meneurs		Hier	
(Parties d'hier non comprises)		(Parties d'hier non comprises)	
pb camoy.		pb camoy.	
Oliver, Mon. 356 113 317		Wilson, KC 309 107 346	
Knight, Hou. 363 115 317		Yount, Mil. 366 123 336	
Pena, Pit. 304 95 313		Gantner, Mil. 229 76 332	
Landreaux, La. 239 74 310		Hrbek, Min. 326 108 331	
Les lanceurs		Hier	
(Parties d'hier non comprises)		(Parties d'hier non comprises)	
g-p		g-p	
Blackwell, 30 5 3 0 167		Blackwell, 30 5 3 0 167	
Carter, 327 102 64 21 312		Carter, 327 102 64 21 312	
Cromartie, 323 79 47 10 245		Cromartie, 323 79 47 10 245	
Dawson, 359 108 49 13 301		Dawson, 359 108 49 13 301	
Gates, 114 26 7 0 228		Gates, 114 26 7 0 228	
W. Johnson, 46 8 2 0 174		W. Johnson, 46 8 2 0 174	
Miller, 43 9 1 0 209		Miller, 43 9 1 0 209	
Norman, 55 13 2 0 238		Norman, 55 13 2 0 238	
Oliver, 360 115 66 17 319		Oliver, 360 115 66 17 319	
Raines, 382 106 29 3 277		Raines, 382 106 29 3 277	
C. Smith, 2 0 0 0 000		C. Smith, 2 0 0 0 000	
Spiller, 310 83 27 2 268		Spiller, 310 83 27 2 268	
Taveras, 87 14 4 0 161		Taveras, 87 14 4 0 161	
Wallach, 344 94 52 12 273		Wallach, 344 94 52 12 273	
White, 77 19 11 1 248		White, 77 19 11 1 248	
Buts volés		Buts volés	
Raines, 42; Dawson, 23; Oliver, 5; W. Johnson, Taveras et Wallach, 4; Cromartie, 3; Carter et White, 2.		Raines, 42; Dawson, 23; Oliver, 5; W. Johnson, Taveras et Wallach, 4; Cromartie, 3; Carter et White, 2.	



Les lanceurs

Section Est		Section Ouest	
PJ	g	P	g
ST. LOUIS	56	42	571
PHILADELPHIE	54	42	563
PITTSBURGH	51	44	537
MONTRÉAL	50	46	521
NEW YORK	44	53	454
CHICAGO	40	61	396
Section Ouest		Section Ouest	
PJ	g	P	g
ATLANTA	58	37	611
SAN DIEGO	53	44	546
LOS ANGELES	51	43	515
SAN FRANCISCO	47	51	438
HOUSTON	42	54	438
CINCINNATI	37	61	378
Ligue Américaine		Ligue Américaine	
Section Est		Section Est	
PJ	g	P	g
MILWAUKEE	56	40	583
BOSTON	56	41	577
BALTIMORE	52	41	559
DETROIT	50	46	521
NEW YORK	48	46	511
CLEVELAND	46	48	489
TORONTO	46	51	474
Section Ouest		Section Ouest	
PJ	g	P	g
CALIFORNIE	54	43	557
KANSAS CITY	53	43	552
CHICAGO	49	46	516
SEATTLE	49	48	505
OAKLAND	38	57	409
TEXAS	38	57	409
MINNESOTA	34	64	347

par Daniel Caza

CHICAGO (PC) — Les Expos de Montréal ont finalement remporté hier la 1,000e victoire de leur histoire, 4-3, devant les Cubs de Chicago. Finalement, en effet, car ils s'attendaient à la remporter beaucoup plus tôt cette saison.

«Ce 1,000e triomphe aurait sûrement été plus satisfaisant s'il avait été décroché en six ans», a même lancé le président de l'équipe, John McHale, lorsqu'on lui a demandé où était le champion.

Néanmoins, ce fut une victoire classique: une solide performance de l'as droitier Steve Rogers (13-4) et un circuit de trois points de Gary Carter à la manche initiale a réglé le cas des Cubs devant 17,658 spectateurs. Une bonne foule par un temps lourd, humide et sombre.

«Cette victoire me réjouit certes. Mais il faudra bientôt nous réveiller à domicile», a déclaré Rogers.

Rogers était bien sûr heureux d'avoir empêché son 13e triomphe de la campagne. Toutefois, il préférait plutôt discuter de la performance globale des Expos en vue des deux derniers mois de la saison.

«J'avais hâte que ce match se termine. Je serai content de regarder ma fiche dans les journaux demain matin, mais nos supporters ont hâte et ont droit d'assister à de meilleures performances de notre part d'ici la fin du calendrier».

Les Expos présentent une fiche de 20-26 au Stade olympique: «Nous devons redoubler d'effort au Big O. D'autant plus que les prochaines séries sont importantes et

peuvent s'avérer déterminantes».

Au cours du prochain week-end, les Expos accueilleront les Cardinals de St-Louis dans une série de quatre parties. Par la suite, après avoir visité Philadelphie et St-Louis, ils rentreront au bercail pour croiser le fer contre les Cubs et les Phillies.

«Il fera bon de lutter à nouveau contre des équipes de notre division, note le receveur Gary Carter. On ne peut nier l'importance de ces séries et nous jouons mieux, il me semble, lorsque nous sommes sous pression».

Carter a claqué son 21e circuit de la saison et porté sa production de points à 64 aux dépens du débutant des Cubs, Randy Martz (4-7), pour procurer un coussin nécessaire de trois points à Rogers. Andre Dawson et Al Oliver occupaient alors les sentiers grâce à des simples consécutifs après un retrait.

Mais le circuit de Carter a été chassé. La balle est en effet passée à environ deux pieds à l'intérieur de la ligne de démarcation du champ gauche.

N'eût été d'un vent favorable dans les circonstances, je crois que cette balle aurait été faussée», a indiqué le receveur étoile des Expos.

De son côté, même s'il a été parfait au moulage entre la troisième et la huitième manche, Rogers a éprouvé passablement d'ennui au début des hostilités. Trois simples réussis par Ryne Sandberg, Leon Durham et Keith Moreland ont inscrit les Cubs au tableau en première reprise.

Puis, en deuxième manche, un double-jeu réalisé après le

simple de Scott Thompson a empêché les Cubs d'égaliser la marque car, par la suite, Rogers a alloué des buts sur balles successifs à Martz (le lanceur) et Bump Wills avant de retirer Sandberg sur des prises.

En troisième, la défense a préféré laisser marquer Bill Buckner et compléter un deuxième double-jeu sur un roulet de Moreland.

«Notre défense s'est avérée tenace aujourd'hui (hier), mais Steve a réellement été le maître de la situation, soutient Carter. On ne peut nier l'importance de ces séries et nous jouons mieux, il me semble, lorsque nous sommes sous pression».

Carter a claqué son 21e circuit de la saison et porté sa production de points à 64 aux dépens du débutant des Cubs, Randy Martz (4-7), pour procurer un coussin nécessaire de trois points à Rogers. Andre Dawson et Al Oliver occupaient alors les sentiers grâce à des simples consécutifs après un retrait.

Mais le circuit de Carter a été chassé. La balle est en effet passée à environ deux pieds à l'intérieur de la ligne de démarcation du champ gauche.

N'eût été d'un vent favorable dans les circonstances, je crois que cette balle aurait été faussée», a indiqué le receveur étoile des Expos.

De son côté, même s'il a été parfait au moulage entre la troisième et la huitième manche, Rogers a éprouvé passablement d'ennui au début des hostilités. Trois simples réussis par Ryne Sandberg, Leon Durham et Keith Moreland ont inscrit les Cubs au tableau en première reprise.

Puis, en deuxième manche, un double-jeu réalisé après le

simple de Scott Thompson a empêché les Cubs d'égaliser la marque car, par la suite, Rogers a alloué des buts sur balles successifs à Martz (le lanceur) et Bump Wills avant de retirer Sandberg sur des prises.

En troisième, la défense a préféré laisser marquer Bill Buckner et compléter un deuxième double-jeu sur un roulet de Moreland.

«Notre défense s'est avérée tenace aujourd'hui (hier), mais Steve a réellement été le maître de la situation, soutient Carter. On ne peut nier l'importance de ces séries et nous jouons mieux, il me semble, lorsque nous sommes sous pression».

Carter a claqué son 21e circuit de la saison et porté sa production de points à 64 aux dépens du débutant des Cubs, Randy Martz (4-7), pour procurer un coussin nécessaire de trois points à Rogers. Andre Dawson et Al Oliver occupaient alors les sentiers grâce à des simples consécutifs après un retrait.

Mais le circuit de Carter a été chassé. La balle est en effet passée à environ deux pieds à l'intérieur de la ligne de démarcation du champ gauche.

N'eût été d'un vent favorable dans les circonstances, je crois que cette balle aurait été faussée», a indiqué le receveur étoile des Expos.

De son côté, même s'il a été parfait au moulage entre la troisième et la huitième manche, Rogers a éprouvé passablement d'ennui au début des hostilités. Trois simples réussis par Ryne Sandberg, Leon Durham et Keith Moreland ont inscrit les Cubs au tableau en première reprise.

Puis, en deuxième manche, un double-jeu réalisé après le

La lutte se relève du matelas

par Richard Milo

Un, deux, trois... Michel Normandin n'est plus. Il y a belle lurette que Radio-Canada ne retransmet plus les spectacles de lutte professionnelle. Mais il y avait près de 15,000 personnes pour assister au Super Gala de Montréal, lundi.

La lutte professionnelle revient à Montréal. Le promoteur Frank Valois estime même que le cap des 15,000 personnes aurait été franchi si le Forum avait jugé d'ouvrir davantage de guichets. À l'entrée, parce que les amateurs de lutte achètent généralement leur billet le soir de l'événement, des milliers de personnes attendaient de passer aux guichets. Il y avait donc eu plus de spectateurs qu'au dernier match du Manic, samedi!

S'agit-il d'un hasard, d'un concours de circonstances favorables ou faut-il plutôt considérer le phénomène sérieux? Le promoteur, qui ne payait que \$1,000 en frais de location, pour le Forum, où il en coûte \$16,000 pour la soirée. Et la foule a répondu à l'appel en grand nombre, même si le prix des billets s'élevait de \$6 pour l'admission générale à \$12, le long de l'arène, aux côtés de Jacques Rougeau...

À la lutte, les promoteurs font preuve d'un sens remarquable de la publicité. Jacques, le frère de Jean, devait protéger son fils, Armand, lors du combat qui l'opposait à Pierre «Mad Dog» Lefebvre. Et effectivement, au cours du match, Lefebvre fut à plusieurs reprises projeté hors de l'arène où, bon sportif, Jacques père, l'aidait à se relever.

Le programme prometait, et même si trois des quatre finales n'ont donné qu'un seul gagnant, l'assistance s'est délectée à sa guise en voyant à l'œuvre le géant Ferré, des Alpes françaises, 478 livres, Abdullah «The Butcher», le champion du Soudan ou encore les méchants «Texans», montés dans l'arène avec un fouet pour affronter «Mad Dog» Vachon et Edouard Carpentier.

Vachon 52 ans, Carpentier, 56 ans, l'un champion olympique aux Jeux de Londres en 1948, l'autre alors membre de l'équipe française de gymnastique, représentaient les bons. Les Texans, les méchants. Dans les années 50, Eddie Quinn expliquait la popularité de la lutte professionnelle au Québec en disant qu'il s'agissait d'opposer le bon au méchant, et ensuite, d'encaisser les recettes.

Comme Normandin, Quinn n'est plus. Il s'est éteint à New York, en 1964. L'ex-chauffeur de taxi de Boston, le gérant d'Yvon Robert et le père de la lutte professionnelle au Québec, a cependant laissé sa recette à succès pour des années à venir. Il y a toujours foule pour voir un Yvon Robert affronter un Buddy Rogers, un Yukon Eric contre Vladak Kowalski, un Gorgéous George, un Argentin Rocca, un Little Beaver. Quoiqu'on dise, quoiqu'on pense.

Personne ne l'ignore. Certains promoteurs ne le cachent pas. La lutte doit être un spectacle, divertissant, amusant par moments, et s'il faut pour ce faire «truquer» un ou deux combats, il faut l'accepter pour la bonne cause.

À ses belles années, alors qu'il opposait Robert à Rogers partout en province, Eddie Quinn tenait toujours un combat de championnat. Et si Rogers battait Robert à Montréal, Robert remportait le combat revanche, s'il était possible de terminer le combat avant le couvre-feu. Dans ce cas, l'amateur devait rester sur son appétit, jusqu'au prochain combat.

Le truc, publiquement toujours très rentable, reste à la mode. Lundi, la finale tant attendue entre le Jean Ferré et Stan Hansen n'a duré que 14 minutes, jusqu'au couvre-feu. Mieux, l'affrontement entre Dino Bravo et Abdullah s'est terminé par une disqualification et une autre finale, par un verdict nul entre Raymond Rougeau et Pat Paterson. Une seule finale a bel et bien couronné un gagnant.

Qu'importe. Après une éclipse d'environ 10 ans, la lutte professionnelle revient dans l'actualité. Le spectacle a vécu des dernières années difficiles après avoir atteint un sommet, en 1972, lorsque plus de 29,000 personnes s'entassèrent au Parc Jarry pour voir Maurice «Mad Dog» Vachon régler son compte à Vladak «Killer» Kowalski. Le même Kowalski avait arraché une oreille de Yukon Eric dans les années 50, à l'époque où les soirées de lutte du mercredi soir attiraient des foules de 16,000 personnes, au Forum, et que Michel Normandin commençait son reportage en vantant les mérites de la DOWWWW...



Johnny Rougeau

Un directeur de marketing pour améliorer l'image du Canadien

par François Lemenu

Des victimes inutiles?

Le premier sentiment éprouvé à la lecture du récit du drame survenu dans la nuit de dimanche à l'Institut Archambault en est un de profonde sympathie pour les victimes. Cinq hommes sont morts et sept autres blessés. Le coût de la révolte des détenus est si considérable, si tragique, qu'on ne saurait se contenter d'enquêtes de surface et d'explications légères. On a surtout retenu hier le nombre des enquêtes. Il y en aura trois. Il y en aurait dix ou cent, cela ne devrait pas nous impressionner. Les familles des victimes, les gardiens, les prisonniers et le public ont le droit de savoir ce qui a déclenché cette émeute sanglante. Ils ont le droit strict de savoir si le soulèvement fut spontané ou longuement prémédité, comment les émeutiers ont pu réussir à fabriquer ou à se procurer des armes offensives et à les porter sur eux à l'occasion de déplacements en groupe. Les rapports des enquêtes devront être rendus publics. Si rien ne peut être fait pour les victimes de dimanche, on devrait pouvoir tirer d'utiles renseignements des enquêtes en cours, prévenir la répétition d'actes aussi barbares et ainsi limiter le nombre croissant des victimes dans l'institution de Sainte-Anne-des-Plaines.

Contrairement aux préjugés les plus tenaces, les populations carcérales ne sont pas uniformément irréductibles. Certes, la clientèle de ces institutions n'est pas facile. Cependant tous les détenus d'Archambault ne sont pas des tueurs en attente d'une victime. Des préjugés tout aussi grossiers font des gardiens une catégorie particulièrement odieuse et insensible, toujours prêts aux pires excès et aux abus les plus repoussants. Les uns et les autres méritent mieux que ces affligeantes généralisations. Ils sont plutôt les prisonniers du milieu le plus «a-social», le plus sévère de toutes les libertés, les uns par condamnation, les autres par choix.

Si la société, à tort ou à raison selon des critères discutés et discutables, se protège des prisonniers, elle demande aux gardiens d'assurer cette protection. Elle le fait d'ailleurs à des coûts dont la croissance est tout simplement spectaculaire et selon des méthodes dont l'efficacité, pour dire le moins, est d'une précarité troublante.

Le professeur André Normandeau affirmait dans LE DEVOIR (édition du 9 juillet) que le vrai taux de récidive représente le double des taux officiels. Il atteindrait le niveau élevé de plus de 50%. Tel est le résultat du système carcéral canadien. Dans ce système, la prison grève 85% du budget correctionnel et les diverses formules d'alternative à la prison épongent un faible 15% du même budget. D'autres sociétés ont modifié ces proportions avec des résultats certes imparfaits mais néanmoins encourageants.

Comme le démontre éloquentement la montée spec-

taculaire de la violence à l'Institut Archambault dans les quatre dernières années et les événements pénibles de dimanche, les victimes de ce système se font de plus en plus nombreuses.

Que s'est-il donc passé à Archambault depuis qu'un sous-comité fédéral notait en 1977 qu'aucun incident majeur ne s'y était produit depuis son inauguration en 1969? Que s'est-il donc passé dans cet établissement carcéral où les relations et la collaboration entre son directeur, son personnel et les détenus avaient impressionné les parlementaires fédéraux? Que s'est-il donc passé à Archambault où, à l'époque, la direction et le comité des détenus travaillaient ensemble à l'amélioration des programmes, négociaient des ententes et évitaient, grâce à des travaux conjoints, la détérioration des conflits?

Ces questions ne visent pas à accabler l'une ou l'autre des parties. Elles s'imposent cependant dans les circonstances comme indissociables d'une recherche sérieuse sur les causes du drame de dimanche. En effet, depuis 1978, la violence, le suicide, le meurtre et des formes particulièrement pénibles d'assassinat ont marqué l'histoire de cette institution. On se souviendra en particulier de l'assassinat du directeur devant son domicile en janvier 1978.

S'agit-il d'un phénomène s'étendant à l'ensemble des institutions pénitentiaires canadiennes ou d'une évolution propre à l'Institut Archambault?

Les pénitenciers canadiens font partie intégrante du système canadien de justice pénale. Pour éviter la multiplication de situations semblables au drame de dimanche, les pouvoirs publics doivent compléter la réforme du système de justice pénale. En premier lieu, il importe de soutenir et de privilégier les mécanismes internes et externes d'autocritique indispensable à son renouvellement. Il faut aussi accélérer le programme de construction d'institutions pouvant accueillir un maximum de 200 à 250 détenus. De plus, on ne pourra pas indéfiniment s'en tenir à une éthique de châtiment primitif à moins de consentir à la répétition du drame de dimanche. Enfin le régime des droits des détenus doit être transparent. Si les directives du commissaire du Service correctionnel canadien sont connues, les règlements internes et les instructions divisionnaires restent trop souvent dans l'ombre. Paradoxalement, ceux à qui est reprochée la violation des lois vivent dans un univers dont les normes et les règlements leur sont trop souvent cachés. Certes, ces options ne transformeraient pas les institutions carcérales instantanément. Elles pourraient peut-être assurer une meilleure sécurité à ceux qui encadrent les prisonniers et éviter que tous deviennent des victimes inutiles d'une machine infernale.

Jean-Louis ROY

Les pluies canado-américaines

Si le Canada n'avait que les États du nord-est américain à convaincre, il y a longtemps que les pluies acides auraient trouvé les sérieux ennemis qui leur manquent. Mais cette industrie catastrophique écologique, toute en douceur et silence, n'est encore menacée que de colloques et de discours. Tout en se réjouissant de l'accord entre le Québec et l'État de New York conclu lundi pour lui faire la lutte, il faut prendre la mesure des énormes résistances encore à vaincre avant de voir le début d'une action concrète.

Le Québec et l'État de New York ont convenu de joindre leurs efforts de recherche et d'analyse, de créer un centre de documentation et d'information, de trouver des stratégies pour réduire les effets ravageurs des pluies acides. La quasi-totalité du Québec est sur la route des pluies acides; l'État de New York souffre surtout dans la région des Adirondacks, où plus de 250 lacs et étangs sont désormais morts, vides de toute présence animale, et autant d'autres sont en danger. Mais s'il est relativement facile de créer un front commun de victimes, il est plus difficile de rallier les pollueurs et ceux qui les protègent. Seules la connaissance et la sensibilisation ont augmenté d'un cran depuis qu'on a clairement identifié les pluies acides comme source de la détérioration qui touche non seulement les lacs, mais les forêts et les surfaces cultivées.

La plus forte résistance vient de l'administration américaine, sensible au lobby du charbon venu surtout des États du Middle West industriel, selon

lesquels il en coûterait trop cher pour renforcer les contrôles des émissions de polluants par cette forme de combustion. L'équipe Reagan, qui avait fait campagne en promettant plus ou moins d'éliminer les règlements sur la pollution plutôt que de les renforcer, a donc assumé avec tiédeur, en 1981, le mandat que lui confiait un mémorandum signé en août 1980 avec le Canada par l'équipe du président Carter pour entreprendre la négociation d'un traité sur le contrôle de la «pollution atmosphérique transfrontalière». On a créé quatre groupes de chercheurs des deux pays, pour réunir les données de base sur le phénomène. Mais l'administration Reagan est intervenue directement pour retirer son appui aux chercheurs américains de l'un des groupes, dont les conclusions ne lui plaisaient pas, et surtout ne correspondaient pas à ses intérêts. Quatre rencontres canado-américaines sur le sujet n'ont à peu près rien donné, dit-on à l'ambassade canadienne à Washington.

En l'état des relations canado-américaines, qui se détériorent sur bien d'autres plans, on aurait pu croire que la bataille était perdue jusqu'à ce que le comité du Sénat américain sur l'environnement et les travaux publics adopte unanimement, la semaine dernière, une résolution demandant à 31 États de réduire leurs émissions d'anhydride sulfureux (cause des pluies acides) de huit millions de tonnes d'ici 1995. L'administration Reagan vient de refuser une proposition canadienne de même ordre, et cette résolution doit encore franchir bien des débats avant d'avoir une chance de devenir une politique ferme,

mais elle témoigne au moins d'une percée certaine chez les législateurs.

Devant la lenteur à obtenir des conversions de l'autre côté de la frontière, le lobby canadien contre les pluies acides, qui se renforce de jour en jour, commence à se demander si le gouvernement canadien ne devrait pas agir seul, avec plus de célérité.

Le Canada n'est pas blanc comme neige dans cette affaire et l'Ontario, notamment, produit au moins le quart des polluants qui l'affectent en même temps que le Québec et les Maritimes. Les installations de l'Inco, à Sudbury, de même que les centrales au charbon d'Hydro-Ontario sont déjà soumises à des plans de réduction des émissions polluantes, qu'on devrait accélérer. La Nouvelle-Écosse, qui mise sur de vastes ressources charbonnières pour son développement, devrait recevoir l'aide nécessaire pour couvrir les coûts d'un contrôle efficace.

Tout cela n'attendra pas nécessairement la rigidité américaine, mais augmentera la crédibilité canadienne pour mener à bien les négociations.

Venu tard au dossier, le Québec a su utiliser judicieusement la possibilité d'association avec un État américain, et on devrait tenter d'associer des voisins à ce pacte, qu'il s'agisse des États de la Nouvelle-Angleterre ou de Terre-Neuve, où la croisade contre les pluies acides ne date que d'un an, mais est tout aussi déterminée. Ce front commun sans frontière, comme la pollution désastreuse qu'il combat, ne doit souffrir l'interférence d'aucun autre conflit politique.

Lise BISSENETTE

L'omnibus du «vin libre»

par Denis Vaugois

Député péquiste de Trois-Rivières, ancien ministre des Affaires culturelles du Québec et auteur d'un rapport sur la réforme parlementaire.

Editorialistes et commentateurs se sont émus. Un mini-conseil des ministres a renversé une loi votée par l'Assemblée nationale.

Ce qui est étonnant, c'est qu'on soit étonné.

Lorsqu'un député s'éloigne de la ligne de son parti, il fait les manchettes. Voilà un mouton noir! Autrement dit, quand un projet de loi est amené en Chambre, les jeux sont faits. S'il provient de l'opposition, ce qui est d'ailleurs exceptionnel, il n'a aucune chance. À moins que la majorité ne parvienne à le prendre à son compte. En «l'améliorant» par exemple. S'il provient de la majorité, il passera. En pareil cas, s'agit-il de la volonté du parti ministériel? Parfois. En effet, bon nombre de projets de loi trouvent leurs origines dans l'Administration. Bien plus, généralement une loi ne précise pas les modalités d'application, matières réservées aux règlements, c'est-à-dire, en pratique, à l'Administration.

Certains viennent de décourager la faiblesse du Parlement. La prochaine fois, ce sera les limites du pouvoir exécutif. Une loi voulue par l'exécutif et votée docilement par le Parlement pourra ne jamais être appliquée, si le gouvernement change d'idées ou si l'Administration n'en veut pas.

On parle souvent de réforme parlementaire. Qui en veut? L'exécutif préfère le statu quo. L'opposition autant que l'Administration aussi. Seuls quelques députés et quelques journalistes ou spécialistes dénoncent sporadiquement les lacunes du système actuel. En

vain. Le Parlement ne cesse de se dégrader, sauf peut-être comme forum, comme lieu de débat public. En effet la dernière qualité de l'Assemblée nationale et de ses commissions, c'est de permettre de sensibiliser l'opinion publique. Elle seule peut faire reculer la majorité. Sur ce plan, notre Parlement s'est amélioré: journal des débats, utilisation des commissions parlementaires et télédiffusion constituent des progrès importants.

Plus ou moins consciemment, l'exécutif semble avoir réagi en exposant le moins longtemps possible ses projets de loi. La très grande majorité des projets de loi vont de la première lecture (le dé-

TEMOIGNAGE

pôt) à l'adoption en troisième lecture en moins d'un mois.

Le Parlement du Québec est l'un des parlements qui légifère le plus, le plus rapidement et le plus légèrement.

La docilité du Parlement amène en outre l'exécutif à voir les solutions en terme de lois. Un problème: une loi. Et vite!

On accuse souvent les syndicats d'avoir contribué à réduire la productivité (ce qui peut être vrai dans certains milieux de travail) et d'avoir contribué à la hausse des coûts de production (ce qui est sans doute vrai en général).

Mais il serait intéressant de comparer ces coûts avec ceux occasionnés par nos excès législatifs. Combien coûtent toutes ces lois et tous ces règlements? Je ne pense pas aux frais que représentent les comités de législation et l'Assemblée législative elle-même, mais plutôt aux frais et à cette course à obstacles que constituent cette prolifération de lois et de règlements.

Récemment les responsables d'une coopérative d'habitation me rappelaient qu'une seule loi leur coûtait 7% de leur masse salariale de base et que tout un train de mesures plus ou moins fantaisistes les faisaient grimper à plus de 30%.

Ces jours derniers je visitais les chantiers d'une future bibliothèque et d'un nouveau musée — on ne s'en étonnera pas. Les seules exigences du code du bâtiment imposées de haute lutte aux architectes et aux ingénieurs représentent des centaines de milliers de dollars.

Petit conseil aux syndicats: qu'ils regardent de ce côté. Nous sommes moins compétitifs? Les coûts de la main-d'œuvre sont plus élevés? Qu'on regarde donc le coût des lois et des règlements! Qu'on évalue aussi leur pertinence et leur utilité.

Légiférer devrait redevenir exceptionnel et sérieux.

Déréglementer est possible. Une commission parlementaire permanente de la législation déléguée, c'est-à-dire de la réglementation, est devenue une nécessité pour sauver non pas l'honneur du Parlement mais bien la démocratie sinon notre société elle-même.

Présentement, la plupart des lois sont passées à la vapeur tandis que les règlements sont mis au point lentement et secrètement.

Les députés sont prêts à devenir des législateurs responsables autant des lois que des règlements. Ce jour-là, on les trouvera en grand nombre en Chambre, avec autre chose à faire que de perdre leur temps à légitimer les décisions de l'exécutif ou de l'Administration.

Puisse la loi omnibus traitant du «vin libre» devenir la goutte qui aura fait déborder le vase!

LE DEVOIR

Maurice pour méfiance

S'il existe quelque part au Québec une incarnation de la méfiance, c'est Maurice qui l'assume. Maurice est donc arrivé à son heure, car jamais l'esprit qui souffle à contrevent n'a eu autant qu'aujourd'hui de si belles occasions de se manifester dans la plénitude de son grincement.

Maurice a vu le jour dans une famille où l'on se tenait très fort parce qu'on s'y épiail très étroitement. La pratique de la vertu manquait de cette sérénité que confère la confiance mutuelle. Aussi était-elle insupportable tant elle se bardait d'idées fixes que l'on prenait pour des principes.

Le petit Maurice grandit dans un climat favorable à sa nature, étant donné que le carcan dans lequel on l'avait engoncé, avant l'éveil de sa raison, seyait à son esprit qui ne jouait à l'aise que dans le mesuré, l'établi, le borné. Son entendement était fait de cases taillées justes pour entrer dans la comédie de famille où celle-ci ne rangeait que des certitudes, des évidences de l'Almanach Beauchemin que l'on avait colonisé jusqu'à 1960 exclusivement.

Maurice fut mis à l'école privée où il eut d'ailleurs à penser dont toute la méthodologie pédagogique consistait à lui éviter le douloureux effort

de s'interroger. Ce système fit merveilles. Le jeune garçon obtint les réponses à des questions qu'il ne se posait pas. D'ailleurs il était allergique aux interrogations. Tout avait été codifié avant lui par Euclide, saint Thomas et les Clercs Saint-Viateur.

Le jeune homme aimait l'autorité, spécialement quand elle s'appuyait sur des impératifs brefs et formulés par les possesseurs de l'infailibilité tranquille; la discipline aveugle répondait à son besoin de sécurité. En conséquence, sa docilité fut tenue pour de la maturité, sa mémoire pour de la présence d'esprit et sa rigidité de comportement pour de la rectitude de jugement.

Il entra dans la carrière du fonctionnarisme par la grande porte de ses succès collégiaux. Il se recommanda à tous ses supérieurs par son intégrité à agir selon les règles et par sa suffisance qui lui fut comptée pour de la fierté inflexible. Maurice qui ne doutait pas de lui entreprit de se méfier courageusement des autres, de tous les autres, à l'exception de ses collègues qui croyaient mieux faire en lui donnant raison sans discussion, de peur d'encourir ses foudres.

L'occasion d'exercer l'apostolat de sa méfiance indignée sourit bien vite à

Maurice. Il vit la malfeasance partout où il soupçonnait l'ombre d'une contradiction. La perversion entachait tout ce qui était le changement, l'inédit. Cela allait du socialisme à la cuisine fonctionnelle, en passant par la rue Saint-Denis. Le bien, c'était l'inchangé, l'immuable et son trousseau de baptême qu'il gardait sous verre dans son appartement de célibataire.

Depuis que la normalité est battue en brèche au Québec, Maurice fait des ulcères. Il a perdu son sang-froid. Il sent son ordre des choses ébranlé, son confort intellectuel bafoué. L'anarchie est au pouvoir. Il n'y a plus de religion, de politique, d'art et d'industrie laitière.

Comme il ne peut à lui seul assumer la défense contre les envahisseurs de tout poil, il en est rendu à voir des brèches qui ne se pratiquent pas. Par exemple, il est contre la coupe de \$175 millions dans le budget de l'ACDI. «Pourquoi?» ai-je demandé à Maurice. Et il a répondu: «Parce que c'est l'arrêt de mort du cinéma canadien!» Il était tellement indigné que je n'ai pas voulu lui dire qu'il confondait l'ACDI et la SDICC. Si j'avais osé, il me mettait son poing sur la g...

Albert BRIE

LE TRES AU DEVOIR

Grands maux et grands moyens

Être adolescent en 1982, c'est un casse-tête. On veut travailler, on a le potentiel pour le faire, on a la motivation pour l'entreprendre mais on ne nous donne pas la chance de nous faire valoir.

On n'a qu'à regarder le taux de chômage pour s'apercevoir que ce sont les jeunes qui sont le plus touchés. De plus ceux-ci sont freinés par leur manque d'expérience. (C'est sûr, ils sont jeunes). Depuis quelques années, il y a des campagnes de sensibilisation entreprises pour aider le jeune à se trouver de l'emploi (que l'on pense au projet d'école gouvernementale). Quand même, ces campagnes de sensibilisation n'ont pas atteint leurs objectifs, le taux de chômage le prouve. Il semble donc que rien ne bouge.

Faudra-t-il demander au gouvernement de légiférer sur le problème en obligeant les employeurs à engager un nombre «x» de jeunes?

Présentement, celui-ci accorde des subventions aux employeurs pour embaucher des jeunes, des femmes, des handicapés... Malgré cela, on continue d'ignorer les jeunes comme travailleur potentiel.

Serons-nous obligés de mendier auprès du gouvernement pour vivre? Cette nouvelle loi serait donc notre dernière ressource.

Julie BEAUDOIN
Saint-Lambert, 15 juillet

Les responsabilités sociales de Bell

(Lettre adressée au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — CRTC.)

Comme député de la circonscription électorale de Saint-Anne, j'ai pris connaissance d'une requête par Bell Canada de hausse tarifaire qui entrerait en vigueur le 17 janvier 1983.

Je dois comprendre que le tarif minimum d'une ligne individuelle pour une résidence serait augmenté à Montréal de \$10.80 par mois à \$13.50, ce qui équivaut à une augmentation de 25%.

En ce qui concerne le tarif mensuel de ligne individuelle d'affaires, l'augmentation à Montréal serait de \$12.45 par mois, soit de \$35.55 à \$48.00, ce qui équivaut à une augmentation de 35%.

J'estime que telle demande est totalement inacceptable parce que dans le comté de Ste-Anne, il y a un très grand pourcentage de résidents qui reçoivent comme seul revenu, soit des bénéfices de l'aide sociale, soit de l'Assurance chômage ou une pension de vieillesse.

Pour tous ces gens, le téléphone n'est pas un luxe mais une nécessité absolue et ils ne seront simplement pas en mesure de payer une augmentation de 25% par mois.

En ce qui concerne le tarif pour une ligne individuelle d'affaires, je m'objecte aussi fortement vu que dans mon comté il y a un grand nombre de petits commerces, opérés par des personnes seules ou avec l'aide de quelqu'un de leur famille, comme par exemple des dépanneurs, des cordonniers, des magasins de variétés et de nombreux autres petits commerces familiaux, où une augmentation de 35% est prohibitive.

Considérant que le gouvernement fédéral dans son nouveau budget limite les augmentations de salaire de ses employés à 6% pour cette année et à 5% pour l'an prochain, et que certaines provinces canadiennes ont pris des mesures similaires pour contrôler leurs enveloppes salariales, je crois que la compagnie Bell Canada a également une obligation sociale et ne devrait pas demander ou obtenir des augmentations de tarifs de 25% et de 35%.

Je me retiens de faire des commentaires sur les augmentations des frais d'installations, des frais de raccordement, des appels interurbains et des frais d'installations spéciales, parce que je suis certain, que d'autres personnes feront connaître leurs commentaires et objections à de telles demandes.

J'ai noté que la compagnie Bell Canada invoque comme une des raisons de ces augmentations, le fait que ceci permettra à la compagnie d'augmenter le taux de rendement d'avoir moyen des détenteurs d'actions ordinaires de Bell Canada à 17% en 1983, alors que le taux actuel autorisé est de 14.5%.

Je soumetts respectueusement qu'il

est immoral que l'augmentation des intérêts des détenteurs d'actions de Bell Canada soit financée particulièrement sur le dos des plus démunis de la société.

Peut-être le temps est-il venu d'étudier la possibilité d'accorder un tarif spécial aux personnes âgées, qui ont comme seul revenu leur pension de vieillesse et aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Si dans le transport public une telle formule existe pour certaines catégories, il faudrait peut-être étudier la même possibilité dans un service aussi essentiel que le téléphone.

Maximilien POLAK
Montréal, 6 juillet

Du peuple, pour le peuple

En tant que citoyenne d'Outremont je vous remercie LE DEVOIR d'avoir souligné, le 17 juillet, le vent de démocratie qui souffle sur ma ville. Comme l'écrivait Marie Laurier, l'orientation des nouvelles boutiques de la rue Bernard témoigne d'une véritable ouverture au peuple non-outremontois... à condition que celui-ci vienne de Westmont, Ville Mont-Royal... ou Saint-Lambert! Qui d'autre en effet, peut partager avec moi la chance d'aller bouffer dans un petit bistrot sympathique proposant une table d'hôte (avec salade comme plat de résistance) pour la modique somme de \$14.95? Accueil «européen» en extra!

Devant cette vague nettement révolutionnaire, on se prend à regretter le temps féodal où la rue Bernard se contentait d'offrir des services utiles et abordables aux habitants des rues voisines qui n'ont pas tous le budget des résidents d'Outremont-en-haut. Heureusement pour nous que des vestiges de ce temps barbare subsistent encore sur la rue Van Horne et espérons que celle-ci ne se démocratisera pas trop vite. Vous verrez sans doute dans ce souhait un élitisme propre aux Outremontois mais, que voulez-vous, même nous avons plus souvent besoin d'aller acheter une boîte de petits pois chez Steinberg qu'un slip chez Virilis!

Jo-Anne DEPATIE
Outremont, 20 juillet

Les scénarios préparatoires

Dans son éditorial du 22 juillet, Michel Nadeau soulignait à juste titre que «dans son exposé budgétaire, M. MacEachen a imputé à l'assurance-chômage une bonne partie de la responsabilité de l'accroissement de son déficit spectaculaire. C'est la faute aux chômeurs! On voit ainsi se dessiner un scénario, amorcé l'an dernier, en vue d'un rajustement à la baisse des conditions du système canadien d'aide financière aux personnes sans emploi».

À propos de scénarios préparatoires aux coupures dans l'assurance-chômage, je veux porter à votre attention cette citation: «(...) chaque fois que l'on nous a présenté des modifications (au régime d'assurance-chômage), par hasard ou à dessein, nous avons eu droit auparavant à une campagne savamment orchestrée sur les prétendus abus du régime. Ainsi, on conditionnait les gens et on les préparait à accepter ces modifications supposément destinées à réduire les abus ou à resserrer les mécanismes de contrôle».

Ce n'est pas le Mouvement Action-Chômage qui a dit ça, mais bien M. Bryce Mackasey, l'ex-ministre libéral qui a fait adopter la loi de l'assurance-chômage en 1971, qui a déclaré cela en pleine Chambre des communes, le 19 juin 1980!

M. Nadeau dit que l'image du chômeur paresseux ne tient plus par les temps qui courent, mais il parle des sommes versées en trop par le régime comme étant peut-être une carence des contrôles et propose une collaboration plus suivie de la part des employeurs afin de dépister les fraudeurs.

Pourtant, les surplus versés par l'assurance-chômage, proviennent dans la grande majorité des cas d'erreurs administratives de toutes sortes, souvent de la part de la Commission de l'emploi et de l'immigration (CEI) elle-même.

Rappelons-nous des 15,000 chômeurs et chômeuses obligés de remettre entre \$1 et \$900. en 1978 à cause d'une erreur (reconnue) de la Commission d'assurance-chômage. Ce n'est sûrement pas par hasard que depuis ce temps, le gouvernement a cessé de faire la compilation des som-

mes versées en trop: la différence entre ses erreurs et les véritables fraudes devient gênante à la longue pour une administration qui coûte si cher.

D'ailleurs, une étude citée par «Opération-Chômage» (Sherbrooke 1978, avec l'Aide juridique de l'Estrie) établit le pourcentage de fraudeurs à .002% de l'ensemble des bénéficiaires et à 4% du total des sommes versées par l'assurance-chômage.

Quant aux contrôles exercés en collaboration avec les employeurs, il est à noter que le rapport estime que pour chaque dollar fraudé par un prestataire, les employeurs fraudent l'assurance-chômage de \$3 au plan des contributions.

Le gouvernement prévoit apporter des changements au régime cet automne, aura-t-il le culot d'utiliser les habitudes rengaines pour se justifier? La dernière fois en 1978, la campagne anti-fraudeurs précédant la loi C-14 (actuelle loi d'assurance-chômage) avait coûté un million de dollars. Et le gouvernement dit que le régime coûte trop cher!

Marjolaine BOIVIN
Mouvement Action-Chômage
Montréal, 23 juillet

Un mur de silence et d'indifférence

Je tiens à féliciter LE DEVOIR ainsi que le journaliste François Barbeau pour la série «Dans le tiers monde des Algonquins». Pas de sensationnalisme, pas de paternalisme, juste une petite fenêtre entr'ouverte sur la réalité d'un univers sinistre créé par les besoins de l'industrie et du grand capital du «sud» pour des peuples et nations que notre histoire voudrait bien voir... sans histoires.

Étant d'un naturel quelque peu «idéaliste», j'ose espérer que cette initiative ne s'arrêtera pas à une épidiotique description des conditions de vie réservées par les nouveaux Américains aux Américains authentiques, au travers de plus de 300 ans de traités négociés de mauvaise foi et de paroles reprises par les administrations qui se sont succédées au Canada et au Québec.

Peut-on rêver que cette série débouchera sur une rupture du mur du silence qui entoure la lutte des Mohawks à Akwesasne (St-Régis). Peut-on espérer voir un jour les colonnes des médias s'ouvrir aux luttes légitimes des Attikamek-Montagnais concernant les droits de pêche traditionnels sur les rivières de la côte nord du St-Laurent, ou encore aux conditions de détention des Cris dans les prisons des «zones frontalières» d'Abitibi-Témiscamingue.

Il est important que les médias s'acquittent avec régularité de leur tâche d'information sur ces questions et dépassent le stade de l'information limitée aux accrochages épiques (et spectaculaires) tels le conflit du saumon avec les Mic-Macs l'an dernier, ou encore le meurtre d'un jeune Mohawk par un policier à Caughnawaga en 80.

Cette tâche d'information régulière et «objective» est d'autant plus importante dans la conjoncture actuelle, où les facteurs tant économiques que de tensions nationales et internationales favorisent la resurgence et la consolidation d'attitudes racistes ou chauvines sous divers couvertures. La problématique de l'emploi de chauffeurs de taxi haïtiens à Montréal ou celle des accrochages entre Blancs et autochtones dans les bars en Gaspésie suffisent à s'en convaincre.

Un Québécois tout aussi mérité que la majorité de ses concitoyens.

François LAROSE
Sherbrooke, 15 juillet

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$95.00 par année; six mois, \$50.00; trois mois, \$28.00. À l'étranger: \$105.00 par année; six mois, \$55.00; trois mois, \$30.00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.
TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Les leçons d'une faillite

1) La Fédération des Magasins Coop n'a pas échappé à la règle

par
Claude Bariteau

Professeur au département d'anthropologie de l'Université Laval, M. Bariteau est l'auteur d'une monographie sur la coopérative de Manceau, ainsi que d'articles traitant des coopératives madelinennes et du développement coopératif au Québec.

CETTE faillite était prévisible. Depuis plusieurs années, la Fédération des magasins Coop s'était lancée dans un développement accéléré pour percer le marché urbain en misant sur l'appui constant du capital financier, coopératif ou autre, cherchant même, par une course contre la montre, à grossir son volume d'affaires pour secréter des profits. Pour y arriver, rien ne l'arrêtait. Elle créait même de toute pièce des points de vente qu'elle chapeautait du statut coopératif.

Dans la conjoncture actuelle, c'était courir à sa perte.

En effet, avec des taux d'intérêt en hausse perpétuelle et une diminution de la consommation, les firmes qui n'ont pas les reins solides ne peuvent aucunement résister. Proie facile pour des créanciers inquiets de leurs placements, elles sont rapidement happées par ceux-ci. La Fédération des Magasins Coop n'a pas échappé à la règle.

Placées devant cette situation, la plupart des coopératives-membres n'ont pas manifesté d'intérêt à appuyer davantage cette aventure. Les risques étaient trop grands. Si elles avaient laissé courir les promoteurs de cette idée, il n'était pas question, pour elles, d'en assumer les coûts à rebours, surtout d'y injecter tout ce qui peut assurer leur propre survie dans les mois difficiles qui s'annoncent au Québec. Du moins, c'est ce que révèlent leurs attitudes. La course folle s'est donc arrêtée.

Cette idée de percer le marché urbain est devenue quasi une obsession au sein de la Fédération des Magasins Coop à l'époque de la Révolution tranquille. Organisme d'achats centralisés pour un réseau de coopératives locales davantage étalées en milieu rural, cette Fédération avait connu jusqu'à lors un développement normal de grossistes, réussissant même à s'attirer une clientèle non coopérative.



Avec les changements profonds qui ont marqué le Québec autour des années 60, le réseau des Magasins Coop a perdu quelque peu de vitalité. Qui plus est, sous l'effet de développements urbains autour des zones d'influence des Magasins Coop, de nouvelles firmes sont venues s'implanter et ont réussi à gruger une partie du chiffre d'affaires de ceux-ci. Des ajustements s'imposaient. À l'occasion des travaux du BAEQ, des idées nouvelles furent mises de l'avant. À la Fédération des Magasins Coop, une stratégie de relance fut élaborée. Elle s'en inspirait. Cette stratégie fut mise en forme autour d'un nouveau concept: le Cooprix. Elle comprenait quatre volets: 1) le réaménagement des Magasins Coop localisés dans des centres urbains en expansion; 2) la pénétration du marché montréalais et des autres marchés urbains; 3) l'accent mis sur la promotion des intérêts des consommateurs et 4) la prise en charge de toutes ces opérations par la Fédération des Magasins Coop.

En d'autres termes, pour parer à une stagnation imminente des Magasins Coop et, par conséquent, de leur Fédération, l'on opta pour un projet grandiose de relance. L'objectif ultime était une percée significative sur le marché québécois de l'alimentation afin d'en infléchir à la fois les prix et les comportements des consommateurs. Le véhicule pour atteindre cet objectif fut le Cooprix, un magasin de grandes surfaces offrant une variété de produits avec un étalage non incitatif, des agents d'information pour conseiller les consommateurs, un aménagement intérieur sans luxe et la promotion de produits de chez nous. Comme la relance était urgente, l'on chercha à obtenir le support d'organismes plutôt que l'adhésion motivée des consommateurs. C'est ainsi que l'on se lia aux organismes financiers coopératifs tout en tentant d'obtenir un appui concret des centrales syndicales et des groupes populaires. Quant aux futurs membres, l'on en fit des coopérateurs à un dollar que l'on attira par une

promotion sur la ristourne à l'achat. Si une telle approche n'assure pas une base financière solide, à tout le moins, elle permet une croissance rapide du chiffre d'affaires. Du coup, la Fédération des Magasins Coop pouvait réaliser des économies d'échelle qui lui permettait de maintenir une vitesse de croisière intéressante. Les contrats avec les coopératives locales reflétaient d'ailleurs ces préoccupations pécuniaires.

Même s'il a exigé beaucoup d'énergie, ce véhicule a donné des résultats intéressants à ses débuts. L'on chercha des lors à le propager davantage. Il s'ensuivit une prolifération de Cooprix, avec parfois des ajustements locaux, qui permit à la Fédération des Magasins Coop de restructurer son ancrage de grossiste à l'échelle du Québec. Ainsi, en dépit de problèmes concernant le rôle de la promotion des intérêts des consommateurs par rapport à la promotion des produits offerts par les fournisseurs, tout se déroulait comme prévu. Les actifs accumulés par les coopératives à la base de la Fédération des Magasins Coop étaient donc avantageusement placés. Certes, pour plusieurs coopératives locales, cette aventure rapportait peu. Mais, dans l'ensemble, cet effort d'affirmation coopérative sans précédent

dans le domaine de la consommation créait un climat tel qu'il leur était difficile de tenir des projets discordants. Elles demeuraient attachées au train, pas plus.

Assez rapidement, les ajustements locaux du concept commencèrent à révéler des anomalies à l'égard de la promotion des consommateurs. De plus, la réunion de membres à un dollar avec des coopérateurs de longue date suscita des tensions inattendues à divers endroits. Des réaménagements furent nécessaires non sans soulever des débats peu générateurs d'augmentation du chiffre des ventes. Enfin, en provenance des coopératives de Montréal, une polémique prit forme avec la Fédération des Magasins Coop. L'enjeu: le coût des marchandises vendues par la Fédération. Pour la Coopérative de Montréal, les prix payés à la Fédération des Magasins Coop devenaient une entrave à son développement. Après diverses pressions, une entente fut signée. La Coopérative de Montréal en sortit des lors plus autonome et, par après des ajustements rendus nécessaires dans sa structure du capital, elle partit à la conquête de nouvelles zones d'influence. Ces débats divers eurent toutefois comme conséquence une conscientisation des nouveaux coopérateurs.

Pour la Fédération des Magasins Coop, ces débats générèrent des pertes. Comme les coopératives, créées souvent artificiellement, avaient tendance, une fois lancées, à développer rapidement une conception d'autonomie qui n'allait pas toujours dans le sens des intérêts économiques de la Fédération, la rentabilité du nouveau concept devint moins évidente. Il apparut de plus en plus clair que les points de vente recherchés en milieu urbain, s'ils bonifiaient le chiffre d'affaires, ne sont pas des plus sûrs. Un jour ou l'autre, les dirigeants des coopératives peuvent avoir des visées autres que celles initialement tracées. C'est à peu près à cette époque qu'un nouveau modèle de lancement de Cooprix, la coopérative régionale, fut élaborée par l'un des plus ardens promoteurs des Cooprix alors directeur du Service des associations coopératives du ministère des Consommateurs, Cooperatives et Institutions financières.

Cette coopérative est une corporation permettant de regrouper, dans le conseil d'administration, des représentants des institutions financières, des représentants de la Fédération et de gens représentatifs du milieu appartenant à diverses associations locales. Leur mandat consiste à réaliser un développement régional de points de vente et d'y attirer une clientèle coopérative.

Les développements récents des activités de la Fédération des Magasins Coop se sont, en grande partie, réalisés par le biais de cette formule. Elle présentait, comme avantages pour la Fédération,

une plus grande facilité d'accès au capital coopératif grâce à la participation de ses représentants et un meilleur contrôle sur les velléités d'autonomie des unités créées. Ces deux points sont très importants. La Fédération pouvait donc ouvertement s'allier au capital, fut-il coopératif et local, et transformer les membres en simples clients dont elle sélectionnait les éléments les plus dynamiques pour conseiller les gérants des unités de vente. Phénomène curieux, les problèmes qui ont suscité son récent coup de pompe sont précisément venus du capital coopératif qu'elle courtisait.

Je ne saurais dire si, dans leur refus d'oxygéner la Fédération des Magasins Coop, les coopératives-membres ont tenu compte de ces derniers changements. A tout le moins, l'on peut penser que ces coopératives ne se sentaient plus sur une même longueur d'onde avec les orientations récentes de la Fédération. D'ailleurs, c'était un secret pour personne. Entre la Fédération et plusieurs coopératives-membres, il y avait des oppositions majeures, des orientations même inconciliables que seule l'élection d'un président non issu de la base parvenait à neutraliser. Ainsi, une opposition ouverte existait avec la majorité des Clubs de consommation qui ont émergé en milieu urbain en relation avec des groupes populaires, la même où la Fédération cherchait à percer à l'aide du capital financier. C'était aussi le cas avec certaines coopératives urbaines devenues autonomes qui avaient même réussi à relancer l'idée de la protection du consommateur. Enfin, entre la Fédération et certains Magasins Coop, l'on pouvait parler plus de mariage de raison que de mariage d'amour.

Des lors, lorsque la Fédération a cherché à s'oxygéner à la demande des créanciers, toutes ces oppositions latentes ont surgi. Placées devant une perte en capital et l'appui d'un projet qu'elles ne partageaient pas toutes, les coopératives locales ont manifesté beaucoup de retenue et préféré perdre à court terme plutôt qu'être peut-être englouties à moyen terme par un capital qui s'était immiscé dans la maison par la grande porte. Elles ont donc cherché à sauver les meubles avant que le feu ne se répande partout, quitte à abandonner ceux-là même qui, en l'absence d'un mouvement consistant de consommateurs, s'étaient donné comme mission, au nom de ces derniers, de créer une base solide de coopératives pour lutter, à leur façon et selon leur conception, contre les capitalistes de l'alimentation. En d'autres termes, les objectifs visés par la Fédération et ses alliés n'étaient pas partagés par la base. Aussi, celle-ci a-t-elle préféré stopper la machine.

(À suivre)

Le «vin du client» ou le langage de la force

par
Michel Krauss

Avocat et professeur à la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.

LES tergiversations du gouvernement du Québec autour du «vin du client» dans les restaurants soulève d'inquiétantes questions, tant des points de vue économique et politique que strictement juridique.

Il y a lieu de rappeler sommairement les événements. Depuis quelques années, des restaurants ne possédant pas de permis de vente de boissons alcoolisées se prévalent d'une autorisation législative implicite pour permettre à leurs clients d'y apporter leur propre vin. La formule devient populaire, surtout à Montréal; et ce n'est que normal, car plusieurs préfèrent apporter leur vin plutôt que de payer ce même vin deux ou trois fois plus cher dans un restaurant «licencié». Les restaurants ne détenant pas de permis de vente de la Régie des permis d'alcool commencent donc à s'attirer une partie de la clientèle dont se sont anciennement accaparés les restaurants «licenciés». Il est important de noter que les restaurants permettant le «vin du client» attirent, en plus, des gens qui ne fréquenteraient pas autrement des restaurants de qualité, faute de pouvoir en payer la note. Donc, du point de vue strictement économique, les restaurants permettant le «vin du client» élargissent le domaine du choix du consommateur.

Des protestations émanaient alors de certains propriétaires de restaurants «licenciés». Il est extrêmement important de noter (et nous ne croyons pas que la distinction ait été faite jusqu'ici) que ces doléances étaient de deux ordres fondamentalement différents.

D'une part, certains propriétaires se plaignaient que les restaurants autorisant le «vin du client» bénéficiaient d'un avantage juridique inadmissible, car les restaurants «licenciés» ne disposaient pas du droit de permettre que leurs clients apportent leurs boissons. En d'autres termes, ces propriétaires signalaient que la possession du permis de vente de la Régie des permis d'alcool (i.e. pour les clients qui préfèrent commander leur apéritif, digestif, ou vin sur place, en fonction des plats particuliers qu'ils avaient commandés) les empêchait de viser cette autre clientèle qui, elle, désirait apporter son propre vin et ainsi sauver de l'argent. Cet argument des restaurateurs est économiquement sain, car il vise à renforcer la

concurrence au bénéfice des consommateurs, en donnant à tout restaurateur «licencié» ou non le pouvoir d'offrir l'option du «vin du client». Chaque restaurateur peut déjà offrir au public une carte plus ou moins variée, des prix plus ou moins élevés, une ambiance plus ou moins luxueuse; l'option d'apporter son propre vin constitue un autre élément qui influe sur le choix du consommateur. Il est donc effectivement contre-indiqué d'enlever aux seuls restaurateurs «licenciés» cette option.

Un deuxième ordre d'arguments des restaurateurs était toutefois très différent. En effet, se plaignaient certains d'entre eux, les restaurants offrant le «vin du client» font une concurrence «déloyale» aux «licenciés», et devraient donc perdre cette tolérance. Il est important de noter que cet argument, loin d'être «pro-consummateur» et «pro-concurrence» comme l'est celui dont il était question au paragraphe précédent, est «anti-consummateur», et participe de la nature économique d'un cartel. Il n'y a aucune distinction économique entre le lobbying contre «le vin du client» et le désir de certains épiciers ou garagistes de prohiber l'existence de «libre-service» offrant des prix avantageux.

À la lumière de ces deux arguments, l'un favorisant le consommateur et l'autre lui nuisant, il est intéressant de souligner l'évolution légale de la question. Suite (paraît-il) à des demandes de plusieurs restaurateurs «licenciés» voulant ajouter à leur clientèle, le ministre de la Justice a ajouté l'article 111 au projet de loi 67. Cet article va dans le sens du premier argument soulevé plus haut, et permet à tous les restaurateurs de se faire concurrence en matière de vin.

Les associations de restaurateurs «licenciés», dès qu'elles furent mises au courant de cette modification (malheureusement pour elles, leur connaissance ne survint qu'une fois l'article adopté), protestèrent vivement. Dans le cadre de la brève analyse que nous venons de faire, cette protestation ne devrait pas surprendre. Après tout, plusieurs quartiers (voire régions) demeuraient captifs pour les restaurateurs «licenciés», en ce sens qu'aucun restaurant de qualité n'y offrait l'option «vin du client». (Notons que ce phénomène se comprend bien. Jusqu'à l'adoption de l'article 111 de la loi 67, il fallait renoncer au permis de vente des boissons alcoolisées pour «acquiescer» le droit d'offrir l'option «vin du client». Peu de restaurants de qualité choisissent de suivre cette voie, car elle aliène les clients qui préfèrent acheter, par exemple, un apéritif sur place. Donc, dans des régions où la population n'est pas suffisamment importante pour supporter une division rigide de ces clientèles, le monopole des «licenciés» prévalait.) La nouvelle norme avantagerait le consommateur au détriment du monopole: il est normal que celui-ci s'organise alors pour protéger son monopole.

La réussite de ces pressions d'associations de restaurateurs «licenciés» laisse soupçonner. Certains ministres (vg. LE DEVOIR du 21 juillet) opinaient que l'article 111 avait été adopté «par accident» à cause de la «surcharge de fin de session». Ceci fut largement réfuté par le ministre de la Justice le lendemain, qui confirmait que son ministère savait ce qu'il faisait en rédigeant l'article 111. Néanmoins, nous apprenons en date du 23 juillet, jour auquel l'article 111 entre en vigueur, que

cet article ne s'appliquera pas, en vertu d'un règlement décrété la veille par le conseil de ministres.

Deux remarques s'imposent à ce sujet. D'abord, juridiquement, le processus utilisé par le conseil des ministres paraît suspect. Après tout, une loi juridiquement en vigueur ne peut être abrogée que par une autre loi, celle-ci relevant de la législature (Assemblée nationale) et non de l'Exécutif. On répondra à ce commentaire que le règlement en question est légal, car il est autorisé par une autre loi (loi sur la taxe sur les repas et l'hôtellerie). Cette réponse n'est pas à l'abri de toute critique. En effet, les lois plus récentes (tel l'article 111 de la loi 67) ont primauté sur les plus anciennes (telle la loi sur la taxe sur les repas et l'hôtellerie), à moins que la plus récente loi soit de portée plus générale (ce n'est pas le cas ici). Dans ces circonstances, l'on se demande comment un règlement (qui n'est que de la législation déléguée, subordonnée à la loi habilitante en toute matière) sous une loi antérieure pouvait explicitement contredire un article d'une loi postérieure. Or, un article de la loi 67 précise que l'article 111 entre en vigueur le 23 juillet: le règlement contredit ceci en suspendant son application. Donc, il serait intéressant de voir si un restaurateur «licencié» qui veut offrir le choix du «vin du client» à sa clientèle contestera la légalité du règlement décrété par le conseil des ministres.

En second lieu, économiquement, il est à espérer qu'une telle contestation se fasse, ou que le gouvernement retire son règlement. Celui-ci ne constitue, en fait, qu'une soumission du gouvernement devant un quasi-cartel qui voulait continuer à limiter le choix du consommateur. D'ailleurs, le ministre de la Justice n'a-t-il pas admis ceci, en qualifiant la situation avant la loi 67 d'«anachronisme» (LE DEVOIR, du 23 juillet)? Dans plusieurs quartiers et régions, les consommateurs ne bénéficieraient pas de la possibilité d'apporter leur vin dans un restaurant de qualité. Et dans toutes les régions du Québec, un restaurateur devra renoncer à vendre des apéritifs et digestifs (par exemple) s'il veut permettre que le vin soit apporté par certains de ses clients.

Enfin, au-delà de la légalité de ce règlement, le processus décisionnel du gouvernement est en cause ici. D'abord, pour avoir préparé une importante modification législative (l'article 111) sans avoir pris la peine d'en expliquer les bienfaits au public. Ensuite, et surtout, pour avoir succombé rapidement aux menaces d'un quasi-cartel. Que ce soit devant des garagistes, des chauffeurs d'autobus, ou des restaurateurs, le gouvernement donne de plus en plus l'impression qu'il est idéologiquement essouffé, et qu'il n'écouterait plus dorénavant que le langage de la force.



**ÉCONOMISER
L'ÉNERGIE
C'EST
POSER UN
GESTE DE CONSERVATION
CONSIDÉRABLE!**

les clubs 4H du Québec.

Promostyle International Inc.
(Au Meuble de France)

Continuons notre
Grande vente
de liquidation de marchandise

Jusqu'au 31 juillet 1982

Avons fermé notre magasin de Toronto "House of France Furniture"
\$350,000 de marchandise

**De 50 à 60% et plus
de remise sur les prix réguliers**

Tout doit être vendu!
Prix spéciaux sur items en magasin
(livraison immédiate)

Salles à manger, commodes, armoires, chevets, lits, tables de style Louis XIII, Louis XV, Louis XVI, Charles X, campagnard, transition, en bois de rose, de violette, merisier, acajou, noyer d'Afrique et chêne.

Salons traditionnels contemporains et modernes, lits 100% laiton, lits en acier, lampes bouillotte et autres modèles, tapisseries murales, toiles indiennes peintes sur soie, cadres, chaises, fauteuils, bergères, horloges en bronze véritable, chandeliers...

1638 rue Sherbrooke Ouest, Montréal
(À l'ouest de Guy)

Tél.: 932-4813

Heures d'ouv.: merc.: de 10 h à 18 h
jeu.-ven.: de 10 h à 21 h
sam.: de 10 h à 17 h

L'extrême-sud de l'humanité/Prestige, profit, développement

Suite de la première page

route entre Niamey et Tillabery, deux Canadiens et leurs collègues africains nous font visiter le projet d'irrigation de Namagoungou. Financé par la Banque Mondiale et l'Allemagne de l'Ouest, ce projet évalué à \$24 millions amène au Niger la technologie la plus avancée. On s'affairait, au moment de notre visite, à compléter une digue longue de 12 km. Deux stations de pompage contrôleront le niveau de l'eau et 170 km de canaux d'irrigation seront éventuellement aménagés. Près de 3.000 fermiers sont ou seront impliqués dans ce vaste projet. Leur revenu annuel devrait passer de \$90 à \$200. Ils bénéficieront de l'usage de terres irriguées, des résultats de la recherche sur les espèces à cultiver, d'accès à des fertilisants et à des équipements agricoles modernes, de crédits agricoles accrus et de services de mise en marché.

L'enthousiasme évident des responsables du projet, l'apparente nécessité de ces grands travaux séduisent. Quelques jours plus tard, à Mopti, au cœur du Mali, un projet semblable opérant depuis 1972 et financé aussi par la Banque Mondiale, nous permet d'évaluer la distance

entre les projections des technocrates internationaux et la réalité plus complexe, née de ces grands ensembles exceptionnellement coûteux. Pour l'année 80-81, la production dans le projet de Mopti a atteint difficilement 35% des objectifs initiaux. Les paysans se plaignent de la mauvaise qualité des grains, du déclin de fertilité des sols, des forts coûts du crédit et de la sévérité des redevances.

Mopti et Namagoungou s'interrogent sur la valeur de ces grands projets. Outre le fait qu'à Mopti la production n'a pas suivi les courbes escomptées, il faut de plus tenir compte des frais d'entretien, de réparation et de correction, des coûts récurrents sans mesure avec les ressources des communautés villageoises, voire des convulsions centrales.

Les indications dans ce domaine sont cependant partagées. Presque partout les techniciens de l'ACDI favorisent la multiplication des micro-réalisations. Leurs cartons débordent d'exemples de grands projets, de mises en place d'infrastructures certes nécessaires, mais trop coûteuses à entretenir par la suite dans ces pays de l'extrême-Sud.

On fait la promotion de solutions plus simples, on plaide pour un retour aux

premiers besoins des populations. On le fait avec d'autant plus d'ardeur qu'on a maintenant le sentiment d'être entendu au plus haut niveau de l'ACDI, en particulier au bureau du président, M. Marcel Massé.

Faut-il continuer à construire des infrastructures que les Africains ne peuvent entretenir par la suite? Faut-il continuer à construire des routes ayant grande allure au moment de leur inauguration et si vite détériorées, faute de ressources pour leur entretien? Ne faut-il pas privilégier et entretenir les pistes existantes et assurer le désenclavement des régions à l'intérieur d'un même pays? Fallait-il par exemple que le Canada finance le réseau continental Panafel dont les coûts seraient passés de \$35 à \$80 millions? On s'interroge déjà sur les frais d'entretien de cette ligne de transmission téléphonique, sur l'emplacement des stations dont l'accès serait particulièrement coûteux. Enfin, on assimile ce vaste projet à une dépense somptuaire, à un luxe sans rapport avec les besoins immédiats et si considérables des pays du Sahel.

Le débat n'est certes pas nouveau. Cependant, la rareté prévisible des ressource

ces lui donne une pertinence sans précédent.

Et le débat n'est pas simple. En effet, si l'on peut faire la liste des grands projets ayant d'abord servi les grandes firmes des pays donateurs, si l'on peut démontrer la dimension proprement scandaleuse de certains grands ouvrages, seuls les esprits épris d'abstraction spéculative consentiront à faire un choix absolu entre l'option des grands projets et celle des micro-réalisations. En effet, certains ouvrages d'envergure, on pense en particulier aux réseaux de transmission électrique entre le Nigeria et le Niger ou à la ligne de transmission Bamako-Sélingue, répondraient à d'incalculables besoins. Le Canada a joué un rôle prépondérant dans la planification et la réalisation de ces grands ouvrages visant à assurer l'approvisionnement en électricité pour les centres urbains du Mali et du Niger.

En Haute-Volta, on aura dépensé en 1985 près de \$100 millions pour exterminer la terrible maladie de l'onchocercose, ou cécité des rivières, maladie parasitaire causée par un ver filiforme qui affecte de 20 à 40 millions de personnes en Afrique de l'Ouest. La maladie est transmise par

la piqûre d'une infime mouche noire. Elle provoque des lésions oculaires entraînant la cécité. Dans la zone de savane du bassin de la Volta, on estime à plus d'un million de personnes et à plus de 100.000 aveugles le nombre des victimes de l'onchocercose. Reconnaissant le lien qui existe entre la proximité des cours d'eau et le risque de contracter la cécité des rivières, les populations ont abandonné la vallée fertile et cherché refuge sur des terres qui le sont beaucoup moins: grand projet certes, mais absolue nécessité.

Un seul point fait l'unanimité: l'aide extérieure devra d'abord viser la croissance de la production agricole. Ce secteur fournit un emploi à plus de 80% de la population et intervient pour près de 50% dans les PIB. Présentement l'Afrique du sud du Sahel ne réussit pas à nourrir ses enfants, ni en qualité, ni en quantité. Dans 20 ans, ces derniers seront deux fois plus nombreux. Avant d'entreprendre des travaux d'aménagement des bassins fluviaux, il importe de remettre en état les périmètres déjà établis et dont un grand nombre se sont considérablement détériorés. Avant d'entreprendre des travaux d'envergure, il faudra démontrer

hors de tout doute que les rendements sont au moins concurrentiels avec les coûts des produits importés équivalents. Autrefois, on n'a pas toujours respecté cet équilibre indispensable. Les paysans abandonnent alors les grands domaines irrigués et se consacrent à des activités plus lucratives.

La très grande majorité des Africains vivent en milieu rural. La croissance économique est d'abord liée au développement de ce milieu. Cependant, la croissance spectaculaire des zones urbaines, leur extrême dénuement, l'insuffisance radicale de leurs équipements sociaux et sanitaires pourraient créer des situations explosives et ruiner les chances de tout progrès économique. L'assistance internationale doit pallier l'insuffisance des ressources locales et faire avec les Africains le pari téméraire de reconstruire les villes selon des normes modestes certes, mais suffisantes pour en faire des milieux plus humains. Défi ou utopie? Des expériences limitées ont prouvé la faisabilité de projets simples, peu coûteux, adaptés aux besoins très considérables des villes africaines et à leurs capacités financières immédiates et à long terme.

(A suivre)



◆ Biron

trouver d'autres partenaires, et le reste.

En vue d'alimenter le débat public, pourquoi ne pas rendre publiques les nombreuses études qui ont été faites sur Sidbec, notamment celles de MM. Michel-A. Boucher et Emile Beauchamp? «Une excellente idée, répond M. Biron, mais il y a là-dedans des renseignements confidentiels qui ne peuvent être divulgués.»

Comment se fait-il qu'au début de juin, il ne prévoyait pas de nouvel «investissement» du gouvernement dans Sidbec, à brève échéance, et que, trois semaines plus tard, Québec devait lui accorder un crédit rotatif de \$50 millions? Le ministre rétorque qu'au début du mois, Sidbec négociait pour élargir sa marge de crédit et il ne croyait vraiment pas alors qu'elle aurait besoin de crédit à court terme. Il réfute les allégations du député libéral de Notre-Dame-de-Grâce, M. Reed Scowen, voulant qu'il ait menti aux députés ou qu'il ne soit pas au fait du dossier.

Quand il était dans l'opposition, M. Biron était le premier à suggérer que les sociétés d'Etat fassent l'objet d'un examen périodique en commission parlementaire, permanente et spécialisée. Pourquoi n'a-t-il pas poussé sa suggestion? «Si l'on veut mettre l'opposition au fait de renseignements confidentiels, il faudrait le faire à huis-clos, et alors ça l'empêcherait de critiquer en toute liberté. C'est moins bon que je pensais. Il y a d'autres moyens d'améliorer la gestion des entreprises publiques.»

Concernant le commerce des boissons alcooliques, qui a fait l'objet d'une table de concertation l'hiver dernier, M. Biron dit qu'il est prêt à soumettre son mémoire au comité ministériel permanent du développement économique. Sans briser le monopole de la SAQ, il suggère plus d'ouverture et un contrôle plus indépendant, de sorte que la société étatique ne soit pas à la fois juge et partie. Il veut élargir la gamme des produits disponibles, encourager les embouteilleurs et l'industrie vinicole locale.

Il y aura de plus des «assouplissements» en faveur de l'entreprise privée, pour accroître les retombées économiques et pour augmenter le service à la clientèle. Pourquoi refuser alors que la chaîne Steinberg puisse vendre de la bière? «Ils ne m'ont pas prouvé que ce serait plus rentable pour nous et que le service serait accru. Il y a déjà 10.000 points de vente au Québec. Mais le dossier n'est pas fermé: si c'est bon pour le Québec...»

Quant à son projet de guichet ou comptoir unique pour tous les services dispensés par le ministère, M. Biron admet que ça ne va pas aussi vite et aussi bien qu'il l'aurait voulu; mais des étapes ont été franchies, il y a des expériences-pilote en cours, dans le respect de l'objectif avoué de décentralisation gouvernementale, et tenant compte de nombreuses contraintes.

S'agissant de la paperasse et de la réglementation, qu'il dénonçait naguère avec vigueur, M. Biron souligne que tous les nouveaux projets de règlement doivent être maintenant soumis à une grille économique, ce qui est un pas dans la bonne direction. A son propre ministère, on a entrepris de «dépoussiérer» la paperasse réglementaire et on l'a déjà allégée, notamment dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration.

Avec le dossier de Sidbec, le secteur des PME est celui qui a reçu le plus d'attention de son cabinet et de lui-même depuis quinze mois, assure M. Biron. «Nous sommes disponibles et à leur service, car les chefs de petites et moyennes entreprises ont besoin de sentir leur importance, d'être aimés. Nous sommes faciles à rejoindre, il y a des échanges constants entre nous.»

Que lui disent les dirigeants de PME? Ceci, avec quoi il est largement d'accord: il y a de trop nombreux programmes, tant à Ottawa qu'à Québec, et ils ont de la difficulté à s'y retrouver sous cette avalanche. Ils laissent même passer des occasions en or parce qu'ils ont peur d'être envahis par la paperasse, qu'ils abhorrent. Ils en ont de plus en plus une approche étiologique, trop bureaucratique et pas assez dynamique. D'où le désir du ministère de faire «descendre» les programmes et les services en région, près des usagers et des clients.

Contrairement à certaines critiques voulant que les ministères d'Etat soient des empêchements de tourner en rond pour les ministères sectoriels, M. Biron se félicite de ses relations excellentes avec son «super-ministre», M. Bernard Landry, le seul d'ailleurs à être resté au même poste depuis près de six ans. Il assure que son équipe et celle du ministre d'Etat travaillent en harmonie, la seconde ayant des vues à plus long terme et se souciant de planification.

Au sujet du départ de la compagnie d'assurance Prudential, dévoilé en juin par LE DEVOIR, le ministre n'a pas

grand chose à dire. Comme il l'avait promis à l'Assemblée, il a bien rencontré le président de l'entreprise, mais les décisions étaient déjà prises. Il espère que, l'opinion publique et le gouvernement ayant été alertés, il n'y aura pas d'autres départs semblables à l'avenir.

Il y a six ans, M. Biron se définissait comme conservateur. Au moment de sa nomination ministérielle par M. Lévesque, il se disait progressiste conservateur. Quinze mois plus tard, il estime que cette appellation lui va toujours. Il se dit «enthousiasmé» de son expérience au PQ et au gouvernement, dont il vante les idées et le sens de la discipline.

«J'ai même découvert qu'il y a en des plus conservateurs que moi dans ce groupe politique qui respecte la collectivité québécoise, y compris les milieux d'affaires et d'entreprise.» Il se félicite par exemple de ce que les polémiques avec le Conseil du patronat et les Chambres de commerce soient choses du passé, même si il subsiste des points de divergences et des désaccords normaux.

S'attend-il à être «remanié» par M. Lévesque? Il n'en sait rien et n'en dit rien, faisant confiance au premier ministre, qui est le «boss». Mais s'il reste à son poste, où il dit travailler quinze heures par jour, M. Biron veut mettre l'accent sur le tourisme, pour protéger et créer des emplois, de même que sur le développement des marchés et du commerce extérieur.

Qu'en est-il du projet qui viserait à «rapatrier» à l'Industrie et au Commerce les activités «payantes» du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, soit les gîtes, les pourvoirs, et le reste? S'il en pense quelque chose, il n'en dit rien au reporter, se fiant aux décisions de M. Lévesque.

A son entrée en politique, M. Biron avait dit qu'à cinquante ans, il prendrait sa retraite et vivrait de ses rentes. Le député de Lotbinière a 48 ans bientôt et n'a pas changé d'idée. Sauf qu'il se donne encore «quatre ans au maximum» en politique, où il lui reste «beaucoup de chemin à parcourir».

Durant plusieurs jours, en juillet, il avait l'impression que M. Biron était le seul ministre présent et disponible à Québec, la presque totalité du conseil des ministres étant en vacances. Sa recette est la suivante: au début de l'été, il prend un semaine de congé pour aller à la pêche, de préférence en famille, et il fait de même à l'automne pour la chasse au gros gibier. Et comme il fait la navette entre Sainte-Croix et Québec, il est, comme un bon scout, toujours présent.

◆ Conscience

lien...

L'affaire du colonel Eli Geva, 32 ans, officier brillant, dont la carrière météorite (nommé colonel à 27 ans, il fut le plus jeune officier de ce grade dans l'armée) étonne, embarrasse, divise l'opinion publique en Israël.

Pour les uns, il s'agit d'un cas d'insubordination pur et simple, inadmissible de la part d'un officier de carrière. «L'armée n'est pas un club de discussions démocratiques», dit l'archéologue Igai Yadin, ancien chef de l'état-major général. Haim Bar-Lev, secrétaire général du parti travailliste et lui aussi ancien chef d'état-major général, est du même avis. Pour d'autres spécialistes et commentateurs, l'affaire n'est pas aussi simple. «En demandant d'être relevé de son commandement, le colonel Geva a agi dans le cadre de la loi militaire et fut dans son droit. Ce n'est pas un cas d'insubordination», affirme le colonel Zvi Hadar, ancien procureur général de l'armée. D'autant moins que le colonel Eli Geva avait dit à ses supérieurs qu'au cas où sa requête était rejetée, il obéirait aux ordres et menerait, au moment voulu, ses soldats à la bataille sans murmurer. Mais il ne visiterait pas — comme le veut la coutume dans l'armée d'Israël — les familles des soldats tombés au combat. «Je ne pourrais plus regarder les parents droit dans les yeux et leur affirmer que leur fils est tombé pour la défense de l'Etat d'Israël», dit-il à ses supérieurs.

«La demande de mutation du colonel Eli Geva, pour des raisons de conscience, reflète les sentiments, les inquiétudes de nombreux commandants et soldats israéliens, remplis de doutes au sujet de la guerre au Liban», dit le Dr R. Pail, colonel de réserve, ancien député, historien militaire. «Aujourd'hui, dans la huitième semaine de la guerre, nous savons moins que jamais pourquoi nous tuons et sommes tués», ajoute-t-il.

Le malaise qui ronge l'armée d'Israël est sans précédent dans l'histoire du pays. Comme est sans précédent la démission de l'armée d'un colonel de carrière pour des raisons de conscience. Sans doute, ce n'est pas la première fois que des officiers et soldats israéliens critiquent la conduite d'une guerre. Ce fut le cas au lendemain de la guerre d'octobre 73, quand les manifestations de milliers de militaires démobilisés aboutirent, au bout du compte, à la démission du gouvernement Meir-Dayan. Cependant, les critiques d'alors portaient sur l'impérativité de Tshah, sur l'euphorie, l'insouciance dans lesquelles s'étaient complu les responsables d'Israël, et en premier lieu le ministre la Défense Moshe Dayan, persuadés que les pays

arabes n'oseraient pas s'attaquer à l'armée israélienne.

Jamais, jusqu'ici, des officiers et soldats n'avaient osé questionner le bien-fondé, la justesse d'une guerre, n'avaient osé critiquer ses objectifs, ses méthodes.

C'est là le «crime» du colonel Eli Geva. C'est aussi le «crime» des officiers et soldats, qui profitent d'une brève permission du front, pour affluer, par milliers, aux manifestations du mouvement La Paix — maintenant, pour crier leur révolte, leur indignation, leur honte de cette guerre.

Notons que le colonel Eli Geva n'a rien d'un radical et ne sympathise même pas avec la Paix — maintenant. Il avait pleinement approuvé les premiers objectifs de la guerre: la création d'une ceinture de sécurité de 40-45 km de profondeur pour protéger les localités israéliennes en Galilée des roquettes Katioucha tirées par l'OLP.

Le doute commença à s'infiltrer quand, après la conquête de Tyre et Sidon, il reçut l'ordre d'avancer, encore et encore. Sa décision mûrit quand arriva devant Beyrouth, il se rendit compte qu'il serait peut-être obligé, un jour, d'ordonner aux soldats de son régiment d'attaquer cette ville de 600.000 habitants. Il décida alors de «mettre fin à son cauchemar», à cette marche vers l'enfer, pour sauver son âme et peut-être aussi celle d'Israël, dit son père.

Voilà qui est grave, très grave même, aux yeux de Menahem Begin, d'Ariel Sharon, et du général-major Raphael Eytan, qui ont essayé, en vain, d'abord de le convaincre, puis, de le raisonner.

Voilà pourquoi le colonel Eli Geva ne fut pas muté, comme il le demandait, mais renvoyé de l'armée. Pour faire un exemple, sans doute, mais aussi, probablement, pour essayer d'arrêter la contamination, pour éviter de nouveaux «cas de conscience».

◆ Émeute

femmes qui accomplissent le travail d'agent de correction au Service correctionnel du Canada», a-t-il noté.

M. Kaplan a confirmé sa présence aux funérailles des trois gardiens qui doivent se dérouler jeudi à Sainte-Anne-des-Plaines. Interpellé aux Communes par un député conservateur, M. Kaplan a refusé de donner d'autres détails sur l'affaire. Trois enquêtes sont en cours, a-t-il rappelé, et il attendra de prendre connaissance des résultats de ces enquêtes avant de dire quoi que ce soit.

L'Alliance de la fonction publique, qui représente les 8.000 employés des prisons fédérales, a demandé hier que la peine de mort soit rétablie pour ceux qui commettent un meurtre prémédité.

Le président de l'Alliance, M. Samson, a fait valoir que le décès tragique de trois gardiens, dimanche soir, à Sainte-Anne-des-Plaines, témoignait du danger extrême de leur travail et indiquait clairement qu'il fallait intensifier la sécurité dans les institutions pénitentiaires.

«Le ministère, a-t-il déclaré, tente de diminuer le coût de l'incarcération en confiant le travail en sous-traitance, en réduisant le personnel ou en ne remplaçant pas les effectifs lors d'absences ou de congés de maladie. Il est immoral d'attacher un prix à la vie humaine», a-t-il soutenu.

M. Kaplan a affirmé aux Communes qu'aucun récent incident à Sainte-Anne-des-Plaines ne pouvait expliquer l'émeute de dimanche soir. Avant cette émeute, a-t-il noté, le Service correctionnel avait remarqué une nette amélioration de l'ordre dans les institutions pénitentiaires du Canada.

Le député conservateur qui le harcelait de questions, M. Benno Friesen, n'était pas satisfait de ces réponses et a prié le premier ministre, M. Trudeau, de relever M. Kaplan de ses fonctions.

«Depuis que le solliciteur général est en poste, il y a deux ans, a-t-il rappelé, il y a eu une émeute qui a coûté plusieurs millions de dollars à Matsqui; le personnel des prisons affirme qu'il ne peut plus avoir confiance aux directeurs des institutions; il y a eu d'importants incidents à Edmonton, le cas Olson et maintenant, il y a une tragédie majeure à Archambault.»

◆ Beyrouth

israéliennes.

Raids et bombardements d'une «intensité sans précédent» du propre aveu des correspondants israéliens sur place, cités par la radio, se sont abattus sur divers quartiers de Beyrouth-Ouest et sur le quartier résidentiel de Ras-Beyrouth, situé sur le front de mer, où un immeuble de sept étages occupé par des réfugiés s'est effondré sous les roquettes.

Selon des secouristes libanais rencontrés sur place, 35 personnes ont été tuées ou blessées dans l'effondrement de l'immeuble, mais l'agence palestinienne Wafa faisait état mardi de 84 morts et 142 blessés.

Un immeuble voisin, où se trouvent les résidences des ambassadeurs de Suisse et de Yougoslavie, était encore la proie des flammes une heure après le raid israélien.

L'appartement de l'ambassadeur canadien au Liban, M. Théodore Arcand, a été gravement endommagé hier lors des bombardements à Beyrouth-Ouest mais un porte-parole de l'ambassade du Canada a précisé que l'envoyé n'a aucune-

ment l'intention de quitter ce secteur de la capitale libanaise.

Personne n'a été blessé lors de l'attaque aérienne.

M. Andrew Robinson, porte-parole de l'ambassade — située dans l'enclave encerclée des Palestiniens à Beyrouth-Ouest — a rappelé que l'ambassadeur rencontrait des membres du gouvernement libanais dans le secteur est de Beyrouth, lors du bombardement.

«A notre connaissance, personne n'a été blessé dans l'édifice», a déclaré M. Robinson. Le porte-parole a ajouté qu'il n'était pas question de transférer le personnel de l'ambassade, qui compte 10 personnes, à Beyrouth-Ouest.

Des correspondants ont aperçu du feu et de la fumée noire provenant du cinquième étage de l'édifice, sis au bord de la mer, où plus d'une douzaine de gratte-ciel ont aussi été endommagés.

Théodore Arcand est le dernier ambassadeur occidental dans le secteur ouest de Beyrouth. Les Etats-Unis et la plupart des ambassades européennes sont fermées, et ont démenagé leurs diplomates dans le secteur est de la capitale du Liban.

Les duels d'artillerie se sont intensifiés en Guinée, plusieurs chutes d'obus et de fusées Grad étant signalées dans les deux secteurs de la capitale.

Des obus tirés par l'artillerie terrestre et navale israélienne sont tombés sur les quartiers résidentiels de Beyrouth-Ouest, notamment les quartiers de Mazraa, Zarif, les régions de Hamra, de l'université arabe et de la cité sportive.

Les «forces communes» ont riposté en pilonnant la grande banlieue de Beyrouth-Est. Des chutes de fusées Grad ont été signalées sur le port de Jounieh, Hazmieh (au nord-est de Beyrouth) et dans la montagne de Bikfaya (16 km au nord de Beyrouth).

Commencé jeudi dernier, le harcèlement israélien s'est accompagné de mesures de privations — rupture du courant électrique, rationnement du ravitaillement alimentaire — à l'encontre des habitants de la partie assiégée de la capitale, qui connaissait mardi une véritable atmosphère de panique.

Cette pression militaire sans précédent coïncide, selon les observateurs, avec le refus d'examen opposé au «document Arafat» par Washington, qui continue de lier la reconnaissance de l'OLP à l'acceptation par celle-ci de la clause Kissinger, impliquant avant tout une reconnaissance publique et formelle d'Israël.

Elle coïncide également avec l'arrivée, hier à Jérusalem, de l'émissaire américain Philip Habib, dans ce qui apparaît comme une mission de la dernière chance.

M. Habib a par ailleurs noté des «progrès» et estime avoir une chance d'obtenir que les Palestiniens quittent Beyrouth sans combat, a-t-on appris de source autorisée israélienne.

M. Habib a présenté plusieurs idées sur l'évacuation des fedayine, lors de son entretien avec M. Yitzhak Shamir, ministre israélien des Affaires étrangères, puis avec le premier ministre Menahem Begin.

M. Menahem Begin a affirmé à l'issue d'un entretien avec le parlementaire américain, M. Paul McCloskey, qu'il n'était pas question d'envisager quelque dialogue que ce soit avec l'OLP, même si M. Yasser Arafat reconnaissait le droit à l'existence d'Israël et les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité de l'ONU.

M. McCloskey, a affirmé qu'il ne recommanderait pas au secrétaire d'Etat George Shultz de reconnaître l'OLP et d'entamer des pourparlers avec l'organisation palestinienne, sur la base du «document Arafat».

Lors d'une conférence de presse à Jérusalem, M. McCloskey a précisé qu'il ne pouvait «se prononcer en ce sens, étant donné la position de repli adoptée par un certain nombre de représentants de l'OLP à travers le monde à propos de ce document».

Ce document signé dimanche dernier par M. Arafat à Beyrouth, rappelle-t-on, avait initialement été interprété comme une reconnaissance implicite de l'Etat d'Israël par la centrale palestinienne.

De son côté, M. Mike Craythall, président de la délégation parlementaire américaine, a estimé qu'il fallait «négocier avec l'OLP si celle-ci et Israël se reconnaissent mutuellement».

Enfin, M. Eliot Levidas, un parlementaire qui n'avait pas assisté à la rencontre à Beyrouth avec le chef de l'OLP a estimé que «le comportement de l'OLP dans cette affaire montre à quel point tout contact avec la centrale Palestiniennne est difficile». «Cela nous montre en outre que cet épisode était en fait une manœuvre de propagande destinée à faire gagner du temps à l'OLP», a-t-il estimé.

Le porte-parole de l'OLP, M. Mahmoud Labadi, a déploré que le gouvernement américain ne réponde pas au «rameau d'olivier» tendu par son organisation et a précisé: «Le document de M. Arafat dit que l'OLP reconnaît toutes les résolutions des Nations-Unies traitant du problème palestinien. Cela signifie que l'OLP reconnaît toutes les résolutions depuis 1947. La résolution 242 n'est pas mentionnée explicitement dans le document, mais, je vais vous dire franchement, la 242 ne mentionne pas le peuple palestinien».

C.D. Howe blâme Ottawa pour les difficultés économiques au Canada

Dans une analyse rendue publique hier, l'institut de recherche C. D. Howe affirme que les graves difficultés économiques actuelles du Canada sont la conséquence de la mauvaise administration du gouvernement fédéral depuis le début des années 70.

Ce qui, selon les auteurs, MM. Carl Beigie et Wendy Dobson, nécessiterait normalement un changement de leadership. Mais au Canada, ajoutent-ils, «les gouvernements ne démissionnent pas dans de telles circonstances».

Pour l'institut, il est évident que le Canada «est maintenant engagé dans une période décisive, qui va mettre à l'épreuve les fondements mêmes de sa société».

L'analyse signale, d'un autre côté, que «le message du budget (du 28 juin) constitue un rapport abyssal d'intendant, pour lequel le gouvernement fédéral doit prendre l'entière responsabilité».

En plus de blâmer le gouvernement fédéral, l'institut fait remarquer que les Canadiens «doivent s'attaquer aux racines de l'inflation, (qui)... se produit au moment où on permet aux revenus moyens d'augmenter plus rapidement que la productivité dans l'économie en général».

Les Canadiens, notent les auteurs, doivent posséder la «maturité économique» suffisante pour réaliser qu'ils ne peuvent plus se permettre des hausses salariales inflationnistes.

Le gouvernement fédéral est responsable d'avoir laissé croire que les budgets pouvaient stimuler l'économie au point de freiner la récession et le chômage et que les Canadiens étaient à l'abri des difficultés qu'éprouvaient d'autres pays.

Au lieu de cela, le gouvernement aurait dû «aider les Canadiens à faire les ajustements difficiles que tous les autres pays ont été obligés de faire au cours de la dernière décennie pour améliorer leur sort».

MIUF: un député estime qu'on effraie les gens sans raison

OTTAWA (PC) — On effraie sans raison les Canadiens avec la mousse isolante d'urée-formol. Selon toute vraisemblance, un tout petit nombre de personnes peut être affecté par ce produit chimique.

C'est ce qu'a déclaré le député libéral Stan Hudecki, hier aux Communes. Avant de se lancer en politique, M. Hudecki pratiquait la médecine.

«Bien sûr, certaines personnes réagissent lorsqu'elles sont mises en contact avec l'urée-formol. Nous parlons alors d'hypersensibilité. Mais ces personnes sont très très rares. C'est pourquoi il n'y a pas de raison d'inquiéter et de terrifier la majeure partie de la population.»

M. Hudecki intervenait alors qu'on reprenait le débat sur le projet de loi prévoyant des compensations pour les victimes de la MIUF. Il s'agit de subsides exempts d'impôts pouvant atteindre \$5.000 afin de permettre aux propriétaires d'isoler leurs maisons avec de nouvelles mousses.

Le député conservateur de Hamilton-Ouest a cité une étude britannique portant sur 15.000 pathologistes ayant eu des contacts quotidiens avec une concentration élevée d'urée-formol.

On a ainsi établi que, sauf un cas, le cancer et les maladies respiratoires, que l'on attribue souvent à la MIUF, se présentaient chez ces pathologistes dans une même proportion que dans la population en général.

Et ces pathologistes ont en moyenne vécu plus longtemps que la population en général.

Gare aux silos et aux fosses!

A l'occasion de la semaine canadienne de la sécurité agricole, du 25 au 31 juillet, le gouvernement de Québec a mis les cultivateurs en garde contre les gaz mortels qui s'accumulent souvent dans les silos ou encore dans les fosses à purin et autres endroits du genre.

En cette période de l'année où de nombreux agriculteurs se préparent à remplir leur silo de fourrage destiné au bétail, le ministère de l'Agriculture souligne que les végétaux encore verts sont toujours vivants et qu'ils respirent en dégageant de grandes quantités de gaz carbonique et de bioxyde d'azote.

Ce dernier gaz, particulièrement, est surtout présent pendant les deux ou trois semaines qui suivent l'ensilage et, à dose suffisante, il peut tuer un être humain en quelques secondes. De couleur rouge-orange, ce gaz plus lourd que l'air a un odeur d'eau de javel. Par contre, le gaz carbonique, qui peut aussi provoquer la mort par asphyxie, est impossible à détecter sans instruments spéciaux.

Voilà pourquoi les autorités suggèrent

«On ne peut pas dire, avec une assurance de 100%, que l'urée-formol n'a pas de mauvais effets mais... un tel rapport donne à songer.»

Rappelant que l'urée-formol se retrouvait dans divers composants d'une maison ordinaire et qu'on en trouvait une forte concentration dans la fumée de cigarette, M. Hudecki a rappelé que, même si chaque année on attribue 150.000 décès à l'usage du tabac en Amérique du Nord, on n'avait encore jamais enregistré comme telle une mort par urée-formol.

Ce sont là des statistiques dont il faut tout de même tenir compte, a affirmé le député.

Un autre député, cette fois néo-démocrate, M. Nelson Riis, représentant la circonscription de Kamloops, Shuswap, en Colombie-Britannique, a pour sa part maintenu que 80.000 Canadiens avaient vu leur santé affectée à la suite de l'isolation de leur maison avec la MIUF.

Il a rapporté le cas d'une veuve de Vancouver qui avait dû abandonner sa maison et vivre dans son garage, parce qu'elle ne pouvait respirer. Par la suite, elle avait dû tout vendre pour le simple prix du terrain et elle avait assisté à la démolition de sa maison par un bulldozer.

Cette femme, a-t-il dit, a ainsi perdu plus de \$100.000, et c'est seulement \$5.000 qu'Ottawa pourrait lui rembourser, même si c'est grâce à une subvention gouvernementale, dans le cadre du programme d'économie d'énergie, qu'elle avait fait isoler sa maison avec la MIUF.

de bien ventiler le silo et la pièce adjacente avant d'y pénétrer. En outre, on recommande de ne pas pénétrer dans un endroit fermé susceptible de contenir de tels gaz sans être soigneusement attaché par un câble à une seconde personne qui demeurera à l'extérieur et qui pourra tirer la victime si elle perd conscience.

Il est arrivé souvent que des sauveteurs périssent à leur tour en voulant venir en aide à une personne incommode par des gaz toxiques dans un lieu fermé.

Au cours de l'an dernier, 141 personnes ont perdu la vie sur des fermes au Canada, dont 28 au Québec. Les agriculteurs sont exposés à des risques très variés parce que leur ouvrage les oblige à être à la fois mécaniciens, électriciens, camionneurs, chimistes, etc.

28 juillet
par le PC et l'AP

1978: M. John Vorster, premier ministre sud-africain, affirme que Pretoria ne se laissera pas dicter sa conduite par l'ONU à propos de la Namibie.

1973: La France procède à un deuxième essai nucléaire sur l'atoll de Mururoa.

1945: un bombardier de l'armée de l'air percuta l'Empire State building: 13 morts.

1944: les Soviétiques reprennent Brest-Litovsk aux Allemands.

1937: les Japonais occupent Pékin.

1914: l'Autriche-Hongrie déclare la guerre à la Serbie.

1881: révolte contre les Français en Algérie.

1835: tentative d'assassinat contre Louis-Philippe par Giuseppe Fieschi.

1784: Robespierre et Saint-Just montent sur l'échafaud.